

DU MÊME AUTEUR

---

- La crise alimentaire de 1847 dans le Bas-Rhin*, Paris, Bibl. « Révolution 1848 », t. VIII.
- La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française*, coll. d' « Études sur l'histoire de l'Alsace », Strasbourg, 1927.
- La renaissance catholique à Strasbourg : l'affaire Bautain* (tiré à part de la *Revue historique*), Paris, Alcan, 1930.
- L'opposition politique à Strasbourg sous la monarchie de Juillet (1830-1848)*, Paris, Hartmann, 1932.
- Essai sur l'histoire de l'Alsace*, 2<sup>e</sup> éd., Strasbourg, Dernières nouvelles, 1948.
- La chute de Napoléon et la crise française de 1814-1815*, Paris, Aubier, 1943.
- 1848*, 4<sup>e</sup> éd., coll. « Armand Colin », Paris, 1966.
- Napoléon et l'organisation autoritaire de la France*, 2<sup>e</sup> éd., coll. « Armand Colin », Paris, 1966.
- La monarchie parlementaire (1815-1848)*, 3<sup>e</sup> éd. revue, coll. « Armand Colin », Paris, 1966.
- Histoire générale contemporaine du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à la deuxième guerre mondiale*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 1963.
- La pensée politique depuis Montesquieu*, Paris, Sirey, 1960.
- La Méditerranée et les puissances depuis l'ouverture jusqu'à la nationalisation du canal de Suez*, Paris, Payot, 1964.
- Histoire de l'enseignement en France de 1789 à 1964*, Paris, Sirey, 1966.
- Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.

L'éveil des  
nationalités et  
le mouvement  
libéral  
(1815-1848)

Félix Ponteil  
Louis Halphen  
Philippe Sagnac

Presses universitaires de France

REVUES ET CIVILISATIONS  
HISTOIRE GÉNÉRALE  
FONDÉE PAR LOUIS MALESTRA ET LÉONIEU SARRASIN  
REDACTEUR GÉNÉRAL : MAURICE GROSS

L'ÉVEIL  
DES  
NATIONALITÉS  
ET LE MOUVEMENT LIBÉRAL  
(1815-1848)



NOUVELLE ÉDITION 1968



Dépôt légal. — Nouvelle édition : 4<sup>e</sup> trimestre 1968  
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays

© 1960, Presses Universitaires de France

## AVANT-PROPOS

L'année 1815 marque le triomphe de la réaction, qui tente d'imposer ses tendances, ses traditions, ses forces. Mais ce n'est pas en vain que 1789 a bouleversé la structure politique et sociale de la France, puis, par les guerres qui se sont déchainées sur l'Europe et par la poussée victorieuse des soldats de la Révolution et de l'Empire, a répandu les idées nouvelles dans les États les plus fermés. Les vainqueurs veulent refaire la carte de l'Europe sous le couvert d'une restauration. C'est, *mutatis mutandis*, comme une réédition de 1648. En appliquant les formules du droit romain à une structure féodale confuse, le congrès de Munster n'était pas parvenu à donner un fondement solide à la position des diplomates. Le congrès de Vienne ne réussit pas davantage à rendre à l'Europe la stabilité que les souverains se promettaient. Sous le masque de l'unité des conceptions politiques, l'instrument diplomatique dont on attend la paix du monde ne supprime pas la contradiction des idéologies. Le danger disparu, les intérêts se heurtent et les appétits s'aiguisent, signes avant-coureurs de conflits sanglants. Il ne suffit plus de dire : à l'horloge du monde européen, nous arrêtons les aiguilles qui marquent la marche du temps ; bien plus, nous les reculons à l'heure de 1789. Les idées nouvelles se sont infiltrées partout. Les esprits se sont ouverts. Les plus réfractaires sentent naître en eux la conscience d'une unité nationale et se retranchent dans leur patriotisme tout neuf pour refuser le retour au passé pur et simple. Les nationalités se sont affirmées. Avec les idées d'émancipation et de libération sociales, l'envahisseur français a répandu la pensée nationale.

Au reste, 1815 ne marque qu'une étape, l'étape bourgeoise. Par un bouleversement qui concluait une évolution, 1789 avait accompli une révolution : le bourgeois avait conquis le pouvoir, aux dépens de la noblesse. En 1815, il vient de remporter une nouvelle victoire : il a miné l'empire napoléonien par son désir de paix à tout prix et le maître est tombé. Mais cette chute est en même temps une menace pour la bourgeoisie dont les gains acquis se trouvent remis en cause : 1815 est le point de départ de la lutte qu'elle doit mener pour le libéralisme contre la réaction.

Pourtant, d'autres périls la guettent. Dans la lutte idéologique sans merci que se livrent partisans et adversaires du libéralisme, celui-ci va l'emporter. Mais sa victoire est celle d'un égoïsme brutal. Maître du pouvoir, maître de l'économie, le bourgeois édifie sa fortune sur la misère et le paupérisme. Servi par la révolution industrielle qui s'opère depuis 1785 et que va accélérer l'apparition des chemins de fer, le développement de l'industrie moderne et du capitalisme provoque la création d'un immense prolétariat, si bien qu'à son tour, suscité par le désespoir matériel et moral de cette classe souffrante, un mouvement doctrinal anti-bourgeois s'affirme de plus en plus, après 1840, dans les pays qui s'industrialisent.

En même temps, les impérialismes se précisent avec force. Ils prennent des formes différentes : conquête territoriale, conquête de débouchés. Si la France s'installe en Afrique du Nord, l'Angleterre, dont le réseau économique s'étend de plus en plus sur l'Amérique latine libérée du contrôle espagnol, s'efforce de s'emparer d'une immense région aux richesses insoupçonnées, la Chine. Mais les États-Unis, qui craignent l'expansion de la Russie comme de l'Angleterre, songent, dès 1823, à établir leur suprématie sur tout le continent américain, afin de l'arracher aux convoitises de l'Europe. Impérialismes à faces multiples, annonciateurs de heurts futurs.

Marquant la fin d'une période de combats, 1815 en inaugure donc une autre. La lutte se prépare sur tous les fronts, anciens et nouveaux, intérieurs et extérieurs. Les nationalismes se dressent pour leur libération, notamment dans les Balkans. Les masses ouvrières prennent lentement conscience d'elles-mêmes sans réussir à opposer une barricade sans fissure aux appétits capitalistes, qui eux-mêmes s'opposent en une concurrence sans merci. Dans le désordre économique et dans les crises qui en découlent, production et distribution cherchent en vain leur équilibre : les théoriciens s'emparent du problème et commencent à s'acharner sur lui en quête de la solution raisonnable.

Au milieu de cette instabilité, le parlementarisme, là où il existe, évolue. Des constitutions sont adoptées — timidement — dans les États allemands ; mais les États italiens souffrent trop de municipalisme pour y réussir. Surtout, les esprits évoluent. En face des souverains qui entendent rétablir ou maintenir le gouvernement personnel, une jeunesse monte qui, après quelques essais infructueux, mais non vains, fournira les états-majors révolutionnaires de 1848.

LIVRE PREMIER

LA RÉACTION  
ET LA POUSSÉE RÉVOLUTIONNAIRE  
(1815-1829)

CHAPITRE PREMIER

LE CONGRÈS DE VIENNE<sup>1</sup>

La période s'ouvre sur une réunion internationale d'une envergure spectaculaire, bien que les conférences proprement diplomatiques n'y aient jamais pris qu'une ampleur restreinte.

I. OUVRAGES D'ENSEMBLE A CONSULTER. — Les traités de Vienne ont donné lieu à une littérature considérable. On consultera, pour les actes du traité, D'ANGEBERG, *Le congrès de Vienne et les traités de 1815* (Paris, 1864, 4 parties, in-8°) ; J. L. KLUBER, *Akten des Wiener Congresses* (Erlangen, 1817-1835, 9 vol. in-8°) ; *British and foreign State papers* (Londres, 1838-1841, 3 vol. in-8°). En ce qui concerne les correspondances et dépêches diplomatiques relatives au congrès, on peut signaler spécialement : A. F. VON KLINKOWSTRÖM, *Oesterreichs Theilnahme an den Befreiungskriegen* (Vienne, 1887, in-8°) ; prince METTERNICH-WINNEBURG, *Mémoires, documents et écrits divers* (Paris, 1880, 2 vol. in-8°) ; pour la Prusse, G. H. PERTZ et H. DELBRÜCK, *Leben des Feldmarschalls N. von Gneisenau*, t. III et IV (Berlin, 1864-1881, in-8°) ; G. H. PERTZ, *Leben des Ministers Freiherr von Stein*, t. IV-VI (Berlin, 1850-1855, in-8°) ; pour la Russie, F. DE MARTENS, *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, t. III, IV, VII, XI et XIV (Saint-Pétersbourg, 1875 et suiv., in-8°) ; au point de vue français, DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, *Mémoires*, t. II et III (Paris, 1891, in-8°) ; DU MÊME, *Correspondance inédite pendant le congrès de Vienne*, éditée par PALLAIN (Paris, 1881, in-8°) ; DE JAUCOURT, *Correspondance avec le prince de Talleyrand pendant le congrès de Vienne* (Paris, 1905, in-8°) ; pour l'Angleterre, vicomte CASTLEREAGH, *Correspondance*, éditée par son frère, t. IX-XI (Londres, 1852, in-8°) ; duc DE WELLINGTON, *Despatches*, éditées par le col. GURWOOD, t. XII (Londres, 1847, in-8°) ; DU MÊME, *Supplementary despatches, correspondence and memoranda*, édités par son fils, t. VIII-XI (Londres, 1860-1864, in-8°). Comme histoires générales : *The new Cambridge modern history*, t. IX : *War and peace in an age of upheaval, 1793-1830* (Cambridge, 1965, in-8°) ; A. SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. VIII (Paris, 1904, in-8°) ; H. VON TREITSCHKE, *Deutsche Geschichte*, t. I et II (Berlin, plusieurs éditions depuis 1836, in-8°) ; É. BOURGEOIS, *Manuel historique de politique étrangère*,

Les grandes puissances veulent reconstruire l'Europe sous leur contrôle, suivant des normes arrêtées par elles. La France, d'accusée, s'efforcera de devenir associée. Le danger impérial passé, la cohésion des Alliés s'effrite sous les coups de boutoir des intérêts particuliers de chaque État. La guerre menace, alors que les vainqueurs se partagent les dépouilles d'un monde révolu. A Vienne, la carte de l'Europe est refaite. Mais la liberté, l'esprit de nationalité, le droit des peuples sont tenus à l'écart de cette construction. La légitimité, le principe d'autorité triomphent. L'acte final de Vienne contient le germe des guerres qui vont ensanglanter la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les nationalités opprimées dans leur élan accentueront la discorde entre les gouvernements et les peuples. L'œuvre de 1815 se démantèlera et la politique qu'elle inaugure s'effondrera, au moment même où elle trouvera des défenseurs ardents à la justifier par le désordre que crée sa destruction.

I. — L'ORGANISATION DU CONGRÈS (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1814)<sup>1</sup>.

L'Europe avait été complètement transformée par le despotisme napoléonien. Les colonies françaises, hollandaises, danoises

t. II et III (Paris, 1898, in-8°) ; A. DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe (1814-1878)* (Paris, 1891, 2 vol. in-8° ; 2<sup>e</sup> éd., 1931) ; *The Cambridge history of British foreign policy*, ouvrage publié sous la direction de WARD et GOOCH (Cambridge, 1922-1923, 3 vol. in-8°) ; A. STERN, *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871* (Stuttgart, 1894-1911, 6 vol. in-8°) ; Ch. SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (Paris, 1897, in-8° ; 7<sup>e</sup> éd., 2 vol., 1924-1926) ; GRANT et TEMPERLEY, *Europa in the 19th century, 1789-1914* (Londres, 1927, in-8°) ; Éd. DRIAULT, *Napoléon et l'Europe*, t. V (Paris, 1927, in-8°) ; L. VILLAT, *La Révolution et l'Empire (1789-1815)*, t. II : *Napoléon (1799-1815)*, coll. « Clio » (Paris, 1936, in-8°) ; J. DROZ, L. GENET et J. VIDALENC, *L'Époque contemporaine*, t. I : *Restaurations et révolutions (1815-1871)*, coll. « Clio » (Paris, 1953, in-8°).

1. OUVRAGES A CONSULTER. — A. WARD, *The period of the Congresses*, t. I et II (Londres, 1923, in-8°) ; C. K. WEBSTER, *British diplomacy, 1813-1815* (Londres, 1921, in-8°) ; DU MÊME, avec H. W. V. TEMPERLEY, *The Congress of Vienna 1814-1815 and the Conference of Paris 1919* (Londres, 1923, in-8°) ; C. K. WEBSTER, *The foreign policy of Castlereagh, 1813-1815* (Londres, 1931, in-8°) ; DU MÊME, *The congress of Vienna, 1814-1815* (Londres, 1937, in-8°) ; H. NICOLSON, *Le congrès de Vienne, histoire d'une coalition (1812-1822)* (Paris, 1947, in-8°) ; J.-H. PIRENNE, *La Sainte-Alliance* (Neuchâtel, 1946, 2 vol. in-8°) ; M. BOURQUIN, *Histoire de la Sainte-Alliance* (Genève, 1954, in-8°) avec une importante bibliographie. — Sur les dessous du congrès : A. FOURNIER, *Die Geheimpolizei auf dem Wiener Kongress* (Vienne et Leipzig, 1913, in-8°) ; Comm<sup>e</sup> M. H. WEIL, *Les dessous du congrès de Vienne* (Paris, 1917, 2 vol. in-8°). — Sur Metternich : A. HERMAN, *Metternich* (Londres, s.d., in-8°) ; H. VON SRBIK, *Metternich, der Staatsmann und der Mensch* (Munich, 1925-1926, 2 vol. in-8°) ; A. ROBERT, *Metternich*, dans le tome III d'*Hommes d'État* publ. par A. B. DUFF et F. GALY (Paris, 1936, in-8°) ; G. BERTIER DE SAUVIGNY,

avaient été conquises par l'Angleterre. La chute de Napoléon rendait nécessaire la construction d'une nouvelle Europe et, partiellement, d'un monde nouveau. Les diverses frontières des États devaient être retracées ; la puissance coloniale, redistribuée.

Réuni à Vienne à l'automne de 1814, le congrès européen fut clos le 9 juin 1815. Il a été traversé de difficultés si grandes qu'on put se demander si, en fin de compte, la guerre n'en sortirait pas. Dès l'annonce de sa réunion, l'Europe tout entière fermentait. On ne se doutait pas que les grands Alliés avaient l'intention de garder les affaires entre leurs mains, pour les mieux régler à leur profit. On songeait aux traités de Westphalie. Aussi voyait-on dans le congrès comme le corps constituant de l'Europe, chargé de trancher les grands problèmes issus de vingt années de guerre en se fondant sur des principes de justice et d'équité. Les espérances étaient immenses dans tous les camps. Les princes déposés comptaient être rétablis dans leurs droits antérieurs. Les peuples attendaient davantage. Éveillés par la résistance à Napoléon, Allemands et Italiens réclamaient de nouvelles institutions qui leur permettraient d'exprimer et de réaliser leurs aspirations. L'opinion anglaise voulait l'abolition de la traite des noirs. Tous avaient l'espoir confus que le congrès trouverait le remède préventif aux maux qui avaient frappé la génération précédente. Les diplomates ne l'entendaient pas ainsi ; pour eux, le congrès n'aurait d'autre rôle que d'entériner les accords auxquels ils seraient parvenus. L'annonce d'un congrès où les représentants de tous les États d'Europe étaient invités attira à Vienne un nombre considérable de ministres, d'ambassadeurs

*Metternich et son temps*, Paris, 1959, in-8° ; A. G. HAAS, *Metternich, reorganization and nationality (1813-1818)*, Publications de l'Institut für Europäische Geschichte de Mayence (Wiesbaden, 1963, in-8°) ; E. E. KRAEHE, *Raison d'État et idéologie de la politique allemande de Metternich (1809-1820)*, trad. franç. BERTIER DE SAUVIGNY, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XIII, 1966, p. 181-194. — Sur Alexandre I<sup>er</sup> : WALISZEWSKI, *Le règne d'Alexandre I<sup>er</sup>*, t. II (Paris, 1924, in-8°). — Sur François II : V. BIBL, *François II, le beau-père de Napoléon (1768-1835)*, trad. franç. d'A. VOCHELLE (Paris, 1936, in-8°). — Sur Talleyrand : G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand* (Paris, 1927, 3 vol., in-8°) ; G. FERRERO, *Reconstruction. Talleyrand à Vienne (1814-1815)* (Paris, 1940, in-12). — Sur les résultats du congrès : K. GRIEWANK, *Der Wiener Kongress und die Neuordnung Europas* (Leipzig, 1942, in-8°) ; DU MÊME, *Die europäische Neuordnung dans Historische Zeitschrift*, t. CLXVIII (1943), p. 82-112 ; H. G. SCHENK, *The aftermath of the Napoleonic war : the concept of Europe, an experiment* (Londres-New York, 1947, in-8°) ; R. RIE, *Der Wiener Kongress und das Völkerrecht* (Bonn, 1957, in-8°). — Sur les problèmes de droit international que soulève le congrès de Vienne : R. REDSLOB, *Histoire des grands principes du droit des gens* (Paris, 1923, in-8°) ; O. NIPPOLD, *Le développement historique du droit international depuis le congrès de Vienne dans le Recueil des cours de La Haye*, t. II (Paris, 1924, in-8°).



et même de chefs d'État aux desseins mal définis ; avec eux leurs femmes, leurs maîtresses et de très nombreux visiteurs. Cette foule ne devait servir que de toile de fond au véritable congrès.

Les représentants des quatre grands vainqueurs, Russie, Prusse, Angleterre, Autriche, étaient réunis à Vienne, le 13 septembre 1814. Talleyrand n'arriva que plus tard. Par un article secret du traité de Paris, les Quatre s'étaient réservé la décision dans toutes les questions importantes. Le 15, Castlereagh proposa que les Six — les Quatre, plus la France et l'Espagne — préparent le projet de règlement européen : ainsi s'établit une distinction entre les grands et les petits. Mais, à la suite d'une intervention de Hardenberg et de Humboldt, qui accordait trop d'importance aux Quatre et qui se heurta aux objections de Castlereagh, un compromis arrêta, le 20, que les Quatre se réserveraient, par un protocole à communiquer d'abord à la France et à l'Espagne, puis au congrès la décision finale sur les questions territoriales. Les Six établiraient le règlement du congrès officiel.

L'indécision des Quatre servit Talleyrand. Dès son arrivée, le 23 septembre, il use de tous les moyens pour obtenir l'égalité avec les Quatre. Le 30, lors d'une conférence privée des Quatre à laquelle il assiste avec Labrador, représentant de l'Espagne, il repousse le protocole des séances précédentes, écarte le terme d' « Alliés » et ne prétend connaître que le traité de Paris qui est à l'origine du congrès. Il menace d'en appeler à celui-ci dont il demande la réunion. Il propose de former un comité préliminaire des huit puissances — les Six, plus la Suède et le Portugal — qui avaient signé le traité. Le 1<sup>er</sup> octobre, les Quatre acceptent et décident de ne pas réunir le congrès avant d'en avoir fixé la procédure et la méthode de travail. Talleyrand, qui connaît leur embarras, cherche à le grandir et les petites puissances le soutiennent. Pourtant, le 5 octobre, il consent à l'ajournement du congrès. Mais il demande que soit fixée sa composition : admission de la Saxe, exclusion de Naples. Il annonce : « Je vous apporte quelque chose d'important : le principe sacré de la légitimité. » Il demande encore que la procédure soit fondée sur les principes du droit public. Le 8, il accepte la proposition faite par Gentz, secrétaire du congrès, d'ajourner l'assemblée plénière jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Il parvient ainsi à son but principal : la disparition de la prépotence des Quatre. Le 30 octobre, devant les représentants des Huit, il propose de

réunir une commission générale des représentants de tous les souverains. Elle nommerait quatre sous-comités respectivement chargés des questions de Pologne, Saxe, Suisse et Italie. Ces sous-comités feraient rapport à la commission générale qui rapporterait à son tour devant le congrès. Puis on examinerait les pouvoirs des plénipotentiaires et on discuterait de la réunion du congrès. Mais l'accord est impossible. Les Quatre comprennent le congrès comme une assemblée qui approuvera leurs propres décisions, tandis que, pour Talleyrand, il doit être le conseil de l'Europe discutant de toutes les questions. Le 14 novembre, les Huit ajournent sans fixer de date la réunion générale. Jamais, en fait, tous les plénipotentiaires ne se rassembleront. Le comité des Huit lui-même ne siégea que neuf fois avant les dernières conférences où fut signé l'acte final. Le comité des Quatre, devenu comité des Cinq le 9 janvier 1815 par l'adjonction de la France, se réunit quarante et une fois : représentant la force capable de dicter sa loi à l'Europe, il fut le véritable congrès.

On a accusé le congrès de paresse. A vrai dire, l'œuvre a été exécutée par peu d'hommes, dont tous, sauf Metternich, ont beaucoup travaillé. De septembre à janvier, les ministres des Quatre se rencontrèrent presque chaque matin chez Metternich. Pendant quelque temps, les souverains examinèrent l'après-midi les points discutés le matin par les ministres. Ces derniers et les représentants des petites puissances eurent de nombreux entretiens privés. Le travail technique était assuré par Humboldt, Clancarty, Dalberg, La Besnardière, Wessenberg, Gentz. Dix comités furent nommés par les Huit ou par les Cinq, sauf ceux qui étudiaient les affaires d'Allemagne et de Suisse. Ils comprenaient surtout des représentants des Cinq. Les diplomates essayaient d'influer sur les négociations en faisant pression sur l'opinion publique ou sur les gouvernements. Les articles de Gentz ont agi sur l'opinion publique de toute l'Europe. Le procédé s'appliqua en direction de l'Angleterre et de la France. Les ministres étrangers, en particulier les agents du tsar, ont travaillé l'opinion anglaise par la presse britannique. Lieven reçut l'ordre de s'aboucher avec des membres de l'opposition anglaise pour servir les intérêts russes. De son côté, Castlereagh intrigua contre Talleyrand auprès de Louis XVIII et de Blacas. Metternich chercha à négocier directement avec Paris sur la question italienne. Vaines manœuvres. Au vrai, tout ce qui intéressait l'Europe se concentrait à Vienne. Les Grands se considéraient comme l'Europe.

II. — LES DIFFICULTÉS A RÉSOUDRE. L'ACTE FINAL  
(26 JUIN 1815)<sup>1</sup>.

L'attention essentielle du congrès porta sur les changements territoriaux à réaliser en Pologne et en Allemagne où il fallait, en tenant compte des traités de 1813 et du traité de Paris, redistribuer tout ce dont Napoléon avait disposé à sa guise. La question de Pologne commandait le sort de la Saxe et celui-ci tous les autres arrangements en Allemagne. Mais la besogne délicate ne manquait pas ailleurs. En Italie, une énigme : que faire des trois Légations ? Le sort des îles Ioniennes dépendait du problème sicilien. Dans le Nord, les intérêts suédois, hanovriens, prussiens se heurtaient. Les diplomates devaient définir les frontières du royaume de Hollande, donner des constitutions à l'Allemagne et à la Suisse, régler le problème des fleuves internationaux et celui de la traite des noirs.

Tout est dominé par le problème polono-saxon. Castlereagh veut ménager un juste équilibre européen, en renforçant le centre contre l'est et l'ouest. Il est partisan d'une Prusse forte et d'une alliance austro-prussienne. Il regarde l'extension de la Russie sur toute la Pologne comme une menace pour la sécurité de l'Europe centrale. Il souhaite une Pologne indépendante. Metternich voudrait sauver la Pologne, mais il craint l'hostilité d'un parti dirigé par Stadion et Schwarzenberg. Le tsar désire recevoir une Pologne qui étende ses possessions jusqu'à l'Oder ; il entend ressusciter une nation polonaise. Mais reconstituer la Pologne, c'est poser le problème de compensations pour la Prusse et l'Autriche.

Le premier, Castlereagh croise le fer avec le tsar, à la fin de septembre 1814. Pour lui, acquérant la Pologne, Alexandre obtiendrait une puissance que Napoléon n'avait jamais eue ; la doter d'institutions libérales serait faire affront au peuple russe : les traités de 1813-1814 s'opposent à la prétention du tsar qui, moralement, devrait restituer une partie des territoires que la Russie a reçus des trois partages. A quoi le tsar, sans se soucier qu'en fait son armée est épuisée et que l'opinion russe convoite plutôt Constantinople, réplique qu'il a pour lui la force. Alors, Castlereagh songe à apaiser les différends austro-prussiens et à organiser un front commun contre la Russie. Mais il se heurte à l'opposition du roi de Prusse. Hardenberg pose une condition : l'Autriche et l'Angleterre lui garantiront la Saxe. Castlereagh accepte ; Metternich aussi, quelques jours plus tard, sous réserve

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Se reporter aux indications données p. 2 et 3.

que Mayence ira à la Bavière. Toutefois, Berlin est mécontent, tandis que le gouvernement de Londres et l'opinion britannique ne veulent pas sacrifier la Saxe pour concilier les ambitions de la Prusse et de l'Autriche. Aussi l'accord anglo-prusso-autrichien échoue-t-il. Alors, Hardenberg propose au tsar de laisser Thorn et Cracovie en dehors de la nouvelle Pologne et demande la Saxe pour la Prusse ; Mayence serait une forteresse fédérale. Au tour de Metternich de refuser. La situation s'aggrave : les grands s'arment. Désireux de sauver l'indépendance de la Saxe et répugnant à toute idée de guerre, estimant perdue la bataille pour la Pologne, Castlereagh tente de réconcilier l'Autriche et la Prusse. Il s'efforce de démontrer à Hardenberg que la Saxe ne peut passer à la Prusse sans le consentement de l'Europe. Il intervient auprès de Metternich. Le gouvernement de Vienne refuse de reconnaître Thorn et Cracovie comme villes libres ; il s'oppose à l'annexion de la Saxe par la Prusse ; il réserve enfin la question de Mayence. Hardenberg s'exaspère. Les souverains et les ministres ont des entretiens agités. Les deux puissances germaniques restent divisées. Rendus amers par leur mauvaise foi réciproque, Hardenberg et Metternich discutent sur des vétilles à la satisfaction de Talleyrand qui prend une attitude d'arbitre. Castlereagh se rapproche du diplomate français auquel Metternich lui-même fait des ouvertures le 16 décembre. Talleyrand défend la Saxe, mais se montre conciliant : avec la rupture de l'alliance nouée contre la France, l'essentiel, pour lui, est acquis.

Des conférences réunissent alors Hardenberg, Stein, Castlereagh, Humboldt, Czartoryski. A l'offre de donner au roi de Saxe des compensations sur la rive gauche du Rhin, y compris Luxembourg, Trèves et Bonn, Castlereagh oppose son veto : il ne veut pas créer sur le Rhin une petite puissance qui risquerait de tomber sous l'influence de la France ; pour la Pologne, il fait renvoyer la question des populations au comité de statistique. Le tsar souhaite un compromis. Les petits États allemands sont ralliés à l'Autriche, si bien que Metternich songe à une Confédération sans la Prusse, donc dominée par le Habsbourg. A la fin de décembre, Hardenberg continue à montrer les dents ; il considère le refus des puissances de reconnaître les droits de la Prusse sur la Saxe comme une déclaration de guerre. A quoi Castlereagh riposte que les diplomates ne peuvent délibérer sous la menace : mieux vaudrait rompre le congrès. Devant la menace de Berlin qui mobilise, un traité secret est signé le 3 janvier 1815, entre

Castlereagh, Talleyrand et Metternich ; la Bavière, le Hanovre et la Hollande sont prêts à s'y joindre : c'est la guerre en cas d'attaque prussienne. Mais le traité a pour but de prévenir la guerre, non de la déclencher. Il obtient l'effet souhaité : Hardenberg se radoucit.

Le 12 janvier, le comité des Cinq se réunit pour la première fois. Les difficultés subsistent. On se perd en discussions sur des chiffres de populations dont on entend disposer sans égard à leur vœu. Comment compenser pour la Prusse la perte d'une grande partie de ses anciens territoires polonais, si on ne lui donne qu'une petite partie de la Saxe ? Or, Castlereagh veut une Prusse forte. Pendant six semaines, il négocie sans résultat. Enfin, il se décide à accorder au tsar un royaume de Pologne plus étendu. A ce prix, il obtient la cession de Thorn à la Prusse ; celle-ci renonce à Leipzig. Le Hanovre et la Hollande réduisent leurs prétentions territoriales au profit de la Prusse. L'accord peut se faire. La Prusse garde la Posnanie ; l'Autriche, la Galicie. Cracovie devient ville libre. Le reste du grand-duché de Varsovie forme le royaume de Pologne, donné au tsar qui promet une constitution. D'autre part, la Prusse reçoit les deux cinquièmes de la Saxe, les forteresses de l'Elbe, une bonne partie de la rive gauche du Rhin, le duché de Westphalie et la Poméranie suédoise. L'Autriche abandonne en Allemagne sa position dominante ; elle reçoit le Tyrol et les provinces illyriennes. Castlereagh peut quitter Vienne. Aucune difficulté de cette importance ne se présentera plus.

Cependant, le règlement de la question italienne et la construction de la Confédération germanique avancent lentement. Metternich marchand. Ainsi, en Europe centrale, l'idée de nationalité le cède au souci de la balance des forces et des nécessités stratégiques. Castlereagh sacrifie le projet d'une grande Hollande à la nécessité de compensations pour la Prusse : le royaume des Pays-Bas doit se contenter d'une petite extension territoriale au-delà de la Meuse. Il n'obtient pas l'ancienne province belge du Luxembourg, dont la plus grande partie, constituée en grand-duché distinct, est remise à titre personnel au roi de Hollande en échange des principautés de Nassau, Dillenberg et Dietz convoitées par la Prusse. État souverain, le grand-duché relève de la Confédération et Luxembourg, forteresse fédérale, reçoit une garnison prussienne. Devenu royaume, le Hanovre s'accroît de la Frise orientale pour entrer en contact direct avec la Hollande. Le Danemark se contente du Lauenbourg. Grâce à Castle-

reagh, la Prusse, acquérant en Allemagne du Nord bien plus de territoire qu'elle n'en perd en Pologne, y établit sa prépondérance, base de sa future hégémonie sur l'Allemagne. L'Autriche gagne le Tyrol sur la Bavière et abandonne toute participation à la défense de l'Allemagne occidentale. Elle maintient pourtant son ascendant sur la Confédération. C'est la Bavière qui, recevant le Palatinat, se trouve désormais au contact de l'Alsace.

Les patriotes allemands avaient la conviction que la faiblesse de l'Allemagne devant la France était due à la désunion. Un fort mouvement démocratique, de caractère académique, penchait vers des institutions représentatives au sein d'une Allemagne unie. Mais les princes ne songeaient nullement à partager avec les peuples une souveraineté qui leur avait été garantie par les traités de 1813. Certes, Stein était partisan d'une Allemagne unie et d'une constitution centrale puissante. Mais, pour la Prusse et l'Autriche, les intérêts de l'Allemagne étaient subordonnés à leur propre avantage. Chacune cherchait à assurer ses positions par rapport à l'autre et aux autres États allemands. C'est ainsi qu'à Chaumont on en était arrivé au principe d'une Allemagne fédérale qui fut inséré dans les traités de Paris. En septembre 1814, une esquisse de constitution avait repris la division en cercles qui avait prévalu sous le Saint-Empire.

Metternich, il est vrai, s'aveuglait. Il ne croyait pas à la possibilité d'une patrie allemande. Le mouvement national, qui s'était manifesté par la « guerre de libération », n'était à ses yeux que le jeu de quelques intellectuels. Il n'apercevait pas le danger de l'hégémonie de la Prusse et du rôle politique qu'elle exercerait dans la Confédération grâce à des territoires qui, dispersés sur toute l'Allemagne, en contrôlaient toutes les routes. Peu soucieux de faire revivre le Saint-Empire et d'y intégrer Vienne comme capitale, il songeait à établir entre les divers États allemands un équilibre fondé sur un dualisme Prusse-Autriche. Dès le 16 octobre 1814, il avait proposé au comité allemand du congrès un projet en douze articles : une diète fédérale comprendrait un directoire Autriche-Prusse, un conseil des chefs de cercles et un conseil des princes et des États ; pas de représentation populaire. Les petits États réclamaient des institutions où chacun eût été représenté, un pouvoir judiciaire fédéral, un pouvoir exécutif réel. A la fin de novembre, le comité allemand ajourna ses réunions. Projets et contre-projets s'élaborèrent : deux vicariats, empereur germanique, roi d'Allemagne ; tribunal suprême confédéral ; garantie des droits fondamentaux pour chaque Allemand.

Les difficultés soulevées par la question de Pologne et de Saxe, la rivalité austro-prussienne au sein du comité allemand, l'opposition de la Bavière et du Wurtemberg avaient empêché tout réel progrès vers l'acceptation de la constitution. Le désaccord ouvrit la voie à plusieurs combinaisons. Exclue du comité, craignant l'esprit dominateur de la Prusse, les petits États s'étaient déclarés pour la présidence de l'Autriche. Ce plan eût été adopté si la question polonaise n'avait abouti à un compromis. Au reste, la période de janvier 1815 met en lumière le manque d'accord en Allemagne même. Aucune grande voix, aucune forte volonté, aucune idée neuve ne s'y manifestent. Patriotes et libéraux demeurent sans influence sur les diplomates.

Avec le retour de Napoléon, le comité allemand reprend vie et s'ouvre à la Saxe, à la Bavière, à la Hesse-Darmstadt, au roi des Pays-Bas pour le Luxembourg, à celui du Danemark pour le Holstein, aux représentants des princes et des villes libres. Le 9 juin 1815, il décide de créer, avec mission de rédiger les lois fondamentales de la Confédération, une diète fédérale qui réunira à Francfort les représentants des trente-huit États allemands sous la présidence de l'Autriche. Les libertés publiques ne sont pas garanties, à l'exception de la liberté de croyance et de la permission de circuler d'un État à l'autre. Une clause prévoit que chaque État aura des assemblées d'États (*Stände*). L'édification de l'Allemagne a échoué. Les institutions imposées par le congrès renferment des germes de guerre et de révolution.

Les affaires italiennes suscitèrent entre Metternich et Talleyrand un duel diplomatique qui se termina par la défaite de ce dernier. Tout tournait autour de Murat. L'Autriche, au traité du 11 janvier 1814, lui avait garanti le trône de Naples. L'Angleterre et la Russie avaient donné leur assentiment. Le traité de Paris avait admis l'incorporation de Gênes au Piémont. Marie-Louise avait obtenu Parme, Plaisance, Guastalla par le traité de Fontainebleau. Le sort de la Toscane, de Modène et de Lucques n'avait pas été fixé. Restauré à Rome, le pape n'avait pas obtenu les trois Légations au nord et Murat refusait de restituer les Marches d'Ancône au sud. Sans amis, le roi de Naples n'avait d'autres sauvegardes que le traité et la rivalité franco-autrichienne. Deux autres facteurs pouvaient jouer pour lui, mais au prix d'une guerre : la répulsion croissante que la domination autrichienne inspirait en Italie ; l'idée nationale et libérale éveillée par Napoléon et encouragée par les représentants whigs de l'Angleterre. Metternich ne méconnaissait pas le danger que

constituait le maintien d'un survivant du régime napoléonien en Italie. Le gouvernement de Londres y voyait une menace pour le contrôle qu'il entendait exercer sur la Méditerranée. Talleyrand réclamait le rétablissement de Ferdinand de Sicile. Mais les négociations se poursuivaient à Paris. Sans que Talleyrand en sût rien, Metternich s'entendait directement avec le roi de France pour l'expulsion de Murat par les troupes autrichiennes et Castlereagh y souscrivait. A Vienne, où il se rendit au début de février 1815, Wellington fit connaître que la France était prête à intervenir contre Murat : l'Angleterre la soutiendrait. Alors, invoquant le traité du 11 janvier 1814, le roi de Naples demanda à l'Autriche le passage pour ses troupes qui devaient combattre celles de la France. Metternich ne souhaitait pas plus tenir les engagements de l'alliance que voir les Français en Italie. Il considérait leur avance comme un cas de guerre, celle de Murat comme un motif pour rompre le traité. Il comptait sur le caractère impulsif du roi de Naples. De fait, lassé de l'alliance, ce dernier rêvait de devenir le libérateur de l'Italie en chassant les Autrichiens de la péninsule. Il était entré en rapports avec Napoléon qui préparait son départ de l'île d'Elbe. Le 17 mars 1815, il quitta Naples, franchit la ligne qui séparait ses forces de celles de l'Autriche (29 mars), puis, de Rimini, lance un appel aux armes aux Italiens. Il n'est pas entendu. Battu, il recule, tente d'obtenir de Metternich la paix et son royaume, tandis que l'Autriche signe un traité d'alliance avec Ferdinand. Battu encore à Tolentino, il s'enfuit à Naples, gagne la Corse avant de tenter de débarquer sur les côtes de son ancien royaume. Il est pris et fusillé au Pizzo, le 13 octobre 1815.

Metternich, craignant que Murat ne provoque le réveil de l'esprit national italien, avait voulu sa perte. Ferdinand fut restauré dans son absolutisme : par un traité secret, il s'était engagé à ne pas faire appliquer le régime constitutionnel que l'Angleterre lui avait imposé. Castlereagh avait failli aux principes libéraux. Il avait soutenu Metternich qui se proposait d'étendre l'influence de Vienne en Italie et d'y étouffer les idées de nationalité et de liberté. Bref, seul, le Piémont, accru de Gênes et ayant récupéré Nice et la Savoie, échappait au contrôle autrichien. Le reste de l'Italie était partagé selon la volonté de Metternich. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla étaient attribués à l'ex-impératrice Marie-Louise ; ceux de Toscane et de Modène à un archiduc ; Lucques à l'infante Marie-Louise représentant les Bourbons de Parme. Le pape recouvrait les Légations de Ravenne,



de Bologne et de Ferrare où l'Autriche recevait droit de garnison. L'influence des Habsbourgs dominait presque toute la péninsule au détriment des Bourbons.

Les affaires suisses furent réglées sans difficultés sérieuses, parce qu'elles n'opposaient pas entre eux les intérêts des grandes puissances. L'acte de médiation fut modifié par une nouvelle constitution. Une Confédération de vingt-deux cantons fut formée par l'addition de Genève, du Valais et de Neuchâtel. Canning avait tenu la balance entre les projets plus démocratiques de Capodistrias, qui reflétaient l'influence de Laharpe sur le tsar, et les vues réactionnaires de l'Autriche et de la France. Par l'institution de la neutralité de la Suisse, un nouveau principe apparaissait dans le droit public européen : un petit État se trouvait mis à l'écart des futurs conflits. Chacun espérait que cette neutralité servirait le mieux ses intérêts.

Enfin, Castlereagh fit tous ses efforts pour obliger la France, l'Espagne et le Portugal à abolir immédiatement le commerce des esclaves. Favorable au principe, Talleyrand refusa l'abolition immédiate ; Louis XVIII ne l'accorda qu'après que Napoléon eût donné l'exemple à son retour de l'île d'Elbe. Castlereagh obtint une déclaration qui condamnait le commerce des esclaves et qui fut annexée à l'acte final. On proposa d'exclure des marchés européens les produits des colonies où le commerce des noirs continuait : en 1817, le tsar utilisera l'idée comme moyen de pression sur les colonies espagnoles révoltées.

En janvier 1815, le comité des Cinq avait désigné une commission de rédaction des actes du congrès. Le 10 février, cette commission apporta un plan pour les trente-deux premiers articles du traité ; il fut approuvé. Le 6 mars, Gentz et La Besnardière furent chargés de tirer un traité des protocoles. On leur adjoignit un représentant de chacun des Cinq. Puis les Huit désignèrent un troisième rédacteur, le Russe Anstett, et un représentant de chacun des Huit fut chargé de contrôler le travail. En fait, Gentz seul rédigea le traité.

Le retour de Napoléon mit les diplomates dans la nécessité de faire des traités séparés pour la Pologne et la Saxe. Ils ne renoncèrent pas pour autant à un traité général, à un acte final qui contint, y compris les décisions définissant les bases de la Confédération germanique, cent vingt et un articles. Les autres traités et la déclaration finale furent mis en annexe et eurent même force que les articles du traité. Le 9 juin, les représentants des Sept — l'Espagne refusa de signer parce que les demandes

des Bourbons d'Espagne avaient été négligées — mirent leurs initiales à côté des articles. On dut attendre que les représentants du tsar eussent reçu l'autorisation de leur maître pour que les signatures pussent être apposées, le 26 juin.

Le traité de Vienne recueillit l'adhésion de tous les États souverains. Il était plus et mieux qu'un recueil de conventions. L'Europe entière l'avait, en un certain sens, garanti. Après avoir réglé ses différends et clos l'ère des guerres ouvertes vingt-trois ans plus tôt, elle semblait proclamer sa volonté solidaire de paix. A vrai dire, cet instrument diplomatique régla la vie internationale pendant près de cinquante ans.

## CHAPITRE II

### LE MONDE EN 1815<sup>1</sup>

Les événements qui se déroulent dans le monde en 1815 ne se rattachent souvent que dans une très faible mesure aux règlements internationaux qui sont adoptés en Europe. Leur intérêt, pourtant, ne saurait échapper. Car leur exposé permet de constater les étapes déjà franchies et de pressentir, en la comprenant, l'évolution prochaine.

L'Europe retrouve un visage, par certains traits méconnaissable, tant la Révolution et l'Empire lui ont imprimé leur marque, par d'autres familier. Examinons-les de près.

#### I. — LES PAYS DE L'EUROPE OCCIDENTALE : ANGLETERRE, PAYS-BAS, FRANCE<sup>2</sup>.

En 1815, l'Angleterre est devenue un État moderne dans lequel les notions morales de coutume et de loi fondamentale ont fait place à une conception légale du pouvoir souverain. Celui-ci ne s'identifie pas à la seule couronne, mais est partagé entre le roi dans son parlement et la loi commune : conséquence d'une vieille règle qui voulait que le monarque fût lié par la loi et le consentement populaire. Plus que le souverain, le parlement représente la permanence de la nation. Limitée, l'influence du roi ne résiste pas à un cabinet ou à un parlement déterminé à agir.

Le gouvernement de cabinet s'est renforcé depuis 1782. La faiblesse mentale du roi et le mépris éprouvé pour le régent, mais davantage encore l'action de plus en plus forte des partis

1. OUVRAGES D'ENSEMBLE A CONSULTER. — Faute d'études exposant la situation précisément à cette date, se reporter aux ouvrages cités p. 4 et 5. Y joindre le t. XIV de la présente collection : G. LEFEBVRE, *Napoléon* (Paris, 1938, in-8° ; 5<sup>e</sup> éd., 1965), liv. V, p. 385-519.

2. OUVRAGES A CONSULTER. — Voir plus loin, p. 88-89, 92-94, 247-248.

ont contribué à cette évolution. Le cabinet est devenu plus cohérent, sans qu'on puisse parler déjà de système moderne. En effet, les partis commencent seulement à s'organiser et la plupart des membres du cabinet sont indépendants à leur égard.

Si le nombre des pairs a considérablement augmenté pour atteindre 330 en 1806, leur importance a diminué avec la diffusion de la richesse. En revanche, les Communes deviennent dominantes en matière financière. Mais la loi commune les a empêchées d'exercer une véritable tyrannie. Au nom de l'*habeas corpus* ou de la loi de nuisance, les juges ont protégé les sujets contre les ministres et le parlement.

Les institutions demeurent anachroniques. En 1815, le Parlement ne représente plus le pays. La condition préalable à l'harmonisation du gouvernement avec la société nouvelle est la réforme de la représentation de la nation. En effet, un quart des Communes représente les cinq comtés du Sud-Ouest. A elle seule, la Cornouailles dispose de 44 sièges ; la région du plus grand Londres, de 10 à peine. Plusieurs grandes villes industrielles, comme Birmingham, Leeds, Manchester, n'en ont aucun. Sur 558 députés, 405 représentent les bourgs anglais ; mais les vingt-trois comtés du Nord n'en désignent que 74. Les trois quarts des bourgs comptent moins de 500 électeurs ; une bonne proportion, moins encore. Le taux de la franchise des francs-tenanciers pour 80 députés des comtés d'Angleterre n'a pas changé depuis 1434, rendant leur monopole ridicule. Les bourgs de poche comme Old Sarun et Gatton font scandale. De plus, la plupart des sièges sont aux mains de patrons et la couronne elle-même figure parmi ceux-ci. En Écosse, c'est pis encore. Le corps électoral compte 4 000 électeurs à peine. L'Écosse, par l'argent, est presque devenue un vaste bourg de poche.

En présence de ces faits, plusieurs solutions étaient possibles. On pouvait ne rien faire, empêcher le régime d'évoluer, laisser se perpétuer les aristocraties provinciales corrompues. La loi pouvait continuer à freiner tout changement. Mais, si on désirait un cabinet solide, des partis organisés, une opinion publique qui imposât sa volonté, il fallait changer le système. Ce fut à cette solution qu'un certain nombre d'esprits avertis se décidèrent.

L'Angleterre sortait fort éprouvée de la lutte contre Napoléon. Sans doute, le crédit public anglais n'avait pas été ruiné. L'emprunt n'avait pas été plus difficile à placer en 1812 qu'auparavant.

Les taxes de guerre, dont l'income-tax était la plus importante, et les emprunts lui avaient permis de mener à bien la lutte contre la France. Les Anglais avaient estimé les gains procurés par les fonds d'État suffisants pour continuer à investir leurs revenus supplémentaires. Certes la crise avait été terrible. Les réserves de la banque, réel fondement du crédit, étaient tombées de 7 855 000 livres à 2 036 000, de 1808 à 1815. Les achats de blé avaient encore ajouté aux dépenses. Les changes étaient défavorables à la Grande-Bretagne. Les prix n'avaient cessé de monter. L'encaisse-or était en baisse ; les sorties de métaux s'étaient précipitées ; les faillites, multipliées. Pourtant, les ouvriers n'avaient pas imputé leur misère au gouvernement, mais à leurs employeurs et aux machines. A partir de 1810, les exportations annuelles en Europe du Nord étaient passées de 7 700 000 livres à 1 150 000. Mais il était resté à l'Angleterre une grande force : la circulation du papier commercial. Sur le continent, les banques anglaises avaient survécu. Les escompteurs de papier anglais n'avaient pas été frappés. Au reste, l'agriculture était devenue prodigieusement prospère. La médiocrité des récoltes avait fait monter les prix. De grandes fermes avaient été créées. L'accroissement des terres cultivées avait développé la richesse du pays rural. Les flottes anglaises non seulement avaient conservé la mer pour le commerce, mais, par voie de conquête, avaient ouvert au commerce de nouveaux débouchés. Un esprit de guerre et de solidarité nationale avait poussé les marchands et les magistrats à s'unir pour soutenir la banque et pour conserver au papier une confiance analogue à celle qu'assurait l'or.

N'importe : en 1815, la position financière de l'Angleterre est médiocre. Le plafond des dépenses de la période de guerre est atteint. La dette nationale est de 860 millions de livres sterling, soit 43 par tête ; la circulation des billets est passée de 10-11 millions de livres à 30. Les marchés sont saturés, les faillites se multiplient. Importations et réexportations sont réduites. La spéculation tient lieu d'activité commerciale. Des émeutes éclatent dans le nord de l'Angleterre. Les marins des ports charbonniers du Northumberland et du Durham arrêtent le trafic sur la Tyne par une chaîne de bateaux. Les bateliers arrachent les voies ferrées qui servent au transport du minerai et mettent le feu au charbon. La dime provoque des troubles en Irlande. On compte quelque 30 000 mendiants à Londres. L'agriculture subit une grave crise. Le grain a été importé en grande quantité

à la fin de 1814. Le meilleur se vend très bon marché ; les qualités ordinaires sont invendables. Dès le mois de mai, le prix des grains du pays est tombé à 73 shillings le *quarter*<sup>1</sup>, alors que les propriétaires se trouvent engagés dans de vastes spéculations sur des prix plus élevés. Ils ont multiplié les enclosures et cultivé des terres que ces prix seuls faisaient rentables. Les fermiers ont investi leurs capitaux dans de nouvelles terres et accepté le relèvement de leurs baux à des tarifs désormais beaucoup trop élevés. Dans l'impossibilité de payer même les taxes, beaucoup vendent leurs produits à moitié du prix de revient. La misère s'étend à tout le personnel de la ferme, qui demande protection.

Pendant, en février 1815, le projet de *corn laws* soulève une vive opposition. On critique l'encouragement artificiel à la culture de sols qui exigent de très grandes dépenses. Pourquoi, dans un pays commercial et industriel comme l'Angleterre, craindre d'importer du blé ? Doit-on légiférer dans la panique ? Tout le mal, temporaire, résulte du passage de l'état de guerre à l'état de paix. Certains, comme le banquier Baring, reprochent au projet un souci exclusif de l'intérêt privé : pour tenter de cultiver des terres froides, va-t-on risquer de payer le pain plus cher ? Les partisans de la nouvelle législation estiment que la mesure n'accroîtra ni le prix, ni le coût de production des manufactures et que le taux des salaires ne varie pas avec le prix du pain. Bref, malgré les pétitions, l'émeute autour de Westminster et le sac de la maison de Robinson, les lois sur les grains passent. La majorité du parlement a estimé que les lourdes taxes de guerre pesaient encore sur l'agriculture anglaise, que les pays étrangers pouvaient vendre au-dessous du prix anglais et qu'il fallait faire quelque chose pour l'agriculture. A vrai dire, tout le pays, sauf les fermiers, était hostile au bill.

L'union belgo-hollandaise est odieuse aux deux pays qui la constituent : Anvers se dresse contre Amsterdam. Les populations n'ont pas été consultées. On eût pu se contenter d'une union personnelle ; mais on voulait édifier une barrière contre la France. Tous les Belges sont hostiles au nouveau roi Guillaume : les démocrates, parce qu'ils sont partisans du système parlementaire ; les conservateurs, parce qu'ils avaient souhaité la réunion d'États de notables qui eussent conclu un pacte avec le roi pour la défense du catholicisme.

1. Un peu plus de 2,90 hl.

Une commission, composée en nombre égal de Belges et de Hollandais, fut chargée d'adapter la loi fondamentale de la Hollande à la situation nouvelle (22 avril 1815). Cette loi respectait l'essentiel de l'œuvre napoléonienne : égalité civile, communauté des droits et des devoirs, abolition des privilèges héréditaires. Le prince avait tous les pouvoirs. L'assemblée nationale, ou États généraux, ne votait annuellement que le budget des dépenses extraordinaires. Les ministres n'étaient responsables que devant le prince. En revanche, les provinces jouissaient d'une large autonomie, avec des États provinciaux qui désignaient les représentants aux États généraux. La loi fondamentale marquait le triomphe des censitaires. Aucun principe démocratique. Avant tout, l'ordre, la prospérité et la restauration calviniste. Le protestantisme était reconnu comme religion de l'État.

Dans la commission qui a reçu, le 1<sup>er</sup> mai 1815, le texte des huit articles exprimant la décision de l'Europe, la discussion se poursuit. Belges et Hollandais obtiennent la même représentation aux États (55 membres). Mais les Belges regardent Guillaume comme un étranger et estiment la nation supérieure au prince. Les libéraux réclament la publicité des débats parlementaires. Suivant leur désir, les États comprennent deux Chambres. Le 13 juillet, la loi est définitivement arrêtée. Monarchique, elle affirme la prépondérance du roi. Elle crée « un gouvernement monarchique tempéré par une constitution », où l'association roi-nation se révèle très inégale. Le roi nomme les membres de la première Chambre ; les États provinciaux, soumis à l'influence des gouverneurs, donc du roi, élisent la seconde. L'instruction dépend du roi seul. La presse est libre. Seul, le roi a l'initiative des lois. Il doit se transporter, d'année en année, de Bruxelles à La Haye.

Certes, ce « monstre moitié libéral, moitié féodal » satisfait les notables belges en leur réservant, grâce au cens, le droit électoral, par conséquent l'accès aux États généraux. Pourtant, il déclenche la tempête. L'Église admet mal un prince protestant et le divorce. Les catholiques se déclarent hostiles. Bruxelles se couvre de placards menaçants. Les 1603 notables votent : 796 rejettent la loi. Mais le gouvernement transforme les 280 absents en votants favorables et déclare nuls, comme contraires aux huit articles, les votes négatifs en matière religieuse. Ainsi, 807 suffrages deviennent favorables.

En effet, Guillaume est un prince autoritaire et réaliste, qui accepte mal l'idée d'un régime parlementaire et veut instituer

un gouvernement personnel, patriarcal et absolutiste, à la Frédéric II. La crise économique et sociale rend la situation plus tendue encore. Le marché français est fermé ; la concurrence anglaise, considérable. Des grèves, des émeutes éclatent. Le roi n'a pas d'inquiétude à l'intérieur, car la première Chambre est composée de vieillards et la seconde de censitaires, pour une bonne partie fonctionnaires. Il veut faire l'unité politique du royaume, avec une monarchie administrative et libérale. Il s'appuie sur les libéraux, rempart contre l'Ancien Régime. Il accueille régicides et pamphlétaires venus de France, adversaires des Bourbons et persifleurs du cléricisme. Son attitude anti-catholique provoque des réactions. Mgr de Broglie, évêque de Gand, prêche la résistance à la « loi ». Les curés obligent les fidèles à refuser le serment, c'est-à-dire à renoncer à toute fonction publique. Mais, à l'instigation de Metternich, le pape nomme Mgr de Méau, ancien membre de la commission, archevêque de Malines. C'est abandonner de Broglie qui est condamné à la déportation par contumace. Le pape, qui négocie au lieu d'agir, favorise l'attitude de Guillaume.

En France, Louis XVIII est revenu « dans les fourgons de l'étranger ». Les Alliés l'ont laissé revenir parce qu'ils ont cru que les Français l'attendaient. De fait, nombreux sont ceux pour qui le retour du roi légitime signifie la fin de l'oppression impériale et la paix : à côté des fidèles qui n'ont jamais désespéré de la Restauration, les politiques voient en elle un gage de tranquillité. Mais les adversaires ne manquent pas qui abhorrent à la fois l'Ancien Régime et la capitulation. Le fossé est tel qu'il interdit la réconciliation indispensable, pourtant, au succès de la monarchie restaurée. Pour les uns, seuls les Bourbons étaient capables de remettre en selle la France vaincue et rentrée dans ses limites de 1789. Les fourgons de l'étranger ? Mais La Fayette n'allait-il pas au-devant des coalisés pour leur demander un roi qui ne fût pas Louis XVIII ? Seul, le roi trouvait dans l'hérédité et la majesté de sa race le droit de régner. Les autres rêvaient d'un autre régime. Mais la solution orléaniste comme celle qui eût établi Napoléon II ont été écartées.

Louis XVIII, vieilli, impotent, possède une incontestable dignité morale. Son rôle est difficile : disputer aux Alliés le territoire, subir leurs conditions pour mieux défendre la France et la sauver du déshonneur. Mais il a eu des mots malheureux. A Londres, où les Anglais l'acclamaient, n'a-t-il pas déclaré



qu' « après Dieu, il est redevable de son trône à l'Angleterre » ? Mot d'un prétendant, non d'un roi. La convention du 3 juillet 1815 a livré Paris aux Alliés. Cette France occupée, Wellington a invité ses troupes à la considérer comme un pays ami. Schwarzenberg, Barclay de Tolly, Frimont, de leur côté, déclarent venir appuyer les vœux de la nation. Au vrai, peu à peu, le comportement des Alliés rend manifeste le désir d'humilier la France et de s'enrichir à ses dépens. A la générosité anglo-russe s'oppose l'âpreté austro-prussienne. Blücher est le plus intraitable ; Louis XVIII doit menacer de se faire sauter avec le pont d'Iéna, au cas où le général prussien persisterait dans son intention de le détruire. Le roi soutient avec force l'opinion qu'en 1815, sans cesser de voir en lui le souverain légitime, l'Europe n'a fait la guerre qu'à Bonaparte et à sa faction. Mais les puissances repoussent cette interprétation.

En tout cas, fort de 1 236 000 hommes, le flot d'invasion déferle sur la France de juillet à octobre. Elle est divisée en deux parties, séparées par la Loire, l'Allier, l'Ardèche et le Rhône. Le territoire ainsi délimité est découpé en quatre secteurs : russe, autrichien, anglais, prussien. Au sud, sur les Pyrénées, des troupes espagnoles. Quarante-six départements sont entièrement occupés ; quinze partiellement. Au total, les deux tiers du pays. Les chefs militaires lèvent des contributions. Les rapports entre les Alliés et les autorités locales sont très difficiles. En droit, l'occupation n'entraîne aucun transfert de souveraineté. En fait, les Alliés s'emparent de l'administration, méconnaissent l'autorité royale. Les fonctionnaires du roi doivent prêter serment aux autorités occupantes. Les préfets subissent des vexations : certains sont déportés ou doivent prendre la fuite. Le sort des maires est pire encore. Résistent-ils, ce sont des coups, des tortures, des menaces de pendaison. Beaucoup sont arrêtés ; certains, tués. Des habitants sont molestés, saisis comme otages. On signale des viols, des rixes sanglantes, l'assassinat de soldats isolés. Les Alliés saisissent les caisses publiques, s'emparent du tabac et du papier timbré qu'ils revendent. Ils désorganisent le service postal, réclament les œuvres d'art, réquisitionnent chevaux, nourriture, voitures. L'évacuation commence fin septembre. Au début de 1816, 150 000 étrangers vivent encore sur le territoire français. Au total, l'occupation coûtera 180 millions.

**II. — L'EUROPE MÉDITERRANÉENNE : ESPAGNE, ITALIE, BALKANS<sup>1</sup>.**

L'Espagne sortait d'une terrible épreuve. Aux origines de la tourmente qui venait de jeter bas l'empire napoléonien, impossible d'exagérer le rôle de la résistance dont elle avait donné l'exemple. Son orgueil national, son fanatisme religieux, son loyalisme dynastique avaient animé le soulèvement contre l'envahisseur apparu comme le fléau de l'humanité. Les premiers succès de ce soulèvement, dirigé par la junte suprême centrale qui, la menace étrangère faisant plier les particularismes locaux, s'était installée à Aranjuez, puis à Séville, sous la présidence de Florida Blanca, avaient porté un coup mortel au prestige des armes françaises et dessillé les yeux de l'Europe.

Mais ces événements n'étaient pas demeurés sans effet dans la péninsule. Certes, Napoléon avait échoué. Il s'était proposé de renouveler la vieille monarchie et de collaborer avec les Espagnols qui voulaient un gouvernement libéral. Or, les tentatives faites pour réformer le gouvernement, supprimer l'inquisition, réorganiser les douanes étaient restées infructueuses ; les Catalans n'avaient pas été davantage gagnés ; la haine de l'envahisseur avait été plus forte que l'idéal réformateur. Pourtant, les Espagnols qui désiraient le rétablissement du souverain légitime étaient divisés : les uns souhaitaient le retour pur et simple à l'Ancien Régime ; les autres auraient voulu que la monarchie se ralliât à leurs vœux de réforme. La junte centrale avait mis sur pied un large programme, fondé sur les principes révolutionnaires français. Le 24 septembre 1810, le premier parlement s'était réuni dans l'île de Léon, à Cadix. Les Cortès, constituées en assemblée nationale, avaient proclamé le principe de la souveraineté légitime, reconnu Ferdinand et émis la prétention de prendre le pouvoir législatif. Le débat sur la liberté de la presse avait permis aux partis libéral et conservateur de s'affirmer. La constitution du 11 mars 1812, sans rompre avec les traditions nationales, avait adopté les idées françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle et pris pour modèle la constitution française de 1791. Elle supposait une nation unitaire. L'Espagne formait une monarchie héréditaire, où le pouvoir légitime reposait sur les Cortès, issues d'élections générales. La religion catholique était proclamée seule vraie. L'établissement de la monarchie consti-

1. **OUVRAGES A CONSULTER.** — Voir les notes des p. 120, 123, 174.

tutionnelle inaugurerait une ère de luttes politiques intérieures sanglantes. Car les deux partis prenaient des positions extrêmes. Radicaux, les libéraux affichaient des tendances antimonarchistes et anticléricales. Mais le peuple, dans sa très grande majorité, s'en tenait à l'ordre traditionnel, fanatisé par un clergé déchaîné contre une assemblée sans Dieu. Le fossé se creusait encore du fait des résistances locales : par exemple au pays basque.

Le désordre intérieur se compliquait d'inquiétudes nationales à l'égard de l'Angleterre. L'Espagnol voulait bien se servir d'elle contre la France, mais la pensée de se soumettre à un gouvernement étranger et de céder une parcelle des possessions nationales le révoltait. A vrai dire, la situation de l'Espagne était douloureuse. Elle avait dû demander le secours d'une puissance qui menaçait dangereusement son empire colonial en Amérique, car Londres, à l'affût de nouveaux débouchés, avait dressé depuis longtemps des plans pour la libération des colonies espagnoles et négocié des accords avec des révolutionnaires hispano-américains, comme Miranda. Bien plus, les troupes anglaises, qui opéraient en Espagne sous le commandement de Wellington, faisaient partie d'une expédition dirigée contre le Mexique.

Ferdinand VII, exilé à Valençay sur les terres de Talleyrand, est libéré en mars 1814 et retrouve le pouvoir au milieu du plus vif enthousiasme. C'est en vain que les Cortès réunies à Madrid ont décidé que le roi devrait prêter tout d'abord serment à la constitution. Les absolutistes s'y opposent et le décret de Valence (4 mai 1814) abolit la constitution. Le peuple de Madrid accueille le souverain au cri de : A bas la liberté ! Alors les partisans du régime constitutionnel sont jetés en prison. Les partisans des idées françaises, les *afrancesados*, sont poursuivis ; le clergé retrouve biens et privilèges ; les jésuites se voient confier l'enseignement. L'appareil administratif et judiciaire d'Ancien Régime est remis en place.

L'Espagne avait été le pays d'Europe le plus profondément remué. Elle avait connu toutes les terreurs de la guerre populaire. Les plus violentes passions, qui s'étaient réveillées sous la menace de l'ennemi, ne s'apaiseront plus. En 1814-1815, s'ouvre une ère de guerre civile et de *pronunciamientos*.

La péninsule italienne retrouve ses princes ou en reçoit de nouveaux, que Vienne impose. Mais les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'occupation, ont bouleversé l'état d'esprit italien.

Partout le passé a été détruit, le droit seigneurial démoli, le clergé limité dans ses biens et son influence. Les méthodes administratives françaises ont pénétré.

La présence étrangère n'a pas été sans provoquer certaines réactions. La paysannerie et le petit artisanat rural ont résisté ; un brigandage à forme nationaliste s'est développé. En outre, les autorités françaises ont favorisé l'éveil de l'italianité en exaltant le passé ; par là, elles ont contribué à soutenir la volonté libératrice de l'Italie. Unis, les réactionnaires obstinés et les partisans de la grande Italie passent du cosmopolitisme au nationalisme. De même, les écrivains : la littérature soutient le sentiment national. Il est vrai que si les idées révolutionnaires françaises ont exercé une influence libératrice, l'Italien n'a pas encore vraiment dépassé le stade du patriotisme municipal : l'esprit de clocher se survit et invite à considérer les affaires françaises sous l'angle des préjugés locaux, ce qui rend difficile la formation d'un esprit public.

La péninsule n'en a pas moins été marquée par le mouvement général. Une justice régulière a été organisée ; les codes, introduits. Le régime agraire a subi un commencement de transformation. Napoléon a affaibli les grandes familles de l'aristocratie. Des lycées ont été ouverts pour former les fils de bourgeois. Les arts et les sciences ont été encouragés, les académies reconstituées, les musées créés, les productions de l'esprit surveillées. Les routes ont été développées : Milan est devenu l'un des centres du réseau routier. Le cours des rivières a été amélioré. L'urbanisme a connu un développement incomparable. Milan a été complètement transformé. Rome, où l'empereur a procédé à une épuration ecclésiastique et institué une garde nationale, a été embellie par Tournon. L'assèchement des marais Pontins a été entrepris. Le peuple romain, resté attaché à son souverain captif et à ses prêtres, a considéré Napoléon comme un moderne Néron. A la liberté glorieuse qu'il apportait, il a préféré la liberté de vivre comme il l'entendait. Pourtant, au moment où l'occupation s'achève, la France laisse à Rome de jeunes Italiens, officiers, auditeurs, conscrits, qui savent penser : ils vont faire passer sur Rome un souffle vivifiant qui ralentira l'œuvre de la réaction. A Naples, l'occupation a été accueillie avec joie par les ennemis du roi et par la plèbe. L'œuvre législative a été considérable : les droits féodaux, abolis ; un grand nombre de couvents, supprimés ; les biens ecclésiastiques, nationalisés et adjugés par petits lots aux paysans ; les châtimens corporels inhumains,

interdits ; un enseignement d'État, créé. La maçonnerie, avec sa filiale, la charbonnerie, a soutenu le régime impérial. Des travaux publics ont été entrepris ; une armée, organisée ; une garde provinciale unique, créée pour la bourgeoisie. Le brigandage a été combattu ; l'industrie locale, encouragée et développée.

L'empire ottoman est en pleine décadence depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Grecs phanariotes de Constantinople tiennent en mains le système administratif de l'empire et gouvernent les chrétiens des Balkans au nom du sultan. Ils ont étouffé les vieilles cultures serbe, bulgare et roumaine et fait déclarer la langue grecque obligatoire dans les écoles religieuses. Ils se sont rendus odieux aux yeux des autres chrétiens. Car le Turc, plus souple, ne traitait pas de la même manière tous les peuples soumis à sa domination, laissant aux communautés grecque et serbe le contrôle général des affaires locales. Certains chrétiens sont devenus des brigands : klephtes grecs et heyduks serbes seront les pires ennemis des Turcs pendant les guerres de l'indépendance. Les hauts fonctionnaires exploitent leurs administrés. Les gros propriétaires turcs, qui ont rendu héréditaire leur situation économique et sociale, combattent le gouvernement de Constantinople et oppriment les chrétiens. Les tentatives de Mahmoud II (1808-1839) n'aboutissent qu'après l'anéantissement des janissaires (1826) : trop tard. Les guerres de libération ont commencé.

Les Serbes avaient conservé un souvenir très vif de leur grandeur passée. L'influence du bas clergé et des érudits qui avaient ravivé l'histoire et la littérature nationales, l'attitude des janissaires qui assassinent leurs chefs, les poussent à la révolte. Ils enferment les janissaires dans leurs forteresses et revendiquent des Turcs des avantages précis. Devant le refus du sultan de négocier, la guerre éclate, sous la direction d'un marchand, Karageorge. Elle est favorable aux révoltés tant que dure le conflit russo-turc. Mais, en 1813, la Serbie est envahie par trois armées. Karageorge s'enfuit. La révolte est écrasée. Les Turcs tirent de leur victoire une sanglante vengeance. En 1815, pris entre l'extermination et un soulèvement prometteur de libération, les Serbes prennent de nouveau les armes, à l'appel de Miloš Obrenović.

**III. — L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE : ALLEMAGNE, AUTRICHE, RUSSIE<sup>1</sup>.**

Le messianisme dont Fichte s'est fait l'apôtre, inspire à l'Allemagne le sentiment de sa grandeur et de sa force d'expansion. Elle doit donner au monde la liberté, puisque la France de brumaire a trahi sa mission. L'Allemand n'incarne-t-il pas, suivant les affirmations de Jahn, la race supérieure qui doit dominer les autres races ? Désormais, le pangermanisme est né sous ses divers aspects : philosophique, politique et religieux.

Napoléon a bouleversé le Saint-Empire, réduit à quarante les deux cent trente-quatre territoires qui le constituaient jusqu'alors, provoqué une véritable révolution territoriale, grâce à l'écrasement de la Prusse et à l'expulsion de l'Autriche hors de l'Allemagne. Si les États du Nord sont encore dotés d'institutions périmées, ceux du Sud-Ouest se sont vu imposer le régime constitutionnel. Ce dualisme apparaîtra tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'État prussien va devenir allemand ; c'est l'aspect politique. Mais le Reich ainsi organisé sera dominé par des principes raciaux et mythiques, qui lui donnent son aspect spirituel.

L'Allemagne de 1815 est animée d'un fanatisme anti-latin. Le peuple allemand est le « peuple-souche », dont la langue est pure, le christianisme authentique. L'ère de la philosophie allemande commence. Mais, sous le vernis philosophique, se cache le but politique. Le peuple allemand, privilégié parmi les autres peuples, donnera à l'Europe la paix germanique. Déjà point l'idée bismarckienne de la force. Tout le mouvement doctrinal allemand du XIX<sup>e</sup> siècle est enfermé dans la pensée fichtéenne dont la défaite de la France, en 1815, va permettre l'épanouissement.

La Prusse s'est redressée de 1807 à 1813. Grâce à Hardenberg et à Stein, le servage a été aboli ; le gouvernement, modifié ; la liberté économique, introduite ; l'armée, réorganisée ; l'Université de Berlin, créée. Complètement transformée, elle unit, suivant la formule d'E. Vermeil, les nouveautés de la Révolution française aux traditions germaniques. En 1815, elle comprend les vieilles provinces de l'Est, la Rhénanie et la Westphalie, qu'elle songe à réunir. Elle poursuit sa marche vers la centralisation. Le Saint-Empire a disparu. Mais le mot de Reich rallie

1. **OUVRAGES A CONSULTER.** — Voir les notes des p. 108, 112.

tous les espoirs et groupe toutes les aspirations pangermaniques : il est une idée-force. La Prusse, réalité solide, va s'efforcer d'en grouper tous les éléments sous son contrôle. Comme le dit encore E. Vermeil, « l'État prussien n'est pas une nation et la nation allemande n'est pas un État ». Il y a un État prussien et il y a une nation allemande fondée sur la langue et la culture. La Prusse ne sera vraiment grande que si elle absorbe toute la culture nationale et si elle cristallise tout le corps germanique autour d'elle. Prussianisme et pangermanisme vont s'étayer l'un l'autre. Le pangermanisme tend vers un universalisme allemand, belliqueux et conquérant. La Prusse, avec sa tendance unitaire, va devenir l'Allemagne, qui, en effet, s'orientera vers l'État prussien. La Prusse cherchera à maintenir ses principes rigides, tout en se laissant pénétrer par les forces obscures de l'Allemagne. Mais cette fusion ne s'est jamais opérée.

Ni la conception de Fichte, ni celle de Napoléon, ne vont l'emporter. L'hégélianisme marque la pensée allemande de l'esprit de violence, qui triomphe peu à peu : la guerre est la manifestation du droit et de la morale. Les penseurs commencent à dégager la conception d'une Allemagne, conduite par des hommes providentiels, qui domine les peuples non encore éveillés et ceux dont l'heure est passée. En l'espèce, les perspectives ne sont pas uniquement germaniques, mais aussi européennes. La France y est présente avec la légende napoléonienne. Tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Allemagne va chercher à réaliser le « bonapartisme allemand ». Hegel enseigne que la cruauté même peut être un signe de prédestination et que l'histoire se construit avec des foules ardentes et passionnées. La Réforme luthérienne a montré que la vie de tous les jours peut contenir du divin. Étendue au droit, au gouvernement, à la constitution, la religion a affranchi la conscience ; c'est la supériorité de l'Allemagne par rapport à la Révolution française. La force justifie la raison. Car l'homme qui tiendra dans ses mains le pouvoir unifié doit savoir briser « les particularités et les originalités des hommes ».

Les penseurs catholiques partagent ces conceptions. Görres estime que les Germains, doués du pouvoir de tout vivifier, ont donné dans le passé son imagination passionnée à l'Italie et créé l'art gothique et le symbolisme artistique. La France, par exemple, qui s'est désagrégée parce qu'il lui a manqué la foi, est prédestinée au mal ; l'Allemagne l'est au bien, car elle a résisté à la domination napoléonienne. Certes, elle n'a pu reconstruire son intégrité territoriale. Mais elle prendra sa revanche en

conquérant la maîtrise du monde. La vertu allemande triomphera enfin de la corruption latine. Guidé par un principe divin, le peuple allemand se libérera des traités et des constitutions, ces « feuillets de papier », qui empêchent le développement de la liberté. Grâce à la force et à la foi pangermaniques, un grand État chrétien pourra être fondé.

Une partie de l'Allemagne, surtout la Rhénanie, a reçu fortement l'empreinte française : la division entre l'Est et l'Ouest en est encore renforcée. La bourgeoisie commerçante et industrielle de la Rhénanie s'oppose aux propriétaires terriens de la Prusse orientale ; les catholiques occidentaux, aux Prussiens luthériens. L'Ouest est plus méfiant à l'égard du pouvoir ; l'Est, plus dévoué à l'autorité et à l'État. Le premier déteste l'esprit de domination et de raideur ; le second est soumis à l'arbitraire du souverain. Görres a excellemment défini cette opposition dans *Deutschland und Revolution*. Certes, il se dégage un mouvement d'opinion rhénan en faveur de la Prusse libérale. Mais l'immense majorité regarde du côté de l'Autriche, qui représente la légitimité en Europe. Elle conçoit un État fort dans lequel l'empereur exercerait son autorité, mais où le roi de Prusse serait « le maréchal couronné de l'empire » ; ce dualisme assurerait à l'Autriche la primauté.

Or, dès 1815, le gouvernement provisoire de la Rhénanie est assuré par des fonctionnaires prussiens qui préparent sur le Rhin l'avènement de l'hégémonie prussienne. Justus Gruner réussit à faire naître l'idée que les Allemands ne doivent constituer qu'un peuple, sous l'autorité d'un seul chef. Les projets de réformes libérales de Hardenberg et de Humboldt gagnent les hésitants. Nombre d'esprits avertis sont convaincus qu'on ne saurait restaurer les anciens princes ecclésiastiques et que ce territoire rhénan doit être rattaché à un État de vie nationale ardente, sous réserve d'une certaine autonomie et d'une constitution libérale. De plus, si les Rhénans se sentent Allemands, ils souhaitent conserver les institutions sociales françaises, acceptant la Prusse à condition qu'elle leur donne ce qu'ils désirent. En leur assurant le respect de leurs institutions et de leurs sentiments libéraux, la proclamation royale du 5 avril 1815 renforce le prestige de la Prusse. La promesse royale du 22 mai, qui prévoit la création d'États provinciaux, leur donne satisfaction. L'élite rhénane est prête à la collaboration. Benzenberg, qui traduit ses sentiments, estime que la représentation populaire doit reposer sur la classe moyenne et que les pouvoirs de l'assemblée et ceux



du roi doivent être séparés, pour assurer l'entente du souverain et du peuple. Ainsi, ce système concilie la puissance de la royauté et les libertés civiles. Mais le roi de Prusse ne persistera pas dans sa politique réformatrice ; puis, ayant renoué avec la tradition prussienne, il va entrer en conflit avec les Rhénans.

A Vienne, l'empereur François II et son chancelier Metternich pensent que, pour réagir contre la guerre et l'anarchie économique, pour rétablir l'ordre et la paix, la restauration de l'autorité est nécessaire. Afin de maintenir le système monarchique menacé par la poussée démocratique, ils estiment indispensable d'employer la force pour étouffer les idées propagées par l'impérialisme napoléonien. Car Napoléon, pour eux, est bien le fils de la Révolution. Ils se proposent de donner à la monarchie autrichienne une structure de plus en plus rigide ; de bureaucratiser les institutions impériales pour assurer leur fonctionnement coordonné ; d'étouffer la pensée libre et critique sous un tout-puissant mécanisme policier et clérical. Ils s'inspirent d'ailleurs des intérêts immédiats de la monarchie autrichienne dont l'existence même est inconciliable avec les principes de 1789. Le lien établi par la personne du souverain constitue, en effet, la seule unité d'un État dépourvu de base nationale, agglomérat de peuples aux langues et aux traditions différentes. Fondé sur le droit historique et dynastique, hostile aux théories des « professeurs », tendu contre la démocratie qui corrompt la vie des États, le système se tourne donc contre la bourgeoisie, vraie source du jacobinisme ; il s'oppose surtout à la haute bourgeoisie qui veut usurper les privilèges de l'aristocratie. Instruits par l'expérience des dangers de la contagion, François II et Metternich organisent un réseau international d'espionnage, étendu sur l'Europe entière. Mais leur police, formée de dizaines de milliers d'individus, atteint à la perfection pour tendre un immense filet autour de la société viennoise. Elle doit surveiller, prévenir et même provoquer. L'idéal est de rendre le peuple viennois insouciant, frivole et réfractaire à tout système d'éducation civique : il faut l'empêcher de penser et de réagir violemment.

Le congrès de Vienne a modifié la carte de la Russie. Les titres mêmes du tsar l'attestent : empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, grand-duc de Finlande. En 1815, la Russie victorieuse est épuisée. Ses finances sont ruinées, ses dettes immenses. L'inflation sévit. Le budget est en déficit, car les impôts rentrent

mal. L'armée et la population ont été décimées. En revanche, l'état de guerre a favorisé le développement de l'industrie. Le nombre des manufactures est passé de 2 415 à 3 160 entre 1812 et 1814. Les exportations dépassent de beaucoup les importations : 196 millions de roubles-assignats contre 113. Le développement industriel a ébranlé un équilibre social déjà instable et précipité la crise agraire. Accablés d'impôts, les paysans d'État abandonnent leurs parcelles et vont s'établir dans les villes, se faisant charretiers, charpentiers, potiers. Mais, là où le paysan est soumis au servage, les grands propriétaires ne peuvent, faute de capitaux, utiliser dans l'industrie toute la main-d'œuvre dont le niveau social demeure très bas. De ce fait, les antagonismes sociaux se développent. Le problème religieux se pose. Araktcheev, président du Conseil de l'empire, ne s'intéresse pas à l'enseignement. Les jésuites sont tenus à l'écart, en attendant d'être expulsés en 1816.

La Pologne russe ou royaume du congrès, a un vice-roi et une charte constitutionnelle, avec une diète pour examiner les projets de loi établis par le tsar. Les Polonais n'ont pas une conscience unanime de l'indépendance nationale. Si la petite noblesse et la paysannerie avaient accueilli Napoléon comme un libérateur, les magnats s'étaient montrés plus réticents, car leurs terres se trouvaient sous la domination autrichienne ou russe. Deux partis s'étaient perpétués sous l'empire : le parti prussien d'Antoine Radziwill qui souhaitait la restauration de la Pologne sous le sceptre d'un Hohenzollern, le parti russe du prince Adam Czartoryski que le tsar tenait par l'argent. Les magnats polonais savaient que la victoire de Napoléon entraînerait l'affranchissement de la paysannerie et la fin des grandes fortunes terriennes. Aussi, malgré l'enthousiasme de la masse, se refusaient-ils à accepter une nuit du 4 août polonais. La tâche du tsar était facilitée par le fait que Napoléon n'avait pas voulu considérer la Pologne comme administrativement une, ni réunir la Lithuanie au duché de Varsovie. En revanche, la Pologne avait reçu de lui une constitution, l'égalité civile, la liberté des cultes, la liberté individuelle, les codes français.

En 1815, la Lithuanie et la Biélorussie sont considérées comme des gouvernements de la Russie, avec des fonctionnaires russes. Une partie des terres est distribuée à la noblesse russe. Le commerce est aux mains des juifs qui constituent environ 70 % de la population urbaine. La population rurale, déjà misérable, a été ruinée par la guerre de 1812. Les surfaces en friche ont

augmenté ; le bétail a été perdu pour une bonne partie. Administrées par des gouverneurs russes, les provinces baltes sont, pour leur vie économique, dominées par de grands propriétaires fonciers, dévoués au tsar. L'affranchissement des serfs a lieu entre 1816 et 1819. Le grand-duché de Finlande est administré par un comité d'administration centrale composé de douze personnalités locales et présidé par un gouverneur général nommé par le tsar. Autonome, il a ses tribunaux et son armée. Les projets de loi sont élaborés par la diète. La terre est aux grands propriétaires, finlandais et suédois. Les paysans sont misérables et en général sans terre. En Carélie, ils s'adonnent plus spécialement à la chasse et à la pêche.

En 1815, la Russie apparaît comme un pays paradoxal : les anciens territoires sont soumis à la tyrannie du tsar, alors que les régions périphériques sont ouvertes à des régimes plus libéraux et constitutionnels. On pourrait penser qu'elles vont fournir des modèles à l'évolution du reste du pays. Certaines attitudes d'Alexandre I<sup>er</sup> semblent propres à confirmer cette hypothèse. Mais les propos libéraux du tsar feront place peu à peu au mysticisme et à la réaction. Dans un pays divisé de façon aussi radicale au point de vue social, entre une large paysannerie ignorante et tenue en servage et une société cultivée que les idées libérales pénètrent, le moment approche où la lutte va s'engager.

#### IV. — LE NOUVEAU MONDE : ÉTATS-UNIS ; AMÉRIQUE LATINE<sup>1</sup>.

Jusqu'à la paix de Gand (1814), les États-Unis étaient soumis à l'influence humiliante de la politique des États européens. En 1815, le changement est radical. Ils sont submergés par une vague d'enthousiasme.

Depuis 1787, l'opinion s'y divisait en deux partis, dont les premiers dirigeants avaient été Hamilton et Jefferson : les fédéralistes et les républicains. Les premiers admiraient l'Angleterre et ses institutions ; les seconds étaient tournés vers la France révolutionnaire. Les uns défendaient la constitution ; ils groupaient le commerce, les grands propriétaires, les capitalistes, c'est-à-dire les gens de la côte et des grandes villes ; les autres, habitants de l'intérieur, attaquaient la constitution qui enlevait aux États leur autonomie. En 1812, la guerre avait été décidée par les représentants des électeurs de l'intérieur et des hommes

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Voir p. 147-148, 156, 159.

des frontières agricoles qui souhaitaient l'annexion de la Floride et du Canada. Les groupes commerciaux s'étaient opposés à un conflit qui risquait d'augmenter le nombre des fermiers et des planteurs déjà en majorité. Ils considéraient l'Angleterre comme le dernier espoir du monde. D'ailleurs, les partisans de la guerre eux-mêmes étaient divisés : les planteurs du Sud ne voulaient pas l'annexion du Canada, pas plus que les fermiers du Nord, celle de nouveaux États dans le Sud. La guerre commencée, les uns et les autres avaient désiré la paix.

Un chassé-croisé d'opinions se produit sur des questions de principe. Avant 1815, s'agissait-il de faire supporter au Trésor national le poids des dettes des États, de fonder une banque qui favorise les affaires, de voter des tarifs protecteurs pour encourager l'industrie, les fédéralistes prônaient avec énergie le maintien de la suprématie nationale et la régression des droits des États ; au contraire, pour les Jeffersoniens, les États-Unis ne devaient être guère plus qu'une ligue de commonwealths indépendants. En 1815, tout change. Les républicains ont autant de souplesse pour soutenir la constitutionnalité de leurs propres mesures qu'ils en avaient montré en s'opposant à celles de Hamilton. Quand Josuah Quincy, furieux de l'admission de la Louisiane, invoque le droit de sécession, c'est un délégué du Sud au congrès qui le rappelle à l'ordre. De leur côté, les fédéralistes défendent la souveraineté des États. Aussi bien, à la suite des mesures financières prises par le gouvernement fédéral, leur parti tombe en déconfiture avec la fin de la guerre.

Depuis l'expiration de la charte de la banque des États-Unis en 1811, les affaires bancaires sont passées aux mains des banques d'États dont les émissions s'étaient élevées de 50 à 100 millions de dollars. Ainsi, le gouvernement fédéral ne trouve de soutien ni dans une institution bancaire nationale, ni dans les banques très puissantes du Nord. Il doit, pour financer ses opérations, utiliser un crédit très réticent : pour 80 millions empruntés, le Trésor ne reçoit que 34 millions en espèces, tandis que ses obligations passent de 45 200 000 à 127 334 000 dollars. La meilleure solution serait de créer une nouvelle banque fédérale : en 1816, le président Madison, autrefois hostile, est contraint d'y consentir, afin d'éviter que l'État ne tombe sous la coupe de la finance privée.

La Restauration en France et dans les autres pays d'Europe déçoit les espoirs des démocrates américains. Ils estiment que l'expérience de la Révolution a coûté cher pour les résultats que

les peuples en ont tirés. Fédéralistes et républicains donnent l'impression de vouloir tourner le dos aux querelles du Vieux-Monde. Mais, les événements vont pousser Washington à se mêler de près, bon gré mal gré, à la politique internationale.

Un autre problème américain se pose, qui ne tient à l'Europe que par le lien démographique, celui de l'extension territoriale de l'Union et de l'organisation des nouveaux territoires. Les États-Unis, en 1815, ne dépassent pas encore le cours du Mississippi, suivant une ligne allant du Lac-aux-Bois à La Nouvelle-Orléans. A l'ouest, c'est la Louisiane et, bien plus loin, sur le Pacifique, l'Orégon, objet des convoitises des Anglais et des Américains ; au sud, le Texas que se disputent Américains et Espagnols. Quatre routes naturelles unissent l'est à l'ouest : celle du Cumberland part d'Alexandrie vers Richmond, le Kentucky et Bonnesbore ; trois autres, partant de Philadelphie, de Baltimore et d'Alexandrie, convergent vers Pittsburgh. Par elles, le mouvement de migration va se dérouler en vagues successives. C'est l'époque où le pionnier, rifle en main, se jette dans la forêt ou suit les cours d'eau. Il construit une cabane, plante quelques légumes. Le plus souvent, il s'agit d'un squatter sans titre de propriété. Dès que le gibier se fait plus rare, il reprend sa marche vers l'ouest, vendant ses droits s'il en possède. D'autres lui succèdent. Plus sédentaires, ils construisent des maisons confortables, défrichent, s'entendent entre eux pour creuser des chemins à travers les forêts, jeter des ponts sur les rivières, construire des églises et des écoles, organiser un gouvernement local. Les hommes de la frontière sont prompts à s'associer en corps politique, car ils veulent sauvegarder leurs intérêts contre les hommes d'État de l'Est. Les légistes de la frontière stipulent toujours que le gouverneur sera désigné par le suffrage populaire. Certes, le système n'est pas uniforme. Dans le Tennessee, quiconque ne possède pas 200 acres de terre ne peut pas être éligible à l'assemblée générale ; pour être élu gouverneur, il faut en posséder 500. Dans l'Indiana, tous les hommes blancs ont le droit de suffrage ; mais, pour être législateur ou chef de l'exécutif, il faut payer des taxes. En fait, les États nouveaux forment tous des démocraties d'hommes blancs, libres et égaux. Il faut, en effet, être un bien pauvre pionnier pour ne pas acquérir une propriété et, de ce fait, devenir un contribuable.

Dans les colonies hispano-américaines, les mouvements d'indépendance se sont réalisés par étapes. En 1809, les premières

secousses s'étaient produites, répondant aux mêmes aspirations et marquées des mêmes formes. Les mouvements de 1810 avaient été beaucoup plus importants. Désormais, le drame s'était joué sur une plus grande échelle. La communauté de la couronne unissait la métropole et les colonies. Le renversement de la monarchie légitime par Napoléon avait donc ouvert aux rebelles hispano-américains le droit à l'autonomie. Les autorités coloniales avaient été déposées et, dans le vide ainsi créé, de nouveaux pouvoirs avaient cherché à s'installer.

Ce qui s'était passé en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle ne se reproduit pas en Amérique du Sud sans de profondes différences. Incontestablement, les guerres d'indépendance y ont pris le caractère de guerres civiles. Une explosion d'attachement loyaliste à Ferdinand a secoué les insurgés. Mais le conseil de régence a considéré ces mouvements comme insurrectionnels et fait le jeu des libérateurs. Alors deux camps s'opposent : ceux qui prétendent rétablir l'ancien état de choses et ceux qui veulent l'indépendance. Mais, en même temps, l'anarchie se développe. Les provinces aspirent à l'autonomie contre la capitale qui prétend maintenir l'unité. Buenos Ayres ne peut pas imposer son autorité à toutes les provinces du Rio. Les ambitions personnelles des chefs font souvent passer l'intérêt particulier avant l'intérêt général : Marino refuse de reconnaître Bolivar et se proclame dictateur du Venezuela ; le général Carrera ne s'entend pas avec Rosas qui va mourir en exil. Fatalement, les guerres d'indépendance donnent la prépondérance aux militaires. De plus, le pouvoir s'émiette. Il se forme des triumvirats ou des juntes, avec des partisans d'opinions opposées, modérés et radicaux, jusqu'au moment où un chef l'emporte de gré ou de force. Enfin, ces luttes sont caractérisées par une férocité sans pareille. Royalistes ou républicains, les chefs ordonnent de ne pas faire de quartier ; prisonnier ou blessé, il faut anéantir l'adversaire ; aux tueries de Monteverde répond le décret lancé par Bolivar à ses compatriotes de Trujillo : guerre à mort. Sans doute, comme aux États-Unis, une forme politique succède à une autre. Mais l'évolution n'est pas partout la même, ni poussée aussi loin. Ici et là, les conditions humaines créées par l'évolution différaient. Au nord, la population était beaucoup plus homogène : aux États-Unis 86 % de Blancs contre 26 au Venezuela, 16 au Mexique, 12 au Pérou. Au nord, le puritanisme prêchait l'ordre ; rien de pareil en Amérique latine, où l'Hispano-Américain avait « un caractère bouillonnant, impétueux et passionné

d'innovation ». Certes, les révolutionnaires du sud ne différaient pas de ceux du nord en voulant appliquer un principe constitutionnel fédéraliste ; mais, pour y parvenir, il leur manquait l'unité ethnique et « surtout le sens de l'intérêt collectif excluant la lutte des ambitions personnelles ». Dans ce continent aux énormes distances, le fédéralisme constitutionnel ne pouvait que diviser davantage. Vice-royaumes et capitaineries recherchèrent l'indépendance en dehors de tout esprit d'union. Ainsi, les hommes qui émancipèrent l'Amérique espagnole rejetèrent au chaos les pays qu'ils avaient voulu en sortir. Dissolvant la monarchie espagnole, le mouvement d'indépendance provoqua aussi la dissolution interne de chacun des pays qu'il émancipait.

Enfin, on notera une différence et qui compta : les nouvelles républiques ne reçoivent aucune aide extérieure. Les États-Unis restent neutres. L'Angleterre ne prend pas politiquement le relais de l'Espagne paralysée par l'invasion et sa propre guerre. Elle ne s'allie pas aux jeunes États. Limitant son activité, elle ne vise à établir sur eux qu'une prépondérance économique et diplomatique. Quant à la France, après une velléité assez forte autour de 1811, son effort ne peut que s'arrêter avec le désastre de Russie et la chute de Napoléon.

Rien n'est donc définitivement acquis ni stabilisé en 1815. L'Espagne va essayer de reconquérir sa primauté en Amérique, au moment même de la restauration du régime absolutiste en Europe. Pour un temps, elle tente de rétablir le système colonial.

Physiquement, le Brésil est tout différent de l'Amérique espagnole. Celle-ci est effilée du détroit de Magellan à la Californie ; celui-là est massif et forme bloc. Sa partie méridionale, plus argentine, finira par s'en détacher. Mais un même esprit d'indépendance les anime, sans que pour autant le processus de l'émancipation ait été identique dans les deux cas. Au Brésil, l'idée de libération se forge de 1789 à 1822. Dans ce pays âpre, déséquilibré, s'est installée une société de forme aristocratique et presque féodale, dont l'unité est la famille rurale. Une économie fondée sur la grande culture s'est développée grâce aux capitaux, au travail privé et à l'esclavage, imprégné de cette douceur africaine que Gilberto Freyre attribue aux jésuites. Mais les créoles et les métis s'opposent aux « *marinheiros* », aux marins, aux Portugais. De plus, au contact de la pensée européenne, une mentalité libérale se dégage. L'ouverture des ports, en 1808, en mettant fin au régime colonial, a développé un luxe insolent. Rio, en 1815, est une capitale largement ouverte au commerce. Mais la nouvelle

bourgeoisie, issue de cette évolution et richement nantie, est composée de négociants venus pour la plupart d'Europe. Son arrogance provoque l'indignation et le mépris des Brésiliens. Le nativisme, étayé par le libéralisme, fait naître le patriotisme brésilien. Le régent s'est installé au Brésil pour échapper à la tyrannie de Napoléon. En 1815, le Congrès de Vienne reconnaît le Royaume uni du Portugal, du Brésil et des Algarves. C'était mettre le Brésil, en plein développement économique, sur un pied d'égalité avec le Portugal, en lui donnant le sentiment de sa maturité.

#### V. — LA FORMATION DE L'EMPIRE DE L'INDE<sup>1</sup>.

A la veille de la Révolution, après les succès de Clive et de Warren Hastings, la Compagnie anglaise des Indes orientales était fortement installée aux bouches du Gange et du Brahmapoutre ; dans la plaine indo-gangétique, elle avait dépassé Bénarès et faisait tache vers Allahabad ; elle avait pied sur le territoire des Circars du Nord, occupait Madras et Bombay. En 1815, la domination britannique a mordu largement sur l'intérieur de l'Inde. Elle s'étend au nord jusqu'au Pendjab, tient les vallées du Gange et de la Djoumma, occupe le Cuttack, les Circars du Nord et le Carnatic, contrôle la côte des Ghâtes occidentales jusqu'au territoire portugais de Goa. Elle possède l'enclave d'Ahmadougar dans les États mahrattes. Bon nombre de princes lui ont accordé leur alliance, perdant ainsi une partie de leur indépendance : c'est le cas de Travancore, du Mysore, du Nizam et, chez les Mahrattes, du péchoua, du raja de Nagpour, du Sindhia et du Gaikwad. L'empire de l'Inde est aux mains de la compagnie, précisément au moment où ses privilèges lui échappent.

Déjà, en 1784, l'*India act* avait établi un bureau de contrôle présidé par le chancelier de l'Échiquier. Le bureau transmettait ses ordres par un comité secret de trois directeurs ; un conseil des Trois assistait le gouverneur général. Les présidences de Madras et de Bombay étaient soumises à celle de Calcutta pour la guerre, la diplomatie et les finances. Toutes les dépêches qui ne concernaient pas le service commercial devaient recevoir l'approbation du bureau de contrôle. Ainsi, le cabinet se réservait le pouvoir suprême. Pourtant, le comité des trois directeurs

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Voir p. 464.



pouvait renvoyer les agents de la compagnie, et, en 1786, le gouverneur général avait obtenu, dans certains cas, le droit de passer outre à la majorité de son conseil et d'exercer les fonctions de commandant en chef. Au reste, les privilèges commerciaux de la compagnie avaient été renouvelés en 1793 et confirmés jusqu'en 1814. Mais on commençait à les trouver exagérés. Dans les années suivantes, son monopole fut lentement grignoté. Ainsi, on avait accordé à tout Anglais le droit d'exporter n'importe quel produit par les navires de la compagnie. Celle-ci avait même dû réserver aux marchands et aux manufacturiers une capacité de 3 000 tonneaux sur ses navires, à un taux modique. En 1803, elle avait dû autoriser le chargement des marchandises étrangères sur des navires appartenant à des particuliers. Si sa charte est renouvelée en 1815, elle perd son monopole aux Indes. Pour le moment, elle le conserve en Chine, pouvant seule se livrer au commerce du thé avec les places situées entre le cap de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan. Sa puissance commerciale subsiste donc. Mais, chaque année, sa situation donne lieu à un examen du parlement et la couronne est souveraine incontestable de ses acquisitions territoriales.

L'Inde est un puzzle où les territoires des princes indigènes voisinent ou s'enchevêtrent avec ceux de la compagnie. Dans la plaine indo-gangétique, le vieil empire mongol survit, décadent et fantomatique. Au nord du Décan, le Nizam-ul-Mulk à Haïderabad et le nabab d'Aoudh prolongent les dynasties fondées à la mort de l'empereur Aurengzeb (1707). Les Mahrattes forment une confédération soumise au contrôle nominal du gouvernement brahmane de Pouna. Leurs chefs, virtuellement indépendants, sont comme les généraux héréditaires du péchoua : les territoires du Raghugi Bhonslé, raja de Berar, s'étendent entre Nagpour, sa capitale, et Cuttack, sur le golfe de Bengale ; ceux du Gaikwad, mal délimités, comprennent le Goujerat et la péninsule de Kathia-war. Les États du Holkar, au sud-ouest de Malwa, connaissent le désordre depuis la mort de Tukoji Holkar, en 1797, jusqu'au jour où la puissance britannique s'y installe (1818) ; ceux du Sindhia ont pour capitale Gwalior ; Sindhia et Holkar prédominent tour à tour. On ne peut passer sous silence les chefs pirates de la côte occidentale, ni le raja de Kolhapour qui obtient la protection anglaise moyennant cession de places fortes.

La compagnie disposait d'une force auxiliaire indigène de 40 à 50 000 cipayes. Elle soudoyait les ministres des princes. Par le traité de Bassein, le péchoua s'était engagé à accepter l'arbi-

trage des Anglais dans toute querelle avec le Nizam ou le Gaikwar. Ce traité qui donnait à la compagnie l'empire de l'Inde, avait rendu les autres chefs mahrattes conscients de l'impuissance où les réduisait le système d'alliance avec les Anglais. Criant à la trahison du péchoua, ils avaient songé à un plan de défense, sans parvenir à former un front commun. Le désordre avait continué de régner dans l'Inde centrale et le Rajpoutana. Dans les États du Holkar, les frictions entre Pathans et Mahrattes avaient mené le pays au chaos, après 1811. L'administration s'était effondrée. Les difficultés ne devaient cesser qu'avec le meurtre de l'ex-concubine de Jasvant Rao, Tulsi Bai (décembre 1817). Les domaines du Sindhia ne connaissaient pas une situation meilleure : les troupes, sans solde, vivaient sur le paysan, déjà appauvri par les hostilités entre son prince et le Holkar. Amir-Khan et ses Pathans avaient envahi le territoire du raja de Berar ; les États de Rajpout étaient le terrain de chasse du Sindhia, du Holkar, des Pathans, des Pindaris. Ainsi, l'Inde subissait de très grandes souffrances. Sa structure sociale se dissolvait ; les États indigènes se désorganisaient. Le peuple était ruiné par les exactions ; les campagnes, pillées par les bandits, l'ennemi ou les soldats indociles. Partout régnaient l'oppression et la misère. Certes, l'unanimité se réalisait dans la haine de l'Anglais. Mais le péchoua de Pouna, un tyran, n'avait aucun sens politique et s'aliénait la noblesse mahratte. D'un autre côté, les hésitations de la compagnie enhardissent les hordes mahrattes et les flibustiers pathans ; elles laissent grandir la puissance des Pindaris qui commettent les pires atrocités. Il faut attendre la dévastation de Mirzapour et des districts du Sud de Bihar, l'attaque subie par les Circars du Nord, en 1816, pour la décider à agir.

En 1814, le péchoua avait élevé des réclamations sur le Gaikwad et fait assassiner l'envoyé de Baroda, à Nasik. Le gouverneur général britannique, menacé à la fois par les Pindaris, les intrigues du péchoua et l'agitation des chefs mahrattes, réussit alors à faire alliance avec Appah Sahib de Nagpour, devenu régent à la mort de Raghuji Bhonslé (mai 1816). Ce traité bouleverse les plans du Sindhia. Le péchoua doit signer un avenant au traité de Bassein, renoncer à la direction de la confédération mahratte et à certains territoires, reconnaître l'indépendance du Gaikwar. Lord Hastings impose le traité de Gwalior (5 novembre 1817) au Sindhia, dont les forces militaires sont désorganisées. D'autres conventions sont signées à Delhi avec

Udaïpour, Jodhpour, Bhopal, Kotah, Jaïpour. Le chef pathan, Amir Khan, accepte de rester neutre.

Hastings est décidé à briser l'hostilité des Mahrattes. Tout d'abord il lance deux armées contre les Pindaris, dont les hordes sont détruites à la fin janvier 1818. C'est le prélude de l'offensive anglaise contre les Mahrattes, qui se déroule rapidement. Le jour même du traité de Gwalior, le péchoua avait brûlé la résidence britannique de Pouna et attaqué une force légère anglaise à Khadki. Battu, il fuit, doit se rendre (18 juin 1818) et se voit assigner une résidence à Bithour, sur le Gange. Il va insuffler à son fils adoptif, Nana Sahib, la haine de l'occupant. De son côté, Appah Sahib, qui a attaqué le résident anglais à Nagpour, doit s'enfuir au Pendjab, tandis que son armée se débande. Une partie de ses terres au nord du Narbada sont annexées aux territoires anglais. Les troupes du Bhonslé sont écrasées à Nagpour (16 décembre 1818). Défait à son tour, le Holkar signe le traité de Maudasor ; il abandonne les territoires au sud du Narbada, reconnaît l'indépendance d'Amir Khan, fournit des troupes aux Anglais et accepte un résident à sa cour. Le Sindhia se plie à un nouveau traité avec la compagnie, cède Ajmir et admet un aménagement des frontières (1818). Le Gaikwar augmente son contingent de cipayes et cède sa part du territoire d'Ahmadabad en échange du district d'Okhamandel et de l'île de Bet (novembre 1817). La compagnie négocie avec plusieurs princes : le raja de Satara y gagne une principauté semi-indépendante.

Ainsi entre 1814 et 1818, les États mahrattes tombent et le contrôle britannique s'installe sur leurs ruines, du cap Comorin aux bancs du Satledje.

Au nord de l'Inde, les Gourkhas, montagnards guerriers dont le royaume s'étendait de Sikkim à Satledje, étaient les maîtres du Népal. En 1814, ils avaient une frontière commune avec les Anglais sur 700 milles. Les districts frontières souffraient de leurs incursions. En avril 1814, Hastings engage l'action. Divisés en deux armées, les Anglais marchent sur Patna, capitale du Népal, Gorakhpour, Sahaupour et Loudhiana ; mais ils sont défaits. La situation de la compagnie est sauvée par le colonel Ochterlony ; la chute de Kumaon et de Malaon (avril-mai 1815) démoralise les Gourkhas et les oblige à demander la paix. Comme le gouvernement du Népal refuse de ratifier, Ochterlony pénètre au cœur du pays et bat les Gourkhas à Makwaupour (28 février 1818). Le traité de Sagauli leur enlève Gehrwal,

Kumaon, la plus grande partie du Teraï et leur impose un résident anglais à Kathmandou.

1815 marque à la fois le point culminant de la grandeur territoriale de la compagnie et le commencement de la fin de sa puissance commerciale. La loi de 1834 prolongera son existence de vingt années. Elle ne sera plus qu'un organe politique, placé comme un écran entre le souverain anglais et l'Inde.

#### VI. — LA CHINE ET LE JAPON, PAYS FIGÉS DANS LA TRADITION<sup>1</sup>.

En Extrême-Orient, Chine et Japon restent encore fort arriérés. Les contacts avec l'étranger sont trop faibles pour que les influences occidentales puissent y pénétrer.

En 1815, la Chine en est au x<sup>e</sup> siècle, à l'époque des T'angs. Dominée par des maîtres mandchous depuis deux cents ans, ni ses institutions ni son organisation administrative n'ont été modifiées. Elle s'est si bien accrue de territoires vassaux, Mandchourie, Mongolie, Tibet, Turkestan, qu'elle forme en 1815 le plus grand État territorial du monde. Mais elle est mal en point : les mandarins ont supplanté les empereurs. La virilité militaire que le vainqueur mandchou lui avait donnée, a disparu avec la fin des conquêtes en Asie centrale. La décadence s'accélère avec l'empereur Kia-King, personnage vindicatif et sans envergure qui n'a ni sens de la justice, ni impartialité, ni initiative, ni fermeté. En 1815, les Anglais, qui n'ont pu débarquer à Macao, ont rompu toutes relations commerciales avec la Chine et, en 1816, une mission de lord Amherst échouera. En même temps, les persécutions religieuses recommencent dans un pays où l'Église a institué trois diocèses : Pékin, Macao, Nankin.

Le Japon conserve un caractère médiéval. Sa hiérarchie sociale, encore très forte, condamne les gens du peuple au mépris et place au bas de l'échelle les marchands, hormis les gros qui sont très riches ; les guerriers dominant. Le pays est divisé en trois cents seigneuries ayant à leur tête de grands seigneurs ou *daimios*. Véritable État dans l'État, chacune d'elles forme un tout homogène, au point de vue politique et économique. D'essence divine, l'empereur n'a plus de pouvoir. Le *shogoun* est le maître. Sorte de maire du palais, il dispose d'immenses terres, des ports, des mines,

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Voir les notes des p. 435, 440.

des forêts, grâce auxquels il paie la liste civile et subvient aux besoins du gouvernement. Il agit comme le seul représentant de l'empereur. Les daïmios importants ou *tazama* se considèrent comme ses pairs. Les autres, ainsi que les gardes de corps du shogoun, sont ses vassaux héréditaires ou *fudai*, de rang et de fortune très variés, qui surveillent les *tozama*.

Les vassaux des daïmios ou *samouraïs* forment deux classes : la plus nombreuse vit sur les terres du daïmio dont ils dépendent directement ; la deuxième, à Yedo.

Pendant deux siècles, le shogounat a donné la preuve de sa force et de sa puissance. Mais, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il tombe en décadence. Les samouraïs se sont efféminés. En même temps, on assiste à un réveil du respect à l'égard de l'empereur. Le mouvement shinto est amorcé, japonais et anti-chinois.

#### VII. — LES EUROPÉENS ET LE CONTINENT AFRICAÏN<sup>1</sup>.

En 1815, l'Afrique est un monde hermétique. Toutefois, deux fenêtres y sont ouvertes : Le Cap et l'Afrique du Nord. Certes, les puissances européennes n'ont pas manqué de s'intéresser au continent africain. Mais, avant elles, l'Islam lui a donné l'assaut, avec une force qu'animaient à la fois le fanatisme religieux et l'esprit de conquête. L'Arabe a abordé la côte orientale, conquis l'Égypte, la Tripolitaine, la Berbérie. Poursuivant son mouvement, il a gagné la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan ; l'anarchie des royaumes noirs a favorisé sa propagation, qui a atteint le Tchad et le golfe de Guinée pour couvrir peu à peu l'Afrique occidentale. Bien qu'il ait fait naître, à Tombouctou, Dienné, Boudoukou, des centres intellectuels, ses progrès sont arrêtés en 1814-1815. Au reste, l'Islam n'a pas pour autant réalisé l'unité de ses conquêtes et, même en Afrique du Nord, des États pratiquement indépendants sortent du chaos. Mais il a accusé l'isolement africain. De son côté, l'Europe avait cherché à reprendre pied en Afrique : Normands, Croisés, Espagnols, Portugais avaient voulu faire de la Méditerranée une mer européenne. Les Turcs les en avaient empêchés, s'emparant de l'Égypte et de la Berbérie, mais laissant le Maroc aux Saadiens, puis aux Alaouites. Ne pouvant se réinstaller sur les rivages méditerranéens de l'Afrique, les Européens s'étaient tournés ailleurs. Les Portugais avaient tenté de pénétrer à l'intérieur du continent.

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Voir la note de la p. 203.

Mais leur Empire était tombé. On lui avait substitué des sociétés commerciales à charte. Ainsi, les puissances n'avaient occupé que quelques points de la côte, tandis que les princes indigènes s'étaient faits pourvoyeurs des marchands. Des dynasties indigènes s'étaient établies au Congo, en Afrique australe, sur la côte orientale. L'Abyssinie était plongée dans l'anarchie.

En Afrique du Nord, l'Égypte a connu le chaos et la misère après le départ de Bonaparte. Les Mamelouks ont été vaincus aux Pyramides ; les Français, chassés par les Anglo-Turcs. Le désordre a persisté. Mamelouks et Albanais amenés par les Turcs se battaient entre eux. Les Bédouins, en Haute-Égypte, s'emparaient des récoltes. Commandant un corps d'Albanais, soutenu par le peuple du Caire, confirmé comme vice-roi par le sultan, Méhémet-Ali s'était rendu maître d'Alexandrie et du Caire, tenant tout le delta.

A ce moment, un danger avait menacé l'Islam et l'empire turc. Les Wahabites, qui avaient jeté l'anathème sur les Ottomans au nom d'un Islam purifié, avaient occupé La Mecque et Médine. Le sultan Mahmoud II invita Méhémet-Ali à les reprendre. Or, les Mamelouks s'agitaient, maîtres de la Haute-Égypte et encouragés par les Anglais inquiets de la puissance grandissante du pacha. La lutte s'était engagée. Méhémet réussit à les enfermer dans la citadelle du Caire et à les faire fusiller par ses Albanais (1<sup>er</sup> mars 1811). Alors il avait pu partir à la reconquête des villes saintes et entrer à La Mecque. Puis, après avoir refondu son armée afin de l'adapter au désert, organisé des colonnes mobiles, passé des marchés avec les Bédouins, razié les territoires des Wahabites, il écrase ceux-ci, en janvier 1815, à la bataille de Bisel (ou de Kalakh). Comme leur soumission ne dure pas, il reprend les armes et son deuxième fils, Ibrahim, force leur chef Abdallah à capituler à Dérayeh, dans le Nedjed (9 septembre 1819).

En Berbérie, Alger est en décadence. Faute de bons équipages, la course rend mal. La flotte compte à peine trente vaisseaux en 1815. La peste, la famine sévissent. Le commerce extérieur procure peu de ressources ; les établissements européens sur la côte ont diminué. Les concessions françaises se résument en trois noms : La Calle, Bône, Collo. A Alger, où les Anglais ont également un établissement, une maison de Marseille a le monopole des exportations vers la France. L'anarchie politique règne à l'état endémique. La Régence d'Alger est un territoire turc devenu autonome. C'est un État faible, gouverné par un dey

et formé de commandements superposés, dont le but essentiel est la perception des impôts. Socialement parlant, on distingue les Turcs, caste de militaires et de fonctionnaires à Alger, principaux bénéficiaires du régime ; les Kouloughlis, occupant des fonctions subalternes, intermédiaires entre le Turc et la population ; enfin des citoyens notables, maures et juifs, que le commerce enrichit. A l'intérieur, les tribus. Le dey est élu par les officiers de la milice. Souverain absolu, il se conduit avec cruauté, dans la crainte de la mort qui le menace parce qu'il est imposé à la suite d'émeutes, et celles-ci se multiplient au début du XIX<sup>e</sup> siècle : le pays est à feu et à sang, du Chélif à la frontière du Maroc. Les Turcs sont sans cesse battus par les Kabyles, les Flissa, les Tunisiens. A l'est, le bey de Tunis, Hamada bey, fait l'impossible pour se rendre indépendant du dey à qui il paie tribut. Il y réussit en 1813.

L'Afrique noire fournit des points d'escale et de la main-d'œuvre. Certes, la brousse exerce sa séduction. Mais le mouvement d'exploration n'en est qu'à ses débuts. L'Anglais Mungo-Park avait descendu le Niger, de Bamako aux rapides de Boussa (1805-1806). La France possédait le Sénégal sur la côte occidentale. Cette colonie souffrait à la fois du privilège commercial de la Compagnie nouvelle du Sénégal, du manque de troupes et de matériel. Les noirs libérés par les décrets de la Convention étaient misérables et sans travail ; le gouverneur Blanchot, abandonné à lui-même. Gorée, puis Saint-Louis (13 juillet 1809) avaient été occupés par les Anglais ; les postes français, perdus les uns après les autres. Mais les Anglais n'avaient pas poussé en profondeur. En 1814, le traité de Paris rend à la France les établissements du Sénégal et lui conserve ses droits commerciaux sur certains points de la Gambie et de la Casamance, à Cacheo, Bissao, Boulam, dans les îles Bissagos, de Los, de Gambier et sur les comptoirs du golfe de Guinée. La même année se forme la Société coloniale africaine pour l'exploitation agricole du cap Vert. Ainsi, en 1814-1815, l'idée coloniale renaît en France, et de façon originale, puisqu'on songe à exploiter le sol des territoires occupés.

Sur la côte d'Angola, les marchands français, anglais, portugais pratiquaient l'échange des marchandises européennes contre les produits indigènes : indiennes, tissus de laine et de soie, quincaillerie, coutellerie, verroterie, chapeaux blancs, tabac, vins et liqueurs, armes, contre de la poudre d'or, de l'ivoire, de

l'huile de palme, des arachides, des bois. C'est la « troque ».

Sur toutes les côtes de l'Afrique noire, la traite des noirs — le commerce du « bois d'ébène » — se poursuit, en dépit du mouvement anti-esclavagiste apparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est encouragée par les chefs noirs qui en tirent de gros profits. Sur les marchés d'esclaves, les traitants noirs amènent des caravanes de malheureux, captifs de guerre ou victimes de razzias, qui sont ensuite dirigés, dans les pires conditions, vers le Brésil, Cuba, le Texas. Ça et là, les missionnaires commencent à prendre pied. Les Pères du Saint-Esprit se sont installés sur la côte du Gabon. Mais l'heure de la pénétration africaine n'a pas encore sonné.

Dans la colonie du Cap, conquise par les Anglais, rendue aux Hollandais à la paix d'Amiens, le lieutenant-général Janssens avait restauré l'économie, accordé le même droit de protection à toutes les associations religieuses, pourvu à la création d'écoles. Peuplée de 26 000 blancs, elle était défendue par 1 600 hommes à peine. Avec la reprise de la guerre, les Anglais s'étaient jetés de nouveau sur cette escale essentielle pour qui possédait l'Inde. Sous leur poussée écrasante, Janssens avait dû capituler. L'autorité absolue exercée par Dupré Alexander, comte de Clarendon, empêcha toute agitation, sauf le maraudage de quelques fermes par les indigènes. Mais la vie était pénible dans une ville qui servait de refuge aux noirs et aux esclaves malais. Les colons menaient la rude existence du pionnier. Pourtant, les cultures s'étendaient et, avec l'expansion de l'agriculture, la population européenne s'éleva à 32 000 âmes en 1819. Le 13 août 1814, l'Angleterre avait acheté la colonie. Terre d'asile, Le Cap connaît les angoisses que l'agitation indigène fait naître. Traités sans humanité, les Hottentots et surtout les Cafres qui se proposent de chasser les colons, rendent la propriété incertaine. La guerre, qui est la conséquence du désordre intérieur, permet aux Anglais de repousser les Cafres au-delà de la Fish River.

Ainsi l'Afrique reste un continent pour une bonne part hostile. Seule, la côte connaît, de façon très inégale d'ailleurs, les contacts permanents avec l'Européen.



## CHAPITRE III

### LES DOCTRINES EN CONFLIT : AUTORITÉ ET LIBÉRALISME<sup>1</sup>

En Europe, un mouvement doctrinal, très riche, double d'un conflit idéologique la lutte des forces politiques et sociales. Autorité et libéralisme, réaction et émancipation : tels sont

I. OUVRAGES D'ENSEMBLE A CONSULTER. — Sur les doctrines politiques en général : P. JANET, *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'Antiquité et les temps modernes* (Paris, 1858, in-8°), rééditée sous le titre : *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* (Paris, 1<sup>re</sup> éd., 1872 ; 4<sup>e</sup> éd., 1924, in-8°) ; W. A. DUNNING, *Political theories from Rousseau to Spencer* (New York, 1920, in-8°) ; E. BRÉHIER, *Histoire de la philosophie*, fasc. 3 : *La philosophie moderne* (Paris, 1932, in-8°) ; J. B. ARTZ, *Reaction and revolution, 1814-1832*, t. XIV de *The rise of modern Europe*, publiée sous la direction de W. L. LANGER (New York-Londres, 1934, in-8°) ; E. HALÉVY, *L'ère des tyrannies* (Paris, 1938, in-8°) ; J. DRESCH, *De la révolution française à la révolution hitlérienne* (Paris, 1945, in-8°) ; J.-J. CHEVALLIER, *De Machiavel à nos jours. Les grandes œuvres politiques* (Paris, 1949, in-8°) ; G. E. SABINE, *A history of political theory* (New York, 1951, in-8°) ; F. BATTAGLIA, *Lineamenti di storia delle dottrine politiche* (Milan, 1952, in-8°) ; W. THEIMER, *Geschichte der politischen Ideen* (Munich, 1955, in-8°) ; R. LABROUSSE, *Introduction à la philosophie politique*, traduit de l'espagnol par Mme E. LAROUSSE (Paris, 1959, in-8°) ; F. PONTEIL, *La pensée politique depuis Montesquieu* (Paris, 1960, in-8°) ; J. TOUCHARD et coll., *Histoire des idées politiques* (Paris, 3<sup>e</sup> éd., 1965, 2 vol. in-8°) ; M. PRÉLOT, *Histoire des idées politiques* (Paris, 3<sup>e</sup> éd., 1966, in-8°).

Sur les doctrines politiques en France : H. MICHEL, *L'idée de l'État, essai critique sur l'histoire des théories sociales et politiques en France depuis la révolution* (Paris, 1895, in-8°) ; R. SOLTAN, *French political thought in the 19th century* (New Haven, Conn., 1931, in-8°) ; T. MURET, *French royalist doctrines since the revolution* (Columbia University Press, 1933, in-8°) ; D. BAGGE, *Les idées politiques en France sous la Restauration* (Paris, 1952, in-8°). — Sur les doctrines anglaises : F. J. C. HEARNshaw, *The social and political ideas of some representative thinkers of the victorian age* (Londres, 1933, in-8°) ; R. WILLIAMS, *Culture and society, 1780-1950* (Londres, 1950, in-8°). — Sur la philosophie politique allemande, on lira : C. SCHMITT, *Politische Romantik* (Munich, 1919, in-8°) ; P. KLUCKHOHN, *Persönlichkeit und Gemeinschaft. Studien zur Staatsauffassung der deutschen Romantik* (Halle, 1925, in-8°) ; V. BASCH, *Les doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne* (Paris, 1927, in-8°) ; A. MÜLLER, *Die Auseinandersetzung der Romantik mit den Ideen der Revolution* (Halle, 1929, in-8°) ; J. BAXA, *Einführung in die romantische Staatswissenschaft* (Iéna, 1931, in-8°) ; J.-E. SPENLÉ, *La pensée allemande de Luther à Nietzsche* (Paris, 4<sup>e</sup> éd., 1949, in-16, « coll. A. Colin ») ; B. SECKINGER, *Europa im Geiste der deutschen Romantik* (Fribourg, Suisse, 1960, in-8°). En opposition avec la thèse de C. SCHMITT, voir O. SPANN, *Die Haupttheorien der Volkswirtschaftslehre* (Leipzig, 1910, in-8°) ; G. von BELOW, *Entstehung der Soziologie* (Iéna, 1928, in-8°). Se reporter encore à F. SCHNABEL, *Deutsche Geschichte im 19ten Jahrhundert*, t. II (Fribourg-en-Brigau, 1933, in-8°), important. — Sur

les deux pôles entre lesquels oscillent les penseurs. Il en est ainsi depuis la grande Révolution, dont le souvenir demeure, dans tous les esprits, réalité vivante. Son ombre s'étend sur tous : aux uns, elle inspire une crainte toujours actuelle ; aux autres, elle sert de guide. Entre souverains et peuples, les doctrines contribuent ainsi à creuser le fossé.

I. — LE TRADITIONALISME DANS LES ÉTATS ALLEMANDS ET ITALIENS<sup>1</sup>.

Les traditionalistes estiment que la source du pouvoir royal est en Dieu, dans l'histoire et dans la nature, et qu'il n'y a pas de droits antérieurs et supérieurs à l'organisation sociale. La doc-

la pensée politique italienne : B. BRUNELLO, *Pensiero italiano dal Romagnosi al Croce* (Bologne, 1950, in-8°). — Sur CUOCO : F. BATTAGLIA, *L'opera di V. Cuoco e la formazione dello spirito nazionale in Italia* (Florence, 1925, in-8°).

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Outre les ouvrages généraux indiqués à la note précédente : N. E. HUDSON, *Ultra-royalism and the French Restoration* (New York, 1936, in-8°) ; J. LASKI, *Authority in modern state* (Londres, 1928, in-8°). — Sur de Maistre : P. ROHDEN, *J. de Maistre als politischer Theoretiker* (Munich, 1929, in-8°) ; A. OMODEO, *Uno reazionario. Il conte J. de Maistre* (Bari, 1939, in-8°) ; F. BAYLE, *Les idées politiques de J. de Maistre* (Paris, 1945, in-8°). — Sur Bonald, en dehors du livre de M. MOULINIÉ, *L. de Bonald* (Paris, 1916, in-8°), on se reportera avec profit à A. KOYRÉ, L. de Bonald, dans *Les doctrines politiques modernes* (New York, 1947, in-8°), à M. H. QUINLAN, *The historical thought of the vicomte de Bonald* (Washington, 1953, in-8°), à L. E. PALACIOS, Bonald o la constitucion natural de las sociedades, dans la *Revista de Estudios politicos*, 1949, p. 55-100. — Sur Gentz : K. MENDELSON-BARTHOLDY, *Friedrich von Gentz* (Leipzig, 1867, in-8°) ; E. GUGLIA, *Friedrich von Gentz* (Vienne, 1901, in-8°) ; G. MANN, *Friedrich v. Gentz. Geschichte eines europäischen Staatsmanns* (Zurich-Vienne, 1947, in-8°) ; A. ROBINET DE CLÉRY, *Un diplomate d'il y a cent ans : Frédéric de Gentz* (Paris, 1917, in-8°). — Sur Müller : J. BAXA, *Adam Müllers Philosophie, Aesthetik und Staatswissenschaft* (Berlin, 1929, in-8°) ; DU MÊME, *Gesellschaft und Staat im Spiegel der deutscher Romanik* (Iéna, 1924, in-8°) ; DU MÊME, *Adam Müller. Ein Lebensbild aus den Befreiungskriegen und aus der deutscher Restauration* (Iéna, 1930, in-8°) ; G. VON BUSSE, *Die Lehre vom Staat als Organismus. Kritische Untersuchungen zu der Staatsphilosophie Adam Müllers* (Berlin, 1928, in-8°) ; R. ARIS, *Die Staatslehre Adam Müllers in ihrem Verhältnis zur deutschen Romanik* (Tubingue, 1929, in-8°) ; L. SAUZIN, *Adam-Heinrich Müller (1779-1829), sa vie et son œuvre* (Paris, 1937, in-8°). — Sur Haller : H. W. SONNTAG, *Die Staatsauffassung Carl Ludwig von Hallers* (Iéna, 1929, in-8°) ; K. GUGGISBERG, *C. L. Haller* (Leipzig, 1938, in-8°). — Sur Savigny et son influence, on lira A. MANICK, *Savigny und der Modernismus im Recht* (Berlin, 1914, in-8°) ; et surtout A. STOLL, *Friedrich Carl von Savigny* (Berlin, 1927-1929-1939, 3 vol. in-8°). — Sur Hegel : F. ROSENZWEIG, *Hegel und der Staat* (Munich, 1920, 2 vol. in-8°) ; H. HELLER, *Hegel und der nationale Machtstaatsgedanke in Deutschland* (Leipzig, 1921, in-8°) ; F. MEINECKE, *Die Idee der Staatsräson in der neueren Geschichte* (Munich, 1929, in-8°) ; E. VERMEIL, La pensée politique de Hegel, dans *Études sur Hegel* (Paris, 1931, in-8°) ; J. HYPOLITE, *Genèse et structure de la phénoménologie de l'esprit de Hegel* (Paris, 1947, in-8°) ; E. WEIL, *Hegel et l'État* (Paris, 1950, in-8°), discutabile, mais suggestif ; H. SCHMITZ, *Hegel als Denker der Individualität* (Meissenheim, 1957, in-8°) ; R. SERREAU, *Hegel et l'hégélianisme* (Paris, 1962, in-8°) ; E. FLEISCHMANN, *La philosophie politique de Hegel* (Paris, 1964, in-8°).

trine du conservatisme plonge ses racines dans les écrits de la période précédente : l'influence de Burke, de J. de Maistre et de Bonald reste vivace.

Friedrich von Gentz, ami de Metternich, sert de liaison entre l'époque révolutionnaire et la Restauration. La pensée de cet esprit curieux s'était modifiée au gré des circonstances. Au début, marqué de l'empreinte de l'*Aufklärung*, animé par l'idée du perfectionnement illimité de l'espèce humaine, il apparaît comme un rationaliste. Attiré par la Révolution dans laquelle il croyait voir une application des théories du *Contrat social*, il a considéré comme un événement mondial le fait, pour les révolutionnaires français, d'élaborer une constitution. Puis il a tourné au contre-révolutionnaire. L'incapacité de la Constituante à maintenir la constitution et le spectacle de la Législative, qui semblait défier la sagesse des nations, l'ont écarté des principes rationnels qui devaient fournir, croyait-il, les fondements de la sagesse politique. Des doutes sont nés en lui, sous l'influence des idées de Christian Garve, qui lui a donné le premier choc, et de Guillaume de Humboldt, qui a fait pénétrer en lui le scepticisme ; sous l'effet aussi de la lecture de Burke et surtout du livre de Necker, *Du pouvoir exécutif*. Cet ouvrage lui a montré que le problème essentiel à résoudre pour l'établissement d'un nouveau gouvernement était celui de l'organisation du pouvoir exécutif. Désormais, il veut réagir contre le courant de sympathie pro-révolutionnaire. Il traduit les *Considérations sur la nature de la Révolution de la France*, de Mallet du Pan. Il renchérit même sur l'indignation de l'auteur contre les excès révolutionnaires. Mais il ne renonce pas pour autant aux principes rationnels. Il se rallie à un système de politique générale dont il représente la gradation par trois cercles concentriques : droit, moralité, sagesse politique. La sagesse domine, c'est-à-dire le cercle au rayon le plus étroit : elle constitue son idéal politique. Il a, en cette matière, une conception de l'équilibre du physique et du moral, de la raison et du sentiment, que la séparation des pouvoirs peut seule réaliser. Mais il faut concilier, dans la pratique, la séparation et l'unité. Car, suivant que l'une ou l'autre est trop bien organisée, il s'ensuit l'anarchie ou le despotisme. Cet équilibre, Gentz le voit partout en Angleterre, entre les différents pouvoirs, entre les deux Chambres, entre les deux grands partis, entre les principes de la conservation et du progrès. Il croit toujours à la nécessité de celui-ci ; mais il estime indispensable un contrepoids, le conservatisme, afin de ralentir la course trop rapide au progrès. Au

point de vue international, enfin, il est partisan de l'équilibre européen, tel qu'il a été conçu à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et après le congrès de Vienne, le principe des nationalités et son développement ne pouvant que détruire tous les équilibres.

Mais le rationalisme, dont le dernier avatar de la pensée de Gentz porte encore les marques, disparaît du romantisme allemand. Celui-ci, par sa rupture avec l'*Aufklärung*, témoigne de sa vocation pour ce qui est irrationnel et subconscient. Il substitue la communauté à l'individualisme. La mystique des poètes se mêle à l'observation expérimentale. Politiquement, il est gallophobe, attiré par le passé germanique. La science historique allemande s'efforce de retrouver l'ancienne Germanie, sa langue et ses mythes, avec les frères Grimm. A cheval sur la période impériale et la Restauration par ses écrits, Adam-Heinrich Müller est un exemple typique de cette conception doctrinale. Ami de Gentz, il a été en relations avec Görres et Savigny. Pour lui, la Révolution politique et sociale a épuisé l'Europe et l'a transformée en un cimetière d'institutions mortes. Il juge la Révolution illégitime, parce qu'elle menace un ordre d'origine divine. Dans le manifeste, *Paix des esprits*, qu'il lance en avril 1816, Müller condamne l'égalitarisme social cher aux Français, pour lui opposer « les membres vivants de l'État, groupés en corporations douées de la durée, et respectant les particularités locales et provinciales ». Dans l'état de nature, le droit naturel, le contrat social, il ne voit qu'absurdités et, dans la représentation censitaire, qu'une caricature de « la constitution par ordres », dominée par l'argent. Chez lui l'emporte la volonté de ramener la vie nationale au centre des préoccupations contemporaines. Ce qui fait la valeur de l'homme, dit-il, c'est son caractère social. Ainsi la nation, l'État, l'Église, la communauté en général priment l'individu. Au citoyen privé, de tradition romaine et révolutionnaire, il oppose le groupe organique, d'essence germanique et chrétienne. Des enfants, il faut faire des citoyens dévoués à l'État. La science, l'art, les problèmes économiques ne sauraient exister hors de l'État ; le théâtre doit avoir une fonction nationale. Dans l'État, Müller voit avant tout une hiérarchie d'organismes : familles, corporations, grands ordres. Il croit à la continuité historique des peuples. Fichte avait dit dans ses *Discours à la nation allemande* : le peuple est l'ensemble des hommes qui vivent dans la société côte à côte et d'une manière continue, un instinct assurant la transmission des conquêtes d'une génération à l'autre. De même, pour Müller, il ne faut pas oublier « les millions de

morts qui nous ont précédés », qui ne sont morts qu'en apparence et continuent à jouer leur rôle dans la succession des générations : l'État est un tout, doué de mouvement, qui procède de Dieu et qui intègre l'éternité, le passé et le présent. Son fondement est l'idée de *Nationalität*, qui, si on se place au point de vue de l'Allemagne, englobe tout ce qui parle allemand, tous ceux qui, par la langue et les coutumes communes, ont un air de famille. Müller répugne d'ailleurs à tout privilège tyrannique : *Herrschen ist kein Nicht-Dienen* (« être le maître, ce n'est nullement ne pas servir »). Pour lui, le souverain visible est soumis à un souverain invisible, qui est l'âme commune de la nation et qui réunit tous les citoyens, invisibles et présents, y compris le prince. Au point de vue économique, il condamne le machinisme, la liberté de production, la concentration capitaliste : cette trinité ne peut avoir que des résultats déplorables : l'abrutissement moral du travailleur et la division de la société en profiteurs et en esclaves. Pour lui, tout doit s'édifier sur l'amour du prochain et le libre don de soi.

Se plaçant sous l'angle purement allemand, il estime que l'Allemagne doit réaliser la synthèse du Midi et du Nord, de la raison et du cœur, être le rempart contre lequel se briseront les théories subversives. Il veut rendre aux Allemands le sentiment de leur unité, afin de lutter contre l'absolutisme révolutionnaire. Peu importent les princes : seule compte la totalité du peuple allemand, qui comprend tous les princes et les autres Allemands. Mais l'Allemagne s'intègre dans une unité supérieure. Si Müller condamne les rêves d'hégémonie qui rompraient la communion européenne par leurs tendances absolutistes, il se plaît à opposer au monde antique romain, l'Europe moderne, qu'il appelle le monde germanique. Par là, Müller rejoint son vieil adversaire, le Fichte des *Discours*. C'est que, pour l'un comme pour l'autre, le peuple allemand représente le peuple primitif, le peuple par excellence, qui, seul, peut concilier les antinomies qui déchirent l'Europe. Tous deux repoussent la monarchie universelle ; car, seule, la diversité entre les nations permet une paix durable. Mais l'Allemagne ne tentera-t-elle pas de réaliser à son profit l'idée européenne ? Ainsi, Müller annonce l'État bismarckien. La mission qu'il confère à l'Allemagne déborde sur le concept européen et devient la base d'un pangermanisme. Il a conçu une Allemagne totalitaire, où l'État, tenant le citoyen à sa merci, souffre d'une sorte de fièvre obsidionale. Il reste qu'il repousse l'idée qu'un homme, si grand soit-il, puisse imprimer à l'État le sceau de sa volonté.

Berne a eu, en Charles-Louis Haller, l'apôtre le plus considérable de la réaction politique et religieuse. De 1816 à 1825, il publie six volumes sur la *Restauration des sciences de l'État*, ouvrage volumineux dans lequel il développe les théories politiques déjà annoncées dans un *Manuel*, en 1808. « Cet ouvrage promis au monde il y a huit ans », dit-il dans sa préface, « annihilera les erreurs fondamentales d'une fausse science. L'hydre de la Révolution est réduite à néant dans ses moyens et pour une bonne part dans ses résultats. Laissez-nous aussi détruire les racines, afin qu'aucune feuille n'y pousse plus jamais ». Avec une assurance orgueilleuse, Haller se décerne le titre de « restaurateur du trône et de la liberté des peuples ». Il s'élève contre le dogme des droits naturels, contre la science révolutionnaire et rationaliste. Partisan de la restauration des principes sur lesquels s'était appuyée l'aristocratie bernoise, il fonde sa thèse de l'État sur le droit du plus fort. « Le peuple peut bien disparaître, l'État existera encore dans la personne du prince qui trouvera de nouveaux sujets. » Haller témoigne d'une grande pénétration et d'une connaissance historique remarquable, étayées par le fanatisme d'une croyance religieuse récemment acquise. Il préconise le retour à la féodalité et à la monarchie universelle pontificale. Son ouvrage, traduit en plusieurs langues, est devenu la bible de la réaction. En 1820, il publie *La constitution des Cortès espagnoles*. Cette constitution n'est pour lui qu'un « labyrinthe de la sottise humaine ». Le mot même est un poison, qui propage une odeur mortelle. Il invite le roi d'Espagne à se montrer parjure et les princes d'Europe à déclarer la guerre sainte à la secte sans dieu des libéraux. Il compare le libéralisme au serpent qui change de peau et de couleur. Il l'accuse de laisser, en France, assassiner l'héritier du trône ; en Allemagne, menacer les princes du poignard d'une jeunesse fanatisée. Son plan de guerre se résume ainsi : faveurs à l'Église catholique ; reconstruction de tout ce que la Révolution a détruit ; rétablissement des États (*Stände*), des privilèges, des redevances foncières, expulsion des libéraux de tous les emplois, suppression de la liberté de la presse. Les cours allemandes accueillent ces idées avec faveur ; celle de Prusse songe même à faire venir le grand Bernois. Mais sa conversion au catholicisme refroidit les plus intrépides. A Paris, il est reçu dans les cercles légitimistes du faubourg Saint-Germain et présenté au comte d'Artois.

Savigny est un des maîtres juristes de l'époque moderne. Ses thèses se dégagent de deux ouvrages : *Vocation de notre temps*

pour la législation et la jurisprudence (1814) ; *Histoire du droit romain au Moyen Age* (1815-1831). Elles s'édifient sur une haine patriotique contre les lois étrangères introduites en Allemagne par Napoléon. Rejetant les principes de 89 et l'individualisme, il oppose au droit écrit le droit historique. Il rejoint Burke, mais il le dépasse par une pensée beaucoup plus systématique. Pour Burke, la tradition est représentée par la constitution anglaise ; pour Savigny, par les institutions germaniques. Les institutions et la législation ne sont pas seulement dues aux caprices du législateur ; elles sont des produits inconscients de l'esprit du peuple (*Volksgeist*). Une évolution lente amène à maturité des idées formées depuis des siècles. Ainsi le droit est un produit collectif indépendant de la volonté des hommes. A l'individu que les révolutionnaires ont conçu, Savigny oppose la masse confuse du peuple guidé par un instinct historique obscur et irrésistible. On voit combien la doctrine du Code civil français diffère profondément de la thèse dégagée par l'école allemande du droit, qui aboutit à une sorte de superstition de l'histoire. La pensée de Savigny a été suivie par le mouvement universitaire allemand du XIX<sup>e</sup> siècle. On la retrouve notamment dans les ouvrages de Grimm (littérature et folklore), de Niebuhr (histoire romaine), de Bopp (philologie). Cette pensée nationaliste et historique contribue à faire de lui un des ancêtres du national-socialisme. Mais, comme pour Adam Müller, il convient de marquer une limite. Si les nationalistes allemands contemporains ont pu le revendiquer, surtout pour sa thèse du *Volksgeist*, Savigny n'a pas confondu le droit et la force : pour lui, droit et morale sont aussi inséparables que droit et *Volksgeist*. Les peuples peuvent différer et façonner chacun leur droit ; mais il reste une place pour le droit international ; il y a, en effet, « une communauté de conscience juridique » entre les peuples.

Hegel est le représentant de l'idéalisme allemand, fondé sur le principe d'autorité. Il est le plus grand philosophe du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Né en 1770, professeur à Iéna, puis à Berlin de 1818 à 1831, il a écrit un certain nombre d'ouvrages importants : *La phénoménologie de l'esprit* (1807), *La philosophie du droit* (1821), *La philosophie de l'histoire universelle*. Étudiant à Tübingen en 1789, il suit les délibérations de la Constituante et les journaux, fait partie d'un club politique, arbore les couleurs françaises de la liberté. En 1790, à l'Université de Tübingen, il assiste à une cérémonie en l'honneur de l'anniversaire de la prise de la Bastille. Dans ses albums, il écrit : « Vive Jean-Jacques !

Vive la liberté ! *In tyrannos !* » Dans son cours sur *La philosophie de l'histoire*, il rend encore hommage à la Révolution, qu'il compare à « un merveilleux lever de soleil ». Il parlera de « l'émotion sublime » (*erhabene Rührung*), de l'enthousiasme de l'esprit (*Enthusiasmus des Geistes*) qu'elle a suscités ! Mais il est vite détourné des principes de 1789. Il réagit contre l'individualisme et les théories politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il repousse Rousseau et le *Contrat social*. En même temps, sa conception de l'État s'affirme : « L'État n'est pas une création artificielle, mais un organisme naturel qui représente une phase de l'évolution historique du monde. » Il ne croit pas en la bonté de l'homme naturel, que dominant, au contraire, les passions, les superstitions, l'idée de force. C'est par le progrès de l'évolution sociale que l'homme acquiert la liberté : il faut dégager la liberté du caprice. L'individu, exalté par la Révolution, n'a d'existence que comme membre de l'État. Le pouvoir de l'État ne dérive pas de la liberté ou de la capacité des citoyens pris individuellement, ni du climat et de la fertilité du sol, comme le soutenait Montesquieu ; il est fondé sur la cohésion, la suite, l'harmonie. Plus tard, Hegel tend vers une identification de la souveraineté de l'État avec le monarque lui-même. Son système est favorable aux vues de la Prusse, dont il devient le philosophe officiel. Il conçoit un État-dieu aux pouvoirs illimités, absolu, irresponsable. En face de l'Allemagne morcelée, il ne se lasse pas d'admirer l'État unitaire congu par Napoléon. Bref, Hegel rejette le libéralisme qu'il considère comme le « principe des atomes ». Il oppose à la formule de l'État libéral la nation individualiste ne formant qu'un tout unique, ancêtre de l'État totalitaire.

Hegel représente le conservatisme politique. De ce fait, il y a eu une droite hégélienne, chrétienne, conservatrice. Son système n'est pas fondé sur le dogmatisme, mais sur la dialectique, le mouvement. Tout s'explique par une marche logique et totale, dont les moteurs sont les idées et les sentiments. L'univers est en perpétuel devenir. L'hégélianisme renferme un relativisme éternel, une tendance de l'individu vers l'absolu de l'esprit. L'évolution sociale se fait en trois étapes : la famille, les associations, l'État, qui est le stade final, où l'esprit se réconcilie avec lui-même. L'État est le rationnel en soi et pour soi, la substance sociale arrivée à la conscience d'elle-même.

Ce vaste système a eu une grande influence sur le développement de la pensée politique du XIX<sup>e</sup> siècle. On en découvre les marques profondes chez Coleridge, qui défendit l'ancien ordre



anglais, et chez Victor Cousin, fondateur de l'éclectisme, compromis entre le libéralisme et le traditionalisme. Marx reprendra le raisonnement tripartite de Hegel : la thèse qui affirme ; l'antithèse qui nie l'affirmation ; la synthèse qui, négation de la négation, triomphe de la contradiction initiale. Ce jeu de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, qui engendre un perpétuel mouvement, est la grande idée hégélienne.

En Italie, un grand penseur disciple de Vico, Cuoco, a publié en 1801, un *Essai historique sur la Révolution napolitaine de 1799*, pour montrer que l'échec du mouvement révolutionnaire français en Italie était dû à la tentative d'appliquer aux affaires d'Italie les théories rationalistes abstraites du XVIII<sup>e</sup> siècle. Simple manifestation d'un petit groupe d'intellectuels francophiles, le mouvement révolutionnaire italien ne correspondait pas aux besoins du peuple. Nationaliste autant qu'anti-libéral, Cuoco déteste la pensée politique française, introduite par l'occupation. Pourtant, il est moins absolu dans ses doctrines que Burke ou Hegel. Il entrevoit un compromis entre le libéralisme et l'autorité, dans lequel les formules constitutionnelles seraient renforcées par des institutions historiques et traditionnelles. Sa pensée est à l'origine du *Risorgimento*.

Ainsi, tous les doctrinaires du traditionalisme sont hostiles au libéralisme, au rationalisme, à l'individualisme. Ils rejettent la raison, la logique, l'analyse comme fondements de l'organisation et de la vie collectives. Ce n'est point, d'ailleurs, qu'ils refusent de les utiliser ; mais ils ne les mettent en œuvre que pour les dresser contre le rationalisme et le mieux combattre.

## II. — LE LIBÉRALISME<sup>1</sup>.

Au point de vue philosophique, le libéralisme est un principe de rajeunissement du vieux monde sous l'effet de la liberté, de

1. OUVRAGES A CONSULTER. — Se reporter aux indications générales de la p. 44, n. 1. En outre, voir G. DE RUGGIERO, *The history of European liberalism*, trad. angl. de R. G. COLLINGWOOD (Oxford, 1927, in-8°) ; J. H. HALLOWELL, *The decline of liberalism as an ideology* (Berkeley, 1943, in-8°) ; A. ORTON, *The liberal tradition* (New Haven, Conn., 1945, in-8°), une nouvelle interprétation de cette doctrine ; E. HALEVY, *Growth of philosophic radicalism* (New York, 1928, in-8°). — Sur l'influence du libéralisme sur l'aristocratie en France : G. A. KELLY, *Liberalism and aristocracy in the French Restoration*, dans le *Journal of the history of ideas*, t. XXVI, 1965, p. 509-530. — Sur Mme de Staël : A. SOREL, *Madame de Staël* (Paris, 1890, in-8°). — Sur Benjamin Constant : C. BOUGLÉ, *La philosophie de Benjamin Constant*, dans la *Revue de Paris*, 1<sup>er</sup> mars 1914 ; E. SCHERMERHORN, *Benjamin Constant ; his private life and his contribution to the cause of liberal government in France* (Londres, 1924, in-8°) ; H. GOUGÉLOT, *L'idée de liberté dans la pensée de Benjamin Constant. Essai de critique historique* (Paris, 1942, in-8°) ; C. DU BOS, *Grandeur et misère*

la justice, de l'abondance et de la paix. Sa doctrine marque la foi dans la puissance de la raison humaine ; elle attend tout des constitutions et des lois écrites. Son trait distinctif consiste à vouloir résoudre toutes les questions d'une manière rationnelle et logique, en appliquant des principes abstraits et conformément aux droits du citoyen et du peuple. Elle est sortie, pour ainsi dire, toute armée de la Révolution : rationnelle, spéculative, idéaliste, optimiste. Aux privilèges historiques, aux prérogatives traditionnelles, aux droits du prince ou des classes gouvernantes, le libéralisme oppose les droits naturels des gouvernés. Aux principes d'autorité et de hiérarchie, il substitue les idées de liberté et d'égalité. Pour les libéraux, elles sont partout applicables : au gouvernement, à la religion, au travail, à l'industrie, aux rapports sociaux, aux relations internationales. Mais, pratiquement, le libéralisme a surtout deux aspects, le politique et l'économique.

En 1815, il semble moribond. Il avait été écrasé à la fois par la dictature sanglante de la période conventionnelle, par l'anarchie financière et par le triomphe de Napoléon. Mais, au moment même où le congrès de Vienne consacre la restauration de l'autorité, le mot de Condorcet paraît devenir le cri de ralliement des opposants : « Un jour viendra où le soleil brillera seulement sur des hommes libres qui ne connaîtront d'autres maîtres que leur propre raison. » Les écrits des grands ancêtres, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, connaissent une nouvelle vogue et les bourgeois les placent dans leurs bibliothèques. Les vieux principes du libéralisme sont remis en honneur. Non sans prudence, d'ailleurs. La pensée libérale, après 1815, ne présente plus l'audacieuse originalité des théories du XVIII<sup>e</sup> siècle. En outre, son aire de diffusion s'est élargie d'Angleterre et de France au sud et à l'est de l'Europe. Elle ne peut s'y déployer partout avec la même intensité. Partout, du moins, les libéraux engagent une lutte violente contre la vieille autocratie et l'aristocratie, essayant d'établir un système constitutionnel fondé sur les classes

*de Benjamin Constant* (Paris, 1936, in-8°) ; L. GALL, *Benjamin Constant. Seine politische Ideenwelt und der deutsche Vormärz* (Wiesbaden, 1963, in-8°) ; P. BASTID, *Benjamin Constant* (Paris, 1966, 2 vol., in-8°). — Sur Royer-Collard : DE BARANTE, *La vie politique de Royer-Collard* (Paris, 1878, 2 vol., in-8°) ; NESMES-DESMARETS, *Les doctrines politiques de Royer-Collard* (Paris, 1908, in-8°) ; R. LANGERON, *Un conseiller secret de Louis XVIII : Royer-Collard* (Paris, 1956, in-8°). — Sur le libéralisme allemand : F. C. SELL, *Die Tragödie des deutschen Liberalismus* (Stuttgart, 1953, in-8°) ; W. BUSSMANN, *Zur Geschichte des deutschen Liberalismus im 19. Jahrhundert*, dans la *Historische Zeitschrift*, t. CLXXXVI, 1958, p. 527-557.

moyennes supérieures, c'est-à-dire essentiellement sur la bourgeoisie assez riche, capable de réfléchir et de penser.

Au point de vue politique, le libéralisme de 1815 se propose de limiter l'arbitraire du souverain et de l'administration, d'obtenir l'insertion dans une constitution écrite de la reconnaissance de la liberté individuelle et des libertés de parole, de presse, de réunion et d'association. L'idée commune, dans ce mouvement constitutionnel, est que toute autorité, qu'elle parte du monarque ou du peuple, doit être limitée. Néanmoins, les conceptions libérales varient. Modérées, elles se satisfont d'un suffrage restreint. Gouverner un pays est le propre de l'élite. Le pouvoir doit revenir à des éléments de stabilité et d'ordre, c'est-à-dire à ceux qui, dotés d'une propriété stable, perçoivent des revenus réguliers et payent des impôts : c'est le système du gouvernement censitaire. Plus ou moins avancées, elles sont fondées sur un élargissement variable du corps électoral : certains demandent que les gardes nationaux soient électeurs ; d'autres vont jusqu'au suffrage universel. Les conceptions diffèrent encore sur les rapports entre le souverain et l'assemblée : les constitutionnels, malgré leur désir de limiter le pouvoir royal, sont partisans de la prépondérance du monarque ; les parlementaires veulent celle de l'assemblée, qui impose comme ministres les hommes en qui elle a confiance.

Au point de vue économique, les libéraux réclament la liberté pleine et entière, l'épanouissement des initiatives individuelles, l'abolition des corporations et des entraves aux libertés d'entreprise et d'association. L'État bourgeois doit renoncer aux vieilles prescriptions du mercantilisme. Droits économiques et politiques doivent s'étayer réciproquement : à la liberté du commerce, au droit de propriété, correspondre le droit de parler, de publier, de voter. Les libéraux ont une admiration sans bornes pour la constitution anglaise. Ils n'hésitent pas à dire que les institutions libres de l'Angleterre sont la cause de sa puissance économique et politique. Au point de vue social, il importe de créer une harmonie entre les différentes forces économiques et politiques du pays. Le pouvoir doit trouver ses limites dans le sens commun et le bon sens, qui sont des qualités bourgeoises. Le bourgeois incarne le libéralisme. Enrichi sous l'Empire, avec l'âge aspirant au calme, il joint la moralité à son réalisme. Un peu collet monté, il représente bien l'idéal d'aisance et de considération qui justifie le gouvernement des classes moyennes.

Bentham a inspiré le passage du libéralisme du XVIII<sup>e</sup> siècle

au radicalisme du XIX<sup>e</sup>. Politiquement, sa « philosophie du radicalisme » est à la base des réformes anglaises entre 1815 et 1832. Certes, il a partagé l'optimisme des penseurs de l'époque de l'*Aufklärung*, mais il a repoussé l'idée des droits naturels et considéré la Déclaration des droits de l'homme comme un monument de confusion et d'absurdité. Il ne se demande pas comment une institution a évolué, ni si elle est conforme à la raison, mais comment elle agit. Sa règle philosophique est la recherche du plaisir, non pas du plaisir immédiat de l'individu, mais de l'utilité générale, du plus grand bonheur du plus grand nombre. Pendant de nombreuses années, il a analysé les institutions, dénonçant les vieilles restrictions en matière économique, les anomalies du régime parlementaire anglais, les abus des prisons, l'inefficacité des lois punissant les délits et les crimes. Sa méthode, ses principes, son but l'opposent aux philosophes allemands, notamment à Savigny. Pour l'érudit d'Université qu'est celui-ci, il éprouve la haine d'un autodidacte. Critiquant la méthode historique, où le passé détermine le présent, où le droit est le résultat d'une évolution, il se place dans le présent. « Voulez-vous appliquer la méthode chère à Savigny et à son école, écrit-il, substituez alors à l'armée et à la marine d'un pays l'histoire des guerres qu'il a livrées ; au lieu de donner à votre cuisinier des ordres pour le dîner, donnez-lui les comptes complets de votre intendant, tels qu'ils ont été tenus pendant les dernières années. » Pour lui, l'État, incapable de faire régner l'ordre dans la société économique, doit s'abstenir et laisser l'individu libre de régler tous ses intérêts à son gré. Bentham est anti-religieux. Pour fonder le droit et la morale, il ne fait pas appel au surnaturel. La religion n'est qu'ascétisme, c'est-à-dire goût de la servitude sous toutes ses formes : une notion d'expiation. Les idées de Bentham ont exercé une influence considérable en dehors de l'Angleterre, dans toute l'Europe et en Amérique. En France, il eut pour disciples Destutt de Tracy et Daunou. Ses œuvres furent la bible du libéralisme.

Pour certains, Montesquieu représentait le juste milieu entre les excès de la Révolution et les dangers de la réaction. De son libéralisme ont dérivé plusieurs penseurs, en particulier Mme de Staël, Benjamin Constant, les « doctrinaires ».

Mme de Staël a consacré les trois volumes des *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (1818) à définir ses idées politiques. Elle juge le gouvernement absolu « la plus informe de toutes les combinaisons politiques ». Sous

l'Ancien Régime, constate-t-elle, la France a été gouvernée par des coutumes, des caprices, jamais par des lois. Son histoire n'est pas autre chose que celle des « tentatives continuelles de la nation et de la noblesse, l'une pour avoir des droits, l'autre des privilèges, et des efforts continuels de la plupart des rois pour se faire reconnaître comme absolus ». Certes, les révolutionnaires ont commis de grandes fautes et même des crimes. Mais « les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions ; et ce n'est pas au gouvernement qu'on veut avoir, mais à celui qu'on a eu longtemps, qu'il faut s'en prendre de l'état moral d'une nation ». Mme de Staël condamne le despotisme révolutionnaire « qu'on voyait sortir des classes de la société les plus grossières, comme les vapeurs s'élèvent des marais pestilentiels ». Elle condamne le despotisme de Bonaparte. Elle vitupère le Sénat impérial qui ne fut que « le masque de la tyrannie ». Elle déplore l'annihilation de toutes les autorités locales et la concentration de toute l'autorité politique et administrative à Paris : ni corps intermédiaires indépendants, ni liberté ; un despotisme total. Elle se rallie au principe de la monarchie héréditaire, car la monarchie élective ouvre le champ à l'ambition et permet aux factions de corrompre les cœurs. Mais l'hérédité doit être indissolublement liée à l'empire des lois : la légitimité ne peut se séparer des limites constitutionnelles. C'est dire assez que Mme de Staël approuve la Charte qui, « en garantissant les bons principes de la Révolution, est le palladium du trône et de la patrie ». Le meilleur régime politique est celui de l'Angleterre, tel qu'il fonctionne depuis 1688. « C'est un beau spectacle que cette constitution, vacillante encore au sortir du port, comme un vaisseau qu'on lance à la mer, et déployant enfin ses voiles, en donnant l'essor à tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans l'âme humaine. » C'est à la liberté, base de ce régime, qu'il faut attribuer la prospérité de l'Angleterre. Sous l'Ancien Régime français, les nobles n'avaient pas le droit de faire commerce ; en Angleterre, des pairs ont été des commerçants de grande classe. En France, la noblesse était classée par le généalogiste ; en Angleterre, l'aristocratie est l'espoir de tous. Le régime anglais repose sur la garantie individuelle et le respect de la religion. La coexistence de deux partis, l'un ministériel, l'autre d'opposition, est le soutien essentiel de la liberté. Dans une monarchie constitutionnelle, il faut choisir les ministres parmi les hommes qui sont d'accord avec les opinions de la majorité, parmi les amis de la liberté. Le pouvoir législatif doit appartenir à deux Chambres :

une assemblée de députés vraiment élus par la nation ; une Chambre des pairs ou des lords. La grande faute de la Constituante a été de ne point créer une Chambre des pairs ou un sénat à vie, car une Chambre haute permet l'équilibre des forces politiques et sert d'intermédiaire entre le souverain et les députés de la nation. Mme de Staël n'accepte le clergé ni comme corps politique, ni comme grand propriétaire, ni comme maître de l'éducation publique. Favorable à la décentralisation provinciale, elle estime nécessaire une aristocratie forte pour représenter la cause de la liberté nationale.

Elle a inspiré et formé Benjamin Constant. D'origine française, celui-ci est né à Lausanne en 1767. Ayant séjourné en Angleterre, il a excellemment compris le système parlementaire, inspiré l'Acte additionnel de 1815, publié les *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs* (1815) et un *Cours de politique constitutionnelle* (1817-1820). Député, il devient, après 1819, un des principaux chefs libéraux de la Chambre. Il s'efforce d'introduire en France le régime politique anglais, avec jury, libertés de la presse et de religion, décentralisation. Son but est de fixer une limite au-delà de laquelle l'État respecte les droits de l'individu. « Il y a, dit-il, une part de l'existence humaine qui échappe à tout contrôle social ; les hommes ont des droits, sur lesquels la collectivité des citoyens ne peut empiéter. » L'individu doit être également à l'abri des empiétements du despotisme et de l'asservissement des masses ; il doit se parer à droite et à gauche. « Ni Napoléon, ni Robespierre. » La liberté politique moderne consiste pour le citoyen à choisir son représentant. Elle est inséparable de la liberté civile individuelle. L'indépendance individuelle du citoyen doit être une limite à la souveraineté du peuple.

Seule, la monarchie constitutionnelle permet de fonder la liberté politique. En général, on ne distingue que trois pouvoirs. Benjamin Constant en « démêle » cinq : le pouvoir royal, le pouvoir exécutif, le pouvoir représentatif de la durée, le pouvoir représentatif de l'opinion, le pouvoir judiciaire. « Le pouvoir représentatif de la durée réside dans une assemblée héréditaire ; le pouvoir représentatif de l'opinion, dans une assemblée électorale ; le pouvoir exécutif est confié aux ministres ; le pouvoir judiciaire aux tribunaux... Le pouvoir royal est au milieu, mais au-dessus des quatre autres, autorité à la fois supérieure et intermédiaire, sans intérêt à déranger l'équilibre, mais ayant au contraire tout intérêt à le maintenir. » La force du système consti-

tutionnel réside dans l'existence d'un pouvoir neutre, celui du roi qui « plane au-dessus des agitations humaines » et autour duquel s'étend « une sphère inviolable de sécurité, de majesté, d'impartialité ». Partisan de deux Chambres, Constant insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une Chambre haute héréditaire : la noblesse a besoin de se rattacher à des prérogatives constitutionnelles déterminées ; mais, seule, l'hérédité donne l'indépendance aux pairs qui ne sont plus les simples délégués de la couronne. En revanche, le nombre des membres de cette Chambre haute à l'anglaise ne doit pas être limité, pour permettre à « tous les citoyens qui se distinguent » d'y parvenir et pour éviter la formation dans son sein d'un parti qui « ne pourrait être renversé que par le renversement de la constitution même », ou la création d'« une aristocratie formidable qui pourrait braver le prince et ses sujets ». Sous l'influence du système anglais, où les chefs, choisis dans la *gentry*, sont indépendants du pouvoir central, B. Constant prône la décentralisation administrative : « Il faut introduire dans notre administration intérieure beaucoup de fédéralisme. » Car les autorités locales protègent l'individu contre la pression d'un État despotique. « Comme, dans l'existence individuelle, la portion qui ne menace en rien l'intérêt social doit demeurer libre, de même tout ce qui ne nuit pas à l'ensemble dans l'existence des fractions, doit jouir de la même liberté. »

Mais le libéralisme de B. Constant est enserré dans d'étroites limites. Nulle part, pas plus dans les *Principes de politique* que dans le *Cours de politique constitutionnelle*, il n'apporte de théorie vraiment satisfaisante de la responsabilité ministérielle. Il se borne à définir et à analyser une responsabilité pénale touchant les illégalités, les abus de pouvoir, les attentats contre la liberté, la sûreté et la propriété individuelles. Certes, au chapitre X des *Principes de politique*, il entrevoit la responsabilité politique des ministres devant les Chambres. Il montre la nécessité d'avoir « un ministère qui agisse de concert, une majorité stable et une opposition bien séparée de cette majorité ». Mais, en donnant aux assemblées le droit de déclarer les ministres indignes de la confiance publique, il revient à la seule faute pénale. Il n'est pas moins prudent en matière électorale. Élection directe, certes ; mais point de suffrage universel. Électorat comme éligibilité doivent être limités et les fonctions représentatives réservées à des hommes que leur aisance détourne des calculs intéressés. La condition primordiale, « c'est le loisir indispensable à l'acquisition des lumières, à la rectitude du jugement ». Seule, la propriété

« assure ce loisir » et « rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques ». Bien plus, il préfère la propriété foncière, qui suppose régularité et esprit d'ordre, à la propriété industrielle, plus factice et moins immuable, privée de « cette progression lente et sûre, qui crée l'habitude et bientôt le besoin de l'uniformité ». La propriété foncière enchaîne l'homme au pays qu'il habite, tandis que la propriété industrielle vise toujours à l'accroissement. Il écarte même les professions intellectuelles, car « chaque science donne à l'esprit une direction exclusive, qui devient dangereuse dans les affaires politiques, à moins qu'elle ne soit contrebalancée » par la propriété. Toutes ces restrictions n'ont pas empêché le libéralisme de Benjamin Constant d'exercer une influence considérable sur son époque ; il a fourni aux libéraux de tous les pays des arguments contre la tyrannie des gouvernements réactionnaires.

On a dit des « doctrinaires » qu'ils pouvaient tenir sur un canapé. En effet, ils furent peu nombreux. Défenseurs de la liberté politique, ils acceptent la société nouvelle née des événements de 1789 ; mais ils repoussent à la fois la souveraineté du peuple et celle du roi. Ils se rallient à une monarchie constitutionnelle avec un roi fort, une noblesse consciente, un peuple amoureux de la liberté, non de la révolution. Alors que B. Constant a vu, dans la monarchie modérée, une étape entre l'absolutisme et la république bourgeoise, ils croient à la possibilité d'un compromis permanent entre la monarchie absolue et la démocratie pure. Cette doctrine est représentée notamment par Royer-Collard et Guizot.

Remarquable par une sorte de superbe, par sa fougue et par son éloquence, Royer-Collard, le philosophe de la Charte, veut l'union de la légitimité et de la liberté. Il pose une sorte d'équation politique : Charte plus royauté sont les deux faces d'un même droit. Il estime la Charte aussi ancienne que la monarchie et les droits qu'elle accorde aussi anciens que les lois de la monarchie. Partisan du maintien de la légitimité, il se fait en même temps le défenseur des libertés générales dont tous les Français doivent bénéficier. Adversaire de toutes les tyrannies, il repousse aussi bien la souveraineté d'un homme que la monarchie de droit divin ou la souveraineté du peuple. Il se défie des capacités politiques de la masse : le gouvernement du peuple n'est que la tyrannie du nombre. Représentatif de la souveraineté, le souverain ne commande pas en son nom propre, pas plus que les deux Chambres. Bref, Royer-Collard n'admet que la souveraineté de la raison,



supérieure au peuple comme au roi. Précisément, la classe moyenne met en action la raison, car elle est la partie possédante de la nation. Pour Royer-Collard, la Charte est la synthèse des grands principes de l'ancienne royauté et des idéaux de la Révolution, comme un traité de paix entre deux partis dont la lutte a déchiré la France. Le roi n'est pas représentant, mais pouvoir, auquel la Chambre s'oppose comme une digue : sans elle, « la nation est possédée comme un domaine ». Distincte de la nation, la Chambre ne représente pas des individualités, mais les intérêts du pays qu'elle a pour mission de défendre. Aussi les citoyens qui ont part à ces intérêts doivent-ils contribuer à élire les députés. Mais il s'ensuit que l'électorat est une fonction, non un droit naturel. Pour posséder les intérêts qui doivent être défendus, il faut être propriétaire : le cens présume la bonne foi et la capacité de l'électeur. Quant aux pairs, ils représentent les grands intérêts, non pas une classe : ils expriment l'inégalité sociale créée par les hautes supériorités de tout genre.

Partisan de deux Chambres, éléments de juste milieu, Royer-Collard évolue à l'égard du régime parlementaire. En 1816, il en est l'adversaire :

« Le jour où le gouvernement sera à la discrétion de la majorité de la Chambre, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seront ses propres ministres et non les ministres du roi, ce jour-là, c'en est fait non pas seulement de la Charte, mais de notre royauté, de cette royauté indépendante qui a protégé nos pères et de laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté et de bonheur. » Il est le défenseur des prérogatives royales. « L'initiative royale n'est pas une vaine forme dont on puisse s'écarter sans danger. C'est elle qui constitue la nature de notre gouvernement et qui le maintient monarchique au milieu des éléments qui le composent. Dépouiller le roi de l'initiative que la Charte lui réserve, ce serait frapper la royauté au cœur. » Et encore : « Quand bien même le roi voudrait abandonner son droit d'initiative, il ne le pourrait pas. Ce droit n'est pas un privilège dont il peut se dépouiller à son gré. Il n'est pas en son pouvoir de se débarrasser de ce lourd fardeau ; car le droit d'initiative du roi est une garantie pour le peuple. Ce principe assure la nation que les lois ne seront faites que dans un sens impartial et éclairé, le pouvoir royal étant le meilleur gardien de tous les droits et de tous les intérêts. »

Il soutient aussi alors que les Chambres ne peuvent être en opposition avec le roi, qui gouverne et qui possède donc un pouvoir absolu, souverain, consolidé par celui des assemblées. Volonté royale et volonté ministérielle ne font qu'une.

Si, dans un gouvernement constitutionnel, le roi n'agit que par des ministres responsables, dont il ne peut être séparé, ceux-ci, à leur tour, ne peuvent être séparés de la volonté royale dont ils sont les organes nécessaires... C'est, en effet, une croyance à la fois française et constitutionnelle que le roi gouverne son royaume, et qu'il parle et agit par ses ministres, à moins que les actes et les paroles de ceux-ci ne soient contraires aux lois de l'État... Aujourd'hui comme autrefois, la volonté royale est le premier anneau de la chaîne immense qui suspend tout au trône.

La doctrine de Royer-Collard est donc, en 1816, la négation du régime parlementaire. Au contraire, en 1820, il reproche à Richelieu de n'avoir que des « majorités trompeuses » : c'est que le cabinet est plus à droite, les doctrinaires plus à gauche. En 1826, il parle clairement de la responsabilité politique du cabinet. Il accepte que la Chambre retire son appui au ministère qui a cessé de lui plaire. La Chambre peut non seulement conseiller, mais repousser les lois, refuser le budget. Seule, elle juge du bon ou du mauvais usage que le ministère a fait de ses attributions. Il appartient à la majorité de décider. « Nous sommes arrivés à ce degré d'énergie du gouvernement représentatif où ce n'est plus le ministère qui a la majorité, mais la majorité qui a le ministère. »

Sorti d'une famille bourgeoise, élevé à l'école du calvinisme genevois, journaliste, professeur à la Sorbonne, historien, Guizot veut lui aussi donner le pouvoir aux classes moyennes. Il estime l'aisance nécessaire pour s'occuper du gouvernement d'un pays ; l'obligation d'un travail journalier y rend impropre. La bourgeoisie doit gouverner, car, seule, elle est raisonnable et libérale. Après 1830, il ne cessera de manifester son dédain pour la foule, incapable de comprendre les intérêts de la nation. Au vrai, Guizot confond classe moyenne et aristocratie ; historien, il a une conception anglaise du gouvernement. Il croit que, socialement, l'Angleterre et la France sont identiques. Mais, si l'aristocratie anglaise constitue la colonne du pays et forme un tout solidaire, la classe moyenne française est composée d'une hiérarchie de catégories sociales, depuis le grand jusqu'au petit bourgeois et à l'artisan, qui n'ont aucun sentiment commun de classe.

Le libéralisme est l'expression de l'individualisme et des droits naturels. En Allemagne, il s'est traduit par le concept du *Rechtsstaat*, d'après lequel les hommes sont libres de toute contrainte, sauf de la loi. C'était déjà la conception d'Adam Smith, quand il écrivait : « Chaque homme, aussi longtemps qu'il ne viole pas les lois de la justice, est parfaitement libre de poursuivre son

intérêt dans la voie qu'il a choisie. » Le *Rechtstaat* englobe l'idée de gouvernement constitutionnel ou limité par une loi juste. Professeur à Fribourg et chef du mouvement constitutionnel de l'Allemagne du Sud, Rotteck l'a défendu et il a combattu la doctrine historique de Savigny qui sacrifiait le présent au passé. Il a exprimé les sentiments des citadins et des paysans du pays de Bade et il a dirigé l'opinion publique dans une période de lutte pour le triomphe du libéralisme. Un autre professeur, Dahlmann, a été l'inspirateur de la constitution du Hanovre de 1832. Pour lui, la constitution anglaise prend racine dans le vieil idéal germanique de la liberté ; elle représente la plus belle forme de gouvernement pour l'Allemagne. La Suisse a aussi son grand libéral, Sismondi. Né à Genève, il appartenait à une famille protestante originaire du Dauphiné. Libéral modéré, il a précisé sa doctrine dans ses interventions au conseil représentatif de Genève, entre 1814 et 1824. Il part de la souveraineté du peuple. Mais l'intelligence est nécessaire pour participer au pouvoir et il identifie les pauvres à des ignorants arriérés. Animé de l'esprit de 1789, hostile aux brutalités de 1793, il veut une large liberté politique à la façon bourgeoise. Il déteste l'arbitraire et s'oppose à tout empiétement de l'Église sur le gouvernement : en 1814, au moment où Napoléon revient de l'île d'Elbe, il se rallie à l'empire libéral, par réaction contre la Restauration. Par la suite, sa pensée évolue vers l'aristocratie. En 1833, il écrit : « Le vote universel n'est que le triomphe de ceux qui ignorent sur ceux qui savent. » Et encore : « Demandez aux masses si la terre tourne autour du soleil et vous saurez ce que c'est que le suffrage universel. »

Toute l'histoire de l'Europe à cette époque se résume dans la lutte entre la Restauration et le libéralisme, qui aboutira aux révolutions de 1830 et de 1848. Partout les libéraux combattent la réaction triomphante en 1815. La première période du mouvement a pour pivot les années 1819-1825 : les résultats pratiques sont nuls. En 1830, la Révolution française de Juillet deviendra le point de départ de la flambée qui s'étendra à toute l'Europe. Mais, sauf en Belgique, en Angleterre et en France, le libéralisme échouera. De 1831 à 1848, les idées libérales et démocratiques se développeront avec plus de force. Les peuples aspirent de plus en plus à l'émancipation politique et sociale, à l'élargissement du droit de suffrage et à la reconnaissance du prolétariat. Dans ce grand mouvement de réforme, seuls, les pays les plus souples échapperont aux troubles de 1848.

## CHAPITRE IV

### QUADRUPLE-ALLIANCE ET SAINTE-ALLIANCE LE TRIOMPHE PROVISOIRE DE LA RÉACTION (1815-1818)<sup>1</sup>

La réaction paraît triomphante. Mais, pour que son triomphe soit durable, il faudrait que les alliés de la veille partagent les mêmes principes de conservatisme. Or, les grandes puissances

I. OUVRAGES D'ENSEMBLE A CONSULTER. — Nous indiquons ici les ouvrages généraux : A. STERN, *Geschichte Europas von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*, t. I-VI (Stuttgart, 1894-1911, in-8°) ; E. FUETER, *Weltgeschichte der letzten hundert Jahren, 1815-1920* (Zurich, 1921, in-8°) ; C. SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (Paris, 7<sup>e</sup> éd., 1924-1926, 2 vol. in-8°) ; GRANT et TEMPERLEY, *Europe in the 19th century, 1789-1914* (Londres, 1927, in-8°) ; *Propyläen-Weltgeschichte*, dirigée par W. GOETZ, t. VII : *Die französische Revolution, Napoleon und die Restauration, 1789-1848* (Berlin, 1929, in-4°) ; A. L. FISHER, *A history of Europe* (Londres, 1926, in-8°, nombreuses rééditions) ; C. J. H. HAYES, *A political and social history of Modern Europe* (New York, 1924, 2 vol. in-8°) ; J. MARRIOTT, *History of Europe, 1815-1923* (Londres, 1931, in-8°) ; R. SCHNERB, *Le XIX<sup>e</sup> siècle. L'apogée de l'expansion européenne*, t. VII de l'*Histoire générale des civilisations*, publiée sous la direction de M. CROUZET (Paris, 1955, 2<sup>e</sup> éd., 1957, in-8°) ; P. LEUILLIOT, L'Europe libérale et industrielle, dans l'*Histoire universelle*, t. III (Paris, 1958, in-8°, Encyclopédie de la Pléiade) ; J.-B. DUROSELLE, *L'Europe de 1815 à nos jours. Vie politique et relations internationales* (Paris, 1964, in-8°) ; *New Cambridge modern history*, t. IX : *War and peace in an age of upheaval, 1793-1830* ; t. X : *The zenith of european power, 1830-1870* (Cambridge, 1965 et 1960, in-8°). — Sur les questions diplomatiques et les relations internationales, en dehors des ouvrages de A. DEBIDOUR, É. BOURGEOIS, de la *Cambridge history of British foreign policy*, cités p. 1, E. ROSSIER, *Du traité de Westphalie à l'Europe de Versailles. Essai d'histoire diplomatique* (Lausanne, 1938, in-8°) ; P. RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, t. V : *Le XIX<sup>e</sup> siècle, I, De 1815 à 1871* (Paris, 1954, in-8°) ; F. L'HUILLIER, *De la Sainte-Alliance au Pacte Atlantique*, t. I : *Le XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1898* (Neuchâtel, 1954, in-8°) ; J. E. GILLESPIE, *Europe in perspective 1815 to present* (New York, 1949, in-8°). — Sur l'histoire diplomatique de 1815 à 1848, une intéressante mise au point de L. CAHEN, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. I (1926), p. 214-227. — Sur l'histoire économique : M. KNIGHT, H. E. BARNES, F. FLUGEL, *Economic history of Europe* (Londres, 1930, in-8°) ; A. BIRNIE, *Histoire économique de l'Europe* (Paris, 1932, in-8°) ; H. HEATON, *Economic history of Europe* (New York-Londres, 1936, in-8°), trad. franç. par R. GRANDBOIS, sous le titre *Histoire économique de l'Europe*, t. II : *De 1750 à nos jours* (Paris, 1952, in-8°) ; SARTORIUS VON WALTERHAUSEN, *Die Entstehung der Weltwirtschaft. Geschichte des zwischenstaatlichen Wirtschaftslebens vom letzten Viertel des achtzehnten Jahrhunderts bis 1914* (Iéna, 1931, in-8°) ;

hésitent entre le système d'équilibre européen de Castlereagh et le système d'équilibre mondial d'Alexandre I<sup>er</sup> : Quadruple-Alliance et Sainte-Alliance, réalisme et mysticisme politiques, Londres et Saint-Pétersbourg. La France joue son rôle. Elle veut forcer l'accès du concert européen et le tsar la soutient. Au moment où elle y est admise, le système même est faussé. Le principe d'intervention avait été dressé contre la France et la voici accueillie au camp des Alliés.

I. — LE TSAR, LA SAINTE-ALLIANCE ET LES PUISSANCES<sup>1</sup>.

Le congrès de Vienne est un point d'arrivée et un point de départ. Il organise l'Europe. Mais la sécurité européenne dépend de l'ordre français. Les vainqueurs pourvoient à celui-ci. Ils signent avec Louis XVIII le second traité de Paris, le 20 novembre 1815. Son préambule est net : « Les puissances alliées avaient préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étaient menacées par le dernier attentat de Napoléon Bonaparte et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat. » Il affirme aussi « le désir de consolider par le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la Charte constitutionnelle, l'ordre des choses heureusement rétabli en France ». Il mutile les frontières françaises pour les rendre plus vulnérables. Philippeville et Marienbourg aux sources de l'Oise, Bouillon dans les Ardennes, Sarrelouis aux portes de la

W. SOMBART, *Das Wirtschaftsleben im Zeitalter des Hochkapitalismus*, trad. franç., sous le titre : *L'apogée du capitalisme* (Paris, 1932, 2 vol. in-8°) ; H. SIEVEKING, *Wirtschaftsgeschichte* (Berlin, 1935, in-8°) ; A. SEGRE, *Storia del commercio*, t. II, III<sup>e</sup> Partie : *L'époque contemporaine, 1789-1922* (Rome, s.d., in-8°). — Sur le développement culturel de l'Europe : A. DOPPSCH, *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung* (Vienne, 1924, in-8°).

I. OUVRAGES A CONSULTER. — Outre les ouvrages cités p. 2, on lira W. NAF, *Zur Geschichte der Heiligen Allianz*, dans *Berner Untersuchungen zur allgemeinen Geschichte* (Berne, 1928, in-8°) ; C. DUPUIS, *La Sainte-Alliance et le Directoire européen de 1815 à 1818*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 48<sup>e</sup> année (1934), p. 265-292 et 436-469 ; E. J. KNAPTON, *The origins of the treaty of the Holy Alliance*, dans *History*, t. XXVI (1941), p. 132-140. — Sur les bases intellectuelles de la Sainte-Alliance et l'influence de Mme de Krüdener : F. BUCHLER, *Die geistigen Wurzeln der Heiligen Allianz* (Fribourg-en-Br., 1929, in-8°) ; E. J. KNAPTON, *The lady of the Holy Alliance* (New York, 1939, in-8°) ; F. LEY, *Madame de Krüdener et son temps (1764-1824)* (Paris, 1961, in-8°). — On pourra négliger M. DE LA FUYE et E. A. BABEAU, *La Sainte-Alliance (1815-1848)* (Paris, 1948, in-8°). — Mais on se reportera au livre suggestif de J. H. PIRENNE, *La Sainte-Alliance. Organisation européenne de la paix mondiale* (Neuchâtel, 1946-1949, 2 vol. in-8°), et à M. BOURQUIN, *Histoire de la Sainte-Alliance*, déjà cité, p. 2, n. 1. — Sur l'idée d'alliance chez Metternich : G. DE BERTIER DE SAUVIGNY, *Sainte-Alliance et alliance dans la conception de Metternich*, dans la *Revue historique*, t. CCXXIII, 1960, p. 249-274.

Lorraine, Landau aux confins de l'Alsace sont perdues ; le pays de Gex, à l'exception de Ferney, est cédé à la Confédération helvétique ; le reste de la Savoie, rendu au roi de Sardaigne ; les fortifications d'Huningue, démolies. L'opposition de l'Angleterre et de la Russie aux projets prussiens permet de conserver à la France, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. L'article 5, capital, met en lumière « l'état d'inquiétude et de fermentation dont... la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la Charte constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore ». Il faut donc prendre « des mesures de précaution et de garantie temporaires ». Une armée de 150 000 hommes au maximum occupera des positions militaires le long et à l'intérieur des frontières. Fixée à cinq ans au maximum, la durée de l'occupation peut être réduite à trois, si la situation s'améliore. La France doit payer une indemnité de 700 millions et entretenir l'armée d'occupation.

Le même jour, la Grande-Bretagne, la Prusse, l'Autriche et la Russie signent entre elles un traité d'alliance : elles se proposent « de donner aux principes consacrés par les traités de Chaumont du 1<sup>er</sup> mars 1814 et de Vienne du 25 mars 1815, l'application la plus analogue à l'état actuel des affaires ». Les puissances contractantes s'engagent, le cas échéant, à concerter leurs efforts avec ceux du roi de France ainsi qu'à fournir, en dehors du corps d'occupation, un contingent de 60 000 hommes et même toutes les troupes indispensables « pour conduire la guerre à une issue prompte et heureuse ». L'article 6 prévoit le renouvellement « à des époques déterminées », de « réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures... jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe ». Une conférence permanente des ambassadeurs est installée à Paris. Ainsi la France est tenue en bride à la fois par l'armée d'occupation et par la conférence. Parer au danger révolutionnaire, éviter la propagande des idées subversives, tel est le double but.

Un autre acte a été signé, le 26 septembre 1815, entre le tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse : la Sainte-Alliance, proclamée solennellement à Saint-Pétersbourg le 25 décembre suivant. Le texte en a été rédigé par Alexandre I<sup>er</sup>, dont l'absolutisme ne ferme pas l'esprit aux nouveautés, ce qui lui vaut de passer pour libéral, et en qui le mysticisme renforce la vigueur du patriotisme russe. Quels en étaient les motifs ? Il y avait

chez Alexandre, esprit compliqué et à réactions contradictoires, de l'idéaliste et du mystique. L'idée d'une fédération chrétienne n'était pas neuve : des philosophes politiques, comme Adam Müller et Franz von Baader, l'avaient déjà exposée dans leurs écrits. Alexandre souhaitait un rapprochement des Églises. Le rationalisme dont il avait témoigné, dix ans plus tôt, dans les instructions à Novosiltsov, avait cédé la place au mysticisme. L'influence de Mme de Krüdener — égérie mystique, a-t-on souligné — semble bien avoir été surestimée. Alexandre n'écrivait-il pas au prince-régent d'Angleterre, dès 1812 : « Il faudrait moins de transactions, moins de formes et plus de sentiments généreux, ardents qui porteraient à envisager tous les peuples unis pour le salut de leur liberté... L'égoïsme, soit des individus, soit des États, a amené l'ordre actuel des choses ». Par opposition à l'esprit de l'*Aufklärung*, il a songé à mettre en pratique l'idée médiévale de « république chrétienne ». Mais, sans doute, est-il possible d'avancer que, par cette alliance sans obligation, il a cherché à élargir la quadruple alliance de Chaumont, en l'absorbant dans un cadre plus vaste. En tout cas, par ce traité, les co-contractants s'engagent à ne prendre pour règle de conduite que les préceptes du christianisme. La religion chrétienne doit guider les résolutions des princes, afin de porter remède aux imperfections des institutions. Le traité proclame leur union « par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble ». Bien entendu, pour ne pas risquer de rompre l'harmonie, il n'est fait allusion à aucun intérêt particulier et l'ensemble demeure imprécis. Les souverains doivent traiter leurs sujets et leurs troupes en pères de famille, dans un esprit de fraternité ; se témoigner une « affection inaltérable » ; se considérer comme « délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille ». Ils confessent que la nation chrétienne dont ils font partie n'a d'autre souverain que Dieu « à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en Lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie ». En vue de la paix, ils recommandent à leurs peuples « de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes ».

Le gouvernement anglais se défie des buts auxquels ce texte vague pourrait servir de couverture. L'Europe est donc partagée entre deux politiques, et Vienne n'a pas encore dégagé sa doctrine. Afin d'obtenir l'appui de l'Autriche auprès de la Turquie qui repousse la concession des îles Ioniennes à la Grande-Bre-

tagne, Castlereagh la soutient contre la Bavière. Celle-ci essaie, en effet, d'obtenir des compensations sur l'Inn et à Salzbourg, pour accepter que le Palatinat ne soit pas contigu au reste de ses possessions. Mais Metternich donne l'ordre d'occuper militairement les régions qu'elle prétend conserver et elle s'incline en signant le traité « des limites » du 14 avril 1816. Toutefois, deux articles secrets stipulent que le cercle badois du Mein et Tauber l'indemniseront pour l'abandon du principe de contiguïté de ses territoires et, en cas d'extinction de la dynastie badoise, le cercle du Neckar lui sera attribué. La publication de la Sainte-Alliance par le tsar provoque plus encore la froideur du gouvernement autrichien. En effet, fâcheusement impressionnée par une alliance qui n'admet que les nations chrétiennes, la Porte craint une offensive russe. Or, Metternich entend la ménager, d'accord avec Castlereagh, pour lui faire entériner l'attribution, décidée par le congrès de Vienne sans la consulter, à l'Autriche de Raguse, et à l'Angleterre des îles Ioniennes ainsi que de Purga et de Butrinto sur les côtes d'Épire et d'Albanie. Aussi, tandis qu'il étend son influence sur les États secondaires italiens auprès desquels il joue au protecteur, montre-t-il sa préférence pour la Quadruple-Alliance. Isolé, Alexandre recherche les bons offices de Vienne, Berlin et Londres pour rassurer Constantinople ; afin d'attester ses intentions pacifiques, il exprime l'espoir d'une réduction générale des armements. Mais Castlereagh repousse la collaboration anglo-russe (28 mai 1816), tandis que le roi de France manifeste son intérêt à la Sainte-Alliance. Deux ententes se dessinent donc : austro-anglaise ; franco-russe.

D'un autre côté, la lutte pour la prépondérance en Méditerranée est vive. Au printemps de 1815, une escadre américaine oblige le dey d'Alger à renoncer à tout tribut ; puis elle se porte devant Tunis et Tripoli. Inquiète, l'Angleterre, en avril 1816, envoie une escadre devant Alger, Tunis et Tripoli : lord Exmouth obtient des Barbaresques, pour les îles Ioniennes, la reconnaissance des privilèges accordés aux possessions anglaises et la paix avec la Sardaigne et les Deux-Siciles ; le dey d'Alger renonce à l'esclavage chrétien après une nouvelle expédition (27 août 1816). L'Angleterre se pose en protectrice de la Méditerranée. Le tsar, qui exerce une grande influence à Madrid, ne réussit pas à faire organiser une grande croisade contre les Barbaresques et son seul succès est l'adhésion de la Sardaigne à la Sainte-Alliance (8 juin 1816).

D'autres difficultés surgissent. L'accueil réservé aux Pays-



Bas à de nombreux réfugiés français irrite la conférence des ambassadeurs. La situation est aggravée par la tension anglo-hollandaise à propos des Indes néerlandaises. Le roi des Pays-Bas adhère à la Sainte-Alliance. Il arrête les travaux de fortifications qui doivent faire de son pays un rempart contre la France. Le prince d'Orange épouse la sœur du tsar, et l'influence russe paraît supplanter celle de l'Angleterre. Les Pays-Bas peuvent être un soutien précieux pour la Russie en Asie. Le roi de France adhère secrètement à la Sainte-Alliance. Le tsar, songeant même à un équilibre mondial en face de la Quadruple-Alliance, essaie de se rapprocher des États-Unis. Précisément, les relations économiques entre ceux-ci et l'Angleterre s'aggravent. Pour éviter l'invasion des produits anglais, le gouvernement de Washington établit sur les marchandises de laine et les produits manufacturés une taxe de 25 % (22 avril 1816). Les Anglais éprouvent beaucoup de difficultés avec les Chinois qui, pour leur commerce, donnent la préférence aux Américains. Certes, Washington et Londres cherchent à reprendre leurs échanges. Mais le traité du 3 juillet 1815, s'il facilite les rapports entre les ports anglais et américains, s'il autorise le commerce entre les États-Unis et les établissements des Indes orientales, ne permet ni le transport par bateau américain d'un port hindou à un autre, ni le commerce avec les Indes occidentales britanniques ; les pêcheries de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent ne sont ouvertes aux pêcheurs américains qu'en dehors des eaux territoriales, ce qui exclut toute possibilité d'y faire sécher le poisson. Dans les colonies espagnoles soulevées, la concurrence commerciale des deux pays est très vive. Sans doute, une rivalité russo-américaine existe à propos de l'Alaska, sur lequel la Compagnie russo-américaine réclame la souveraineté, et l'attitude des consuls russes en Amérique a provoqué des incidents en 1815. Mais en 1816, les circonstances ont changé : le gouvernement de Washington et la presse américaine se félicitent de la publication de la Sainte-Alliance ; la venue de l'ancien candidat fédéraliste à la présidence, Pinckney, comme ministre à Saint-Pétersbourg, entraîne le rapprochement entre les deux pays.

Après 1815, l'Espagne essayant de rétablir son autorité en Amérique, se heurte aux États-Unis. Elle réclame la restitution de la Floride occidentale et l'interdiction pour les rebelles d'armer dans les ports américains. De son côté, le secrétaire d'État Monroë demande des indemnités pour les entraves dont le

commerce américain a souffert pendant la guerre européenne, et persiste à accueillir les navires des insurgés. Toutefois, sous la pression de Castlereagh, qui a affirmé la neutralité de son gouvernement entre Madrid et les colonies, les États-Unis renoncèrent à soutenir ouvertement les rebelles, qu'ils déçoivent. Ils sont aussi en difficulté avec la France pour la réparation des pertes subies par les citoyens américains du fait de la guerre : le gouvernement français soutient que les traités conclus avec les Alliés n'ont pas retenu les réclamations au profit des citoyens américains ; Washington réplique que des traités qu'il n'a pas signés ne l'engagent pas. La tension s'aggrave lorsqu'un fonctionnaire américain injurie publiquement le roi de France dans un toast à Baltimore. Le conflit ne s'apaisera qu'en juillet 1817.

## II. — SYSTÈME DE COLLABORATION EUROPÉENNE ET SYSTÈME D'ÉQUILIBRE MONDIAL<sup>1</sup>.

A la fin de 1816, le tsar exerce une grande influence en Europe. Pour transformer le système politique issu du congrès de Vienne en un système d'équilibre mondial, il veut rapprocher les Bourbons de France et d'Espagne et faire prévaloir dans les

1. Voir la bibliographie de la page 64. On consultera plus spécialement : C. K. WEBSTER, *The foreign policy of Castlereagh* (Londres, 1925, in-8°) ; H. VON SRBIK, *Metternich. Der Staatsmann und der Mensch* (Munich, 1925-1926, 2 vol. in-8°) : DU MÊME, *Der Ideengehalt des metternichschen Systems*, dans la *Historische Zeitschrift*, t. CXXXI (1925), p. 240-262 ; A. ROBERT, *Metternich*, dans *Hommes d'État*, t. III (Paris, 1936, in-8°). V. BIBL, *Metternich in neuer Beleuchtung* (Vienne, 1927, in-8°), trad. franç. par J. CHIFELLE-ASTIER, sous le titre *Metternich (1773-1859)* (Paris, 1935, in-8°). Cf., avec E. KITTEL, *Metternichs politische Grundanschauungen*, dans la *Historische Vierteljahrschrift*, t. XXIV (1928), p. 443-483 ; A. O. MAYER, *Der Streit um Metternich*, dans la *Historische Zeitschrift*, t. CLVII (1937), p. 75-84 ; H. RIEBEN, *Grundlage und Diplomatie in Metternichs Europapolitik, 1815-1848* (Berne, 1942, in-8°) ; DU MÊME, *Die Metternichforschung seit 1925*, dans *Schweizer Beiträge zur allgemeinen Geschichte* (Berne, 1943, in-8°) ; P. VIERECK, *New views on Metternich*, dans *Review of politics*, t. X (1951) ; H. KISSINGER, *A world restored : Metternich, Castlereagh and the problems of peace (1815-1822)* (Londres, 1957, in-8°). — Sur l'aspect américain des problèmes, voir H. D. BARBAGELATA, *Histoire de l'Amérique espagnole* (Paris, 1936, in-8°) ; Y. F. RIPPY, *Historical evolution of Hispanic America* (Oxford, 1932, in-8°) ; W. S. ROBERTSON, *History of the Latin-American nations* (New York, 1932, in-8°) ; C. PEREIRA, *Historia de la America española* (Madrid, 1920-1926, 8 vol. in-8°) ; V. TAPIÉ, *Histoire de l'Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1945, in-8°) ; H. TEMPERLEY, *French designs on Spanish America in 1820-1825*, dans *English historical review*, t. XL (1925), p. 34-53 ; et en sens contraire D. PERKINS, *The Monroe doctrine* (Cambridge, 1927, in-8°) ; R. S. ROBERTSON, *France and Latin-American independence* (Baltimore, 1939, in-8°). Cf. C. K. WEBSTER, *Britain and the independence of Latin America (1812-1830)*. *Selected documents from the foreign Office archives* (Londres, 1938, 2 vol. in-8°) ; H. TATUM, *The United States and Europe, 1815-1823* (Berkeley, 1936, in-8°).

deux pays les principes du libéralisme, rompre la Quadruple-Alliance et, tout en affichant le désir de maintenir inéluctablement l'inviolabilité des traités, diminuer l'armée d'occupation et alléger le poids des indemnités pour renforcer le gouvernement français. Lorsque celui-ci demande la réduction de l'armée d'occupation, Castlereagh réplique que toute amélioration du statut dépend de l'attitude des Chambres françaises. Alors, le tsar intervient auprès de Wellington : la décision est réservée au duc de fer.

Le désaccord se précise entre les Alliés. Entre l'Autriche et la Russie, un égal désir de rapprochement existe en apparence ; en fait, la méfiance préside aux conversations : Vienne craint l'entente franco-russe et Saint-Pétersbourg, un rapprochement de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre. Les points de friction ne manquent nulle part. Amorcée par le règlement austro-bavarois et passant par le grand-duc de Bade, beau-frère du tsar, la cascade des indemnités territoriales conduit en Italie, Castlereagh ayant proposé qu'Eugène de Beauharnais, gendre du roi de Bavière, reçût une compensation du roi de Naples. Celui-ci, sur le conseil de Metternich, refuse et une série de mariages — l'empereur François II et son fils aîné avec des princesses bavaroises ; le prince Charles de Bavière avec la quatrième fille de l'empereur — atténuent ce dissentiment. Mais le tsar soutient aussi Castlereagh, favorable à la réversion aux Bourbons d'Espagne des duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla accordés à vie à Marie-Louise : il donne ainsi l'impression de vouloir réduire l'influence de l'Autriche dans la péninsule. D'autre part, pour satisfaire ses ambitions méditerranéennes, il songe à une ligue des puissances chrétiennes contre les Barbaresques. Or, Castlereagh ne veut admettre dans une alliance générale contre les trafics d'esclaves que les pays qui ne pratiquent pas la traite et Metternich ne songe qu'à demander à la Porte des mesures de police. Quant à la France, si des raisons financières empêchent Metternich de songer à surseoir au paiement des indemnités de guerre, son désaccord avec Londres au sujet de la politique en Allemagne et la crainte d'une entente franco-russe le poussent à saisir la conférence des ambassadeurs d'un projet de réduction des frais d'occupation : c'est aller à l'encontre des intentions de Castlereagh.

Au-delà de l'Océan, les difficultés ne sont pas moindres. Les Espagnols tentent de soumettre l'insurrection. Ils font le blocus des ports de la Nouvelle-Grenade, prennent Potosi au

Pérou, rétablissent leur autorité au Chili, tiennent toujours San Francisco, la côte californienne, Mexico et le Sud du Mexique. Les provinces de La Plata forment le centre de la résistance. En juillet 1816, les insurgés de Rio proclament l'indépendance des « Provinces-Unies » de l'Amérique du Sud. Mais le régent du Portugal, Jean VI, occupe Montevideo et la rive gauche du rio de la Plata, ce qui entraîne une protestation de Madrid à Londres. On peut craindre aussi un accord militaire franco-espagnol contre le Portugal qui refuse d'exécuter le traité de paix en restituant Cayenne enlevée à la France pendant la guerre. Pris entre la crainte de voir le nouveau royaume du Portugal, du Brésil et des Algarves se détacher de l'Angleterre et celle de perdre les débouchés de l'Amérique latine, soucieux de sauvegarder la neutralité anglaise, Castlereagh accepte la proposition espagnole de médiation, mais il l'étend aux puissances signataires du traité de Vienne qui, espère-t-il, feront pression sur la cour de Madrid, afin qu'elle accorde un régime plus libéral à ses colonies. Au surplus, le maintien de la souveraineté espagnole en Amérique écarterait l'influence prépondérante des États-Unis. Précisément à la même date (6 octobre 1816), le régent d'Angleterre refuse sa signature à la Sainte-Alliance, sous le prétexte que la constitution britannique s'oppose à un acte conclu directement entre souverains : l'argument n'est pas irréfutable, mais son emploi interdit l'entrée des États-Unis dans le concert des puissances européennes.

Au moment où il avait proposé une médiation européenne, Castlereagh n'avait pas cru nécessaire de changer la politique anglaise envers le gouvernement de Richelieu. Il comptait, en effet, sur l'arrivée de Talleyrand au pouvoir. Mais ce dernier est soutenu avec tant d'éclat qu'il encourt la disgrâce du roi. Alors, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, le cabinet britannique accepte la réduction de l'armée d'occupation et approuve l'emprunt français auprès de la banque Baring : le mot d'ordre est de ne pas altérer les bonnes relations entre les grandes puissances. Le 1<sup>er</sup> avril 1817, l'armée d'occupation est réduite de 30 000 hommes. A ce moment, la position de la France s'améliore encore. Alexandre et Metternich se mettent d'accord pour réunir une conférence qui discutera l'évacuation totale de la France. Londres se montre favorable et l'action politique menée en France par l'ambassadeur du tsar, Pozzo di Borgo, se combine avec celle des capitalistes qui s'efforcent de créer un climat financier favorable. Le traité du 20 novembre 1815 pré-

voyait que la France indemniserait les nations européennes pour les dommages causés par la guerre aux biens publics et privés. Lorsque Richelieu demande la révision de cette clause, annonçant qu'il abandonnerait le pouvoir en cas de refus, Londres le soutient contre les exigences extravagantes de la Prusse et de l'Autriche.

La conférence de Carlsbad se proposait un accord entre Metternich, Hardenberg, Capodistrias et Caraman, sur la réduction des dettes particulières de la France. Elle n'aboutit pas. Metternich ne s'y rend pas. Caraman se trouve seul en face des ministres de Prusse et de Russie. Profitant du manque d'accord entre les Alliés, Richelieu demande aux ambassadeurs de réduire à 200 millions de francs le montant global des revendications. Le 5 novembre 1817, dans le discours d'ouverture de la session des Chambres, Louis XVIII annonce la réduction probable des dettes particulières de la France et exprime l'espoir d'une évacuation prochaine. Alors, pour obtenir le soutien de Londres, la cour de Berlin se range à son avis sur les colonies espagnoles. Mais Wellington, appuyé par Pozzo di Borgo, est prêt à accepter le principe de la réduction.

Le tsar songe toujours à étendre la Sainte-Alliance à toutes les nations chrétiennes. Les troubles hispano-américains l'y encouragent. Il estime que la conférence des ambassadeurs de Paris est un conseil européen chargé de régler les affaires du monde. Il attire à la Sainte-Alliance la Saxe, la Suisse, Hambourg, Brême et Lubeck (1817). Il pousse le cabinet de Madrid à la fermeté dans l'affaire de Montevideo. Il souhaite une union franco-espagnole qui permettrait de rétablir l'autorité de la métropole dans les colonies espagnoles et françaises d'Amérique. Avant tout, il estime nécessaire de remplacer la Quadruple-Alliance par un pacte général, auquel la France serait conviée. Hanté par l'idée d'instaurer un système mondial, il soutient, dans un mémoire du 17 novembre 1817, que la médiation européenne pourrait réconcilier le Brésil et l'Espagne et propose d'appliquer aux colonies insurgées les principes et les droits reconnus par le traité de Vienne aux habitants des pays conquis : l'accord intervenu serait assimilé au traité de Vienne. Il lie ainsi étroitement les questions européennes et celles d'outre-mer, sans hésiter à recourir aux principes contre-révolutionnaires des membres de la Quadruple-Alliance, car, en dépit de la modération du ton, il adopte le programme espagnol : écraser la révolution en Amérique. La Sainte-Alliance contre-révolutionnaire

semble en voie de s'étendre au monde entier et un souffle d'impérialisme anime la politique d'Alexandre. S'il dément vouloir s'installer dans les Baléares — bruit qui mécontentait Vienne, Londres et Berlin — il négocie avec Madrid depuis 1815, au sujet du commerce dans le Pacifique et la Compagnie russo-américaine cherche à s'étendre en Californie.

De son côté, Metternich souhaite appliquer à l'Europe le système de garantie générale limité à la France par la Quadruple-Alliance, mais il se refuse à y inclure l'Amérique. Sur ces entrefaites, l'attentat dirigé à Paris contre Wellington, dans la nuit du 10 au 11 février 1818, lui permet d'insister pour maintenir l'occupation, par crainte des idées révolutionnaires. Le cabinet de Londres partage son avis : il craint que la France, évacuée, ne soit entraînée dans une nouvelle aventure et demande au roi des Pays-Bas d'augmenter ses effectifs militaires. Pourquoi ne pas établir un système intermédiaire entre l'occupation et l'absence de toute surveillance internationale, sans donner, bien entendu, à la prochaine réunion des souverains le caractère d'un congrès général qui pourrait faire croire à un changement de système politique ? Alexandre ne modifie pas son opinion, comptant profiter de la réadmission de la France dans le concert européen pour transformer le système. Dans un discours prononcé à Varsovie, le 27 mars 1818, il manifeste le désir d'étendre la future conférence internationale aux puissances secondaires. Mais Metternich n'accepte que les grandes puissances groupées dans la Quadruple-Alliance et écarte toute idée de congrès général. Castlereagh est partisan de restreindre le nombre des participants, sans pour autant limiter les délibérations aux affaires de France : il espère ainsi combattre le tsar au sujet des colonies espagnoles, mais aussi soutenir le Hanovre mécontent des tarifs douaniers prohibitifs de la Prusse et de l'Autriche. Devant l'accord des autres ambassadeurs à Paris, Pozzo di Borgo accepte : la réunion ne groupera que les Alliés. Mais, pour ne pas vexer les États secondaires, on y traitera seulement de l'occupation, sans aborder les questions relatives à l'Espagne, à la traite des noirs et à l'Allemagne. Chacun pour des motifs différents, Castlereagh et Pozzo sont fort mécontents.

Pendant ce temps, aux États-Unis, le candidat républicain, James Monroë, est élu président, le 4 mars 1817. Jusqu'alors, il avait voulu se rapprocher de la France et de la Russie pour trouver appui contre l'Angleterre. Mais la Russie soutient l'Espagne. Le secrétaire d'État John Quincy Adams, fils de l'ancien

président fédéraliste, n'ose donc ni reconnaître officiellement l'indépendance des Hispano-Américains, ni leur donner un appui matériel. Dans son message du 2 décembre 1817, Monroë affirme la neutralité des États-Unis entre l'Espagne et ses colonies. Il invite le congrès à délibérer sur la défense du commerce nord américain contre la concurrence de l'Angleterre qui refuse l'accès des ports des Indes occidentales aux navires américains. Mais il note aussi des signes d'amélioration dans les rapports anglo-américains. En effet, une reprise de contact va avoir lieu entre Adams et l'ambassadeur de Grande-Bretagne Bagot, à propos des pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador, comme à propos de l'occupation par les Américains d'Astoria, seul débouché pour les chasseurs de fourrures du Canada qui commercent avec la Chine. Washington se détourne ainsi de la Russie, en adoptant une attitude très particulariste. Si, le 13 janvier 1818, Adams décide de ne pas reconnaître encore l'indépendance des insurgés, il rejette les bons offices de l'Angleterre pour régler le litige avec l'Espagne. Il ne veut pas d'une intervention européenne dans les affaires du continent américain et entend réserver la pleine liberté d'action de son gouvernement. Comme l'Espagne surveille mal les Indiens de la Floride qui ne respectent pas la frontière des États-Unis, le général Jackson occupe Pensacola, capitale de la province. Mais Adams refuse l'extension aux pays américains des principes d'autorité appliqués en Europe. A la fin de 1817 et au début de 1818, Castle-reagh, au nom de la solidarité de fait entre les nations commerçantes, préconise une entente anglo-américaine ; en février, il renonce au port d'Astoria. De fait, Londres et Washington ont un but commun : sauvegarder le commerce international dans les colonies hispano-américaines. Pourtant, l'accord ne peut se faire, car les Anglais ne veulent ni ouvrir les Indes occidentales au commerce américain, ni renoncer au droit de « presse » qu'ils exercent sur les marins étrangers.

Les négociations anglo-américaines reprennent à la fin de juin 1818. Washington propose un traité général pour régler les questions litigieuses : les esclaves emmenés en 1814, la souveraineté de la rivière Columbia, les frontières du Nord-Ouest, le droit de pêche sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. A la veille et au cours du congrès d'Aix-la-Chapelle, Castlereagh attire les diplomates américains à Londres et songe à entraîner les États-Unis dans une médiation entre l'Espagne et ses colonies. Mais ses interlocuteurs ne veulent pas y participer, car ce serait,

en fait, soutenir l'Espagne. Ouvertes le 27 août, les négociations occidentales aboutissent à un accord général le 20 octobre 1818 : les ports de la côte Nord de l'Amérique du Nord sont ouverts aux commerçants des deux pays ; le traité de commerce de 1815 est prolongé de dix ans, sans résoudre la question du commerce avec les Indes occidentales ; le droit de pêche est reconnu aux États-Unis sur les côtes de Terre-Neuve, les îles Madeleine, les côtes Sud du Nord du Labrador.

III. — LE CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE ET LA FIN DE L'OCCUPATION DE LA FRANCE<sup>1</sup>.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle se réunit le 27 septembre 1818. Le tsar essaie encore, avant la réunion, de faire admettre l'Espagne. Londres, Berlin et Vienne refusent, et l'argument de Pozzo di Borgo, selon lequel cette exclusion risque de favoriser l'insurrection des colonies et l'expansion nord-américaine en Floride n'impressionne pas Wellington. Ainsi la diplomatie russe ne parvient pas à élargir le cadre du concert européen et, parmi les participants, la France et l'Angleterre seules portent un vif intérêt à l'aspect économique de la question hispano-américaine.

Richelieu compte sur le congrès pour s'affirmer à la fois contre les indépendants et contre les ultras : obtenir l'admission de la France dans le concert européen sur un pied d'égalité constituerait pour lui un grand succès. Mais Castlereagh et le tsar l'accueillent avec froideur : sortant d'une révolution, la France reste assez dangereuse pour qu'on ne l'assimile pas aux autres puissances.

Celles-ci acceptent l'évacuation ; mais Castlereagh la lie au paiement du solde de l'indemnité de guerre, la question des dettes particulières ayant été réglée au printemps précédent par un versement global de 240 millions. Richelieu fait accepter l'idée que l'évacuation est une mesure demandée par le gouvernement français en échange de certains engagements financiers. Les conventions finales sont signées le 9 octobre 1818, sous la forme de quatre traités distincts entre la France et chacune des

1. OUVRAGES A CONSULTER. — En dehors des travaux déjà cités p. 2-3, et 63-64, voir H. SCHMALZ, *Versuch einer Gesamteuropäischen Organisation, 1815-1820* (Aarau, 1940, in-8°) ; V. A. NIGOHOSIAN, *La libération du territoire français après Waterloo (1815-1818)* (Paris, 1929, in-8°) ; J. FOUQUES-DUPARC, *Le troisième Richelieu* (Lyon, 1940, in-12) ; voir aussi F. PONTEIL, *La chute de Napoléon et la crise française (1814-1815)* (Paris, 1943, in-8°).